

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an **deux mil vingt**, le **vingt** du mois de **février**, le Conseil communautaire de COMBRAILLES SIOULE ET MORGE, dument convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à la **salle de réunion du Château des Capponi** situé à **Combronde**, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MOUCHARD, Président,

**Date de convocation : 14 février 2020**

### **Présents :**

**Membres Titulaires :** MM. & Mmes ARCHAUD Claude, BALY Franck, BARE Michaël, BONNET Grégory, BOULEAU Bernard, CAILLET Pascal, CAUDRELIER-PEYNET Valérie, CHAMPOUX Nathalie, CHARBONNEL Pascal, COUCHARD Olivier, CRISPYN Guillaume, DA SILVA José, DOSTREVIE Corinne, DREVET Yannick, ESPAGNOL Alain, GATIGNOL Joëlle, GEORGES Denis, GUILLOT Sébastien, HOVART Liliane, LAMAISON Marie-Hélène, LAMBERT Bernard, LANGUILLE André, LANNAREIX Jean-Pierre, LESCURE Bernard, LOBREGAT Stéphane, MOUCHARD Jean-Marie, MUSELIER Jean-Pierre, PERROCHE Paulette, PIEUCHOT-MONNET Chantal, POUZADOUX Jean-Paul, ROGUET François, SCHIETTEKATTE Charles, SECOND Jean-François, VALENTIN Gilles et VIALANEIX Michèle,

**Membres suppléants avec voix délibérative :** M. BOUTHET Jean-Pierre (suppléant de M. MASSON Yannick),

**Procurations :** M. CHANSEAUME Camille à M. ARCHAUD Claude, M. GENDRE Martial à M. ROGUET François, M. MANUBY Didier à M. GUILLOT Sébastien, Mme MEGE Isabelle à M. CHARBONNEL Pascal et Mme VALANCHON Annie à Mme GATIGNOL Joëlle,

**Absents/excusés :** MM. & Mme BOULAIS Loïc, CHANSEAUME Camille, COUTIERE Daniel, DE JESUS José, GENDRE Martial, LOBBOIS Corinne, MANUBY Didier, MASSON Yannick, MEGE Isabelle, SAUVESTRE Daniel et VALANCHON Annie,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Nombre de membre en exercice : 46**

**Nombre de personnes présentes : 36**

**Nombre de suffrages exprimés : 41**

Nombre de procurations 5

Il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, **M. LAMBERT Bernard** est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

### **Approbation des comptes rendus du Conseil communautaire précédents**

Sans objet

## Compte-rendu des délégations du Président

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2020-026 - AVENANT N°1 AU MARCHE 2015-06 - REHABILITATION DU CHATEAU DES CAPPONI, MAISON DES SERVICES INTERCOMMUNAUX – LOT 01 MAÇONNERIE - GENESTE

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la souscription d'un avenant au marché 2015-06 - Réhabilitation du Château des Capponi, Maison des services intercommunaux avec l'entreprise GENESTE, domiciliée, 30 rue Gutenberg, 63100 CLERMONT-FERRAND, dans les conditions décrites ci-dessous :

	HT en €	TTC en €
<b>Montant initial du marché</b>	<b>599 987,10</b>	<b>719 984,52</b>
Montant de l'avenant 1 (plus-value)	23 681,82	28 418,18
<b>MONTANT TOTAL DU NOUVEAU MARCHÉ</b>	<b>623 668,92</b>	<b>748 402,70</b>

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2020-027 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE LAVE VAISSELLE – CANTINE DE COMBRONDE - ADS

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise A.D.S, sise Rue Fernand Forest – 63370 LEMPDES, pour fournir et installer un lave-vaisselle pour la Cantine de Combronde pour le budget de la restauration collective, moyennant le prix de 4 975,43 € HT soit **5 970,52 € TTC**.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2020-028 - ACHAT D'ECRANS PC– BUDGET GENERAL - XEFI

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise XEFI, sise 2, allée Alan Turing – 63170 AUBIERE pour la fourniture de matériel informatique dont 3 écrans LED, moyennant le prix de 510,72 € HT soit **612.86 € TTC**.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2020-029 - EXTENSION DE LA MICROCRECHE A DAVAYAT – AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – ATELIER NEUMANN ARCHITECTE

La communauté de communes accepte le forfait définitif de rémunération de la Maitrise d'œuvre suite aux chiffrages APS, défini par le Cabinet Atelier Neumann Architecte, sise 33, rue Emile Massé – 63 200 RIOM, selon les conditions fixées à l'article 4.1b du CCP :

$$F = Fp \times (0,30 + 0,70 C/Co)$$

*F : forfait définitif*

*Fp : forfait provisoire de rémunération*

*C : montant du coût prévisionnel des travaux (stade APS)*

*Co : montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux*

Compte tenu de la nouvelle estimation du montant des travaux au stade APS établi à 88 756,77 € HT, le forfait définitif de rémunération est donc :

$$F = 10\,765 * (0,30 + 0,70 \times 88\,756,77/66\,025,00) = \mathbf{13\,359,40 \text{ € HT soit } 16\,031,28 \text{ € TTC}}$$

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2020-030 - ATTRIBUTION DU CONTROLE TECHNIQUE - CREATION D'UN POLE ENFANCE JEUNESSE A POUZOL – DEKRA

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge donne l'attribution pour le contrôle technique concernant les travaux de création d'un Pôle Enfance Jeunesse à Pouzol dans le bâtiment « la Passerelle » à DEKRA Industrial SAS – Parc technologique de la Pardieu – 2 avenue Léonard de Vinci – 63 000 CLERMONT-FERRAND, pour un montant de 2 200 € HT.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2020-031 - ATTRIBUTION DE LA COORDINATION SPS - CREATION D'UN POLE ENFANCE JEUNESSE A POUZOL – DEKRA

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la coordination SPS pour les travaux de création d'un Pôle Enfance Jeunesse à Pouzol dans le bâtiment « la Passerelle » attribuée à DEKRA Industrial SAS – Parc technologique de la Pardieu – 2 avenue Léonard de Vinci – 63 000 CLERMONT-FERRAND, pour un montant de 1 640 € HT.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2020-032 - FOURNITURE DE BACS – CANTINE DE ST GEORGES DE MONS - ADS

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise A.D.S, sise Rue Fernand Forest – 63370 LEMPDES, pour fournir des bacs en acier inoxydable pour la Cantine de Saint Georges de Mons pour le budget de la restauration collective, moyennant le prix de 426,65 € HT soit **511,98 € TTC**.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2020-033 - AVENANT N°1 AU MARCHE 2015-06 - REHABILITATION DU CHATEAU DES CAPPONI, MAISON DES SERVICES INTERCOMMUNAUX – LOT 3 SERRURERIE METALLERIE – GS2A

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte de souscrire à un avenant au marché 2015-06 - Réhabilitation du Château des Capponi, Maison des services intercommunaux - avec l'entreprise GS2A, domiciliée, 8 bis rue du Thuel, 63350 MARINGUES, dans les conditions décrites ci-dessous :

- **Objet** : modification du marché – modification portant sur des moins-values de travaux correspondant à une modification des prestations du lot 3 « serrurerie métallerie »
- **Montant** : Moins-value de 7 374,00 € HT

	HT en €	TTC en €
Montant initial du marché compris option	24 974,00	29 968,80
Montant de l'avenant n°1	- 7 374,00	- 8 848,80
<b>MONTANT TOTAL DU NOUVEAU MARCHÉ</b>	<b>17 600,00</b>	<b>21 120,00</b>

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2020-034 - DES TARIFS DES SORTIES EXCEPTIONNELLES ORGANISEES PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Les tarifs des sorties pour les mois **janvier** et **février** 2020 sont les suivants :

<b>SORTIE NEIGE</b>	
<b>&lt; 500 à 2250 € (familles contribuables au sein de la Communauté de Communes)</b>	<b>A partir de 2251 € (familles contribuables au sein de la Communauté de Communes)</b>
<b>18 €</b>	<b>21 €</b>
<b>&lt; 500 à 2250 € (familles non contribuables au sein de la Communauté de Communes)</b>	<b>A partir de 2251 € (familles non contribuables au sein de la Communauté de Communes)</b>
<b>25 €</b>	<b>28 €</b>

<b>TARIFS SÉJOUR PRÉ-ADO SKI</b>		
pour une semaine en hébergement pension complète "Les cols des volcans" à la Bourboule et activités		
Quotient familial (2)	Familles contribuables au sein de la communauté de communes	Familles non contribuables au sein de la communauté de communes
< 500 €	163,00 €	182,50 €
de 501 € à 750 €	175,15 €	193,50 €
de 751 € à 1000 €	193,60 €	221,50 €
de 1001 € à 1500 €	201,93 €	230,75 €
de 1501 à 2250 €	217,23 €	247,75 €
> 2250 €	248,50 €	280,00 €

<b>TARIFS SÉJOUR NEIGE</b>		
pour une semaine en hébergement pension complète "Les cols des volcans" à la Bourboule et activités		
Quotient familial (2)	Familles contribuables au sein de la communauté de communes	Familles non contribuables au sein de la communauté de communes
< 500 €	113,00 €	132,50 €
de 501 € à 750 €	125,15 €	143,50 €
de 751 € à 1000 €	143,60 €	171,50 €
de 1001 € à 1500 €	151,93 €	180,75 €
de 1501 à 2250 €	167,23 €	197,75 €
> 2250 €	198,50 €	230,00 €

### Compte-rendu des délégations du Président – Décisions relatives aux emplois non permanents

ARH2020087	Ar accroissement temporaire 27/01/2020 4h	RESTAURATION CO	TEMP2020/014
ARH2020089	Ar création poste saisonnier le 24/1/20-3h	EQUIP. SPORTIFS	SAIS2020/013
ARH2020090	Ar création poste saisonnier du 27/1/20 au 31/1/20-10,68 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/014
ARH2020091	Ar création poste saisonnier du 28/1/20 au 31/1/20-2,50 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/015
ARH2020092	Ar création poste saisonnier le 28/1/20 -RAM-3 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/016
ARH2020102	Ar création poste saisonnier du 30/1 au 4/2/20 -RAM-9 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/017
ARH2020104	Ar création poste saisonnier du 1 au 24/2/20 -ALSH-24 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/018
ARH2020111	Ar création poste saisonnier du 31/1 au 21/2/20-ALSH-3/35ème	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/019
ARH2020112	Ar création poste saisonnier du 1 au 14/2/20-ALSH-9/35ème	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/020
ARH2020113	Ar création poste temporaire du 1/2/20 au 31/3/20-14/35ème	POLE FONCTIONNEL	TEMP2020/015
ARH2020114	Ar création poste saisonnier du 3/2 au 23/3/20-MC-46 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/021
ARH2020115	Ar création poste saisonnier du 1/2 au 2/2/20-7,5h	EQUIP. SPORTIFS	SAIS2020/022
ARH2020117	Ar création poste saisonnier le 4/2/20-1/35ème	CINEMA	SAIS2020/023

ARH2020214	Ar création poste saisonnier du 10 au 21/02/20-ALSH-3/35ème	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/024
ARH2020215	Ar création poste saisonnier du 5 au 14/02/20-RAM-15 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/025
ARH2020216	Ar création poste saisonnier du 5 au 14/02/20-MC-4 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/026
ARH2020229	Ar création poste saisonnier du 19/02 au 06/03/20-ALSH-68 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/027
ARH2020230	Ar création poste saisonnier du 19/02 au 06/03/20-ALSH-68 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/028
ARH2020231	Ar création poste saisonnier du 19/02 au 06/03/20-ALSH-68 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/029
ARH2020232	Ar création poste saisonnier du 19/02 au 06/03/20-ALSH-68 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/030
ARH2020233	Ar création poste saisonnier du 19/02 au 06/03/20-ALSH-68 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/031
ARH2020240	Ar création poste temporaire du 17/02/20 au 05/04/20 30,25/35ème	RESTAURATION CO	TEMP2020/017
ARH2020244	Ar création poste saisonnier du 14/02 au 04/03/20-PISC-18 heures	EQUIP. SPORTIFS	SAIS2020/032
ARH2020245	Ar création poste saisonnier du 15 au 29/2/20-PISC-18,5 heures	EQUIP. SPORTIFS	SAIS2020/033
ARH2020253	Ar création poste saisonnier du 21/02 au 08/03/20-ALSH-35 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/033
ARH2020254	Ar création poste saisonnier du 19/02 au 11/03/20-ALSH-35 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/034
ARH2020255	Ar création poste saisonnier du 21/02 au 08/03/20-ALSH-35 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/035
ARH2020256	Ar création poste saisonnier du 19/02 au 11/03/20-ALSH-35 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/036
ARH2020257	Ar création poste saisonnier du 21/02 au 08/03/20-ALSH-35 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/037
ARH2020258	Ar création poste saisonnier du 21/02 au 08/03/20-ALSH-35 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/038
ARH2020259	Ar création poste saisonnier du 21/02 au 08/03/20-ALSH-35 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/039
ARH2020260	Ar création poste saisonnier du 21/02 au 08/03/20-ALSH-35 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/040
ARH2020261	Ar création poste saisonnier du 21/02 au 08/03/20-ALSH-35 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/041
ARH2020262	Ar création poste saisonnier du 24/02 au 08/03/20-ALSH-21 heures	ENF. JEUNESSE	SAIS2020/042

### Ajout de points à l'ordre du jour

Sans objet

### Principales décisions du Conseil d'Administration du CIAS (pour information)

Sans objet

**D202002001 Arrêt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026**

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'adopter un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Un PCAET est un outil qui a pour objectif de permettre au territoire de s'adapter aux effets du changement climatique, de réduire ses consommations d'énergie, ses émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Il s'agit d'un document opérationnel comprenant un diagnostic, une stratégie, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Il est valable pour une durée de 6 ans, à l'issue de laquelle il est évalué et révisé pour la mise en place d'une nouvelle programmation.

Le 29 novembre 2018, le Conseil communautaire de Combrailles, Sioule & Morge, bien que regroupant moins de 20.000 habitants et donc non contraint par la loi, a approuvé le lancement de la démarche d'élaboration de son PCAET volontaire.

Des moyens humains et financiers ont été consacrés à l'élaboration de ce document, notamment via le recrutement en avril 2019 du bureau d'études Mosaïque Environnement pour la réalisation du PCAET et de son évaluation environnementale stratégique (EES).

Des temps de concertation et de co-construction ont eu lieu tout au long de la démarche, tant avec les élus, que les citoyens, que les acteurs du territoire ou encore les services de la collectivité :

- 19 juin 2019 : comité de pilotage de lancement de la démarche, en présence des élus et des partenaires institutionnels ;
- 10 juillet 2019 : atelier de concertation « diagnostic et recueil d'actions », en présence de citoyens, d'élus, d'acteurs socio-économiques du territoire, de partenaires institutionnels ;
- 10 septembre 2019 : comité de pilotage de présentation du diagnostic, en présence des élus et des partenaires institutionnels ;
- 25 et 26 septembre 2019 : forums stratégiques, en présence de citoyens, d'élus, d'acteurs socio-économiques du territoire, de partenaires institutionnels ;
- 15 octobre 2019 : instance décisionnelle stratégique, en présence des élus et des partenaires institutionnels ;
- 30 octobre 2019 : comité de pilotage de présentation de la stratégie et des EES, en présence des élus et des partenaires institutionnels ;
- 12 et 13 novembre et 13 décembre 2019 : ateliers de co-construction du programme d'actions, en présence de citoyens, d'élus, d'acteurs socio-économiques du territoire, de partenaires institutionnels ;
- 28 janvier 2020 : comité de pilotage final, en présence des élus et des partenaires institutionnels ;

Il s'agit donc d'un document qui reprend les constats, enjeux, objectifs et moyens de déploiement partagés, approuvés par les comités de pilotage successifs du projet.

La communauté de communes Combrailles, Sioule & Morge souhaite désormais arrêter son projet de PCAET, afin de le soumettre aux phases de consultation obligatoires :

- Dans un premier temps, de l'Autorité Environnementale ainsi que du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional (3 mois) ;
- Puis dans un second temps du public (30 jours).

Suite à cela, le Conseil communautaire devra se prononcer sur la prise en compte des avis émis par les diverses parties consultées, puis approuver le projet définitif de PCAET.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE le premier projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2020-2026, tel que présenté en annexe ;
- AUTORISE la transmission du projet à l'Autorité Environnementale ainsi qu'au Préfet et Président de Région pour consultation ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 2

## AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT

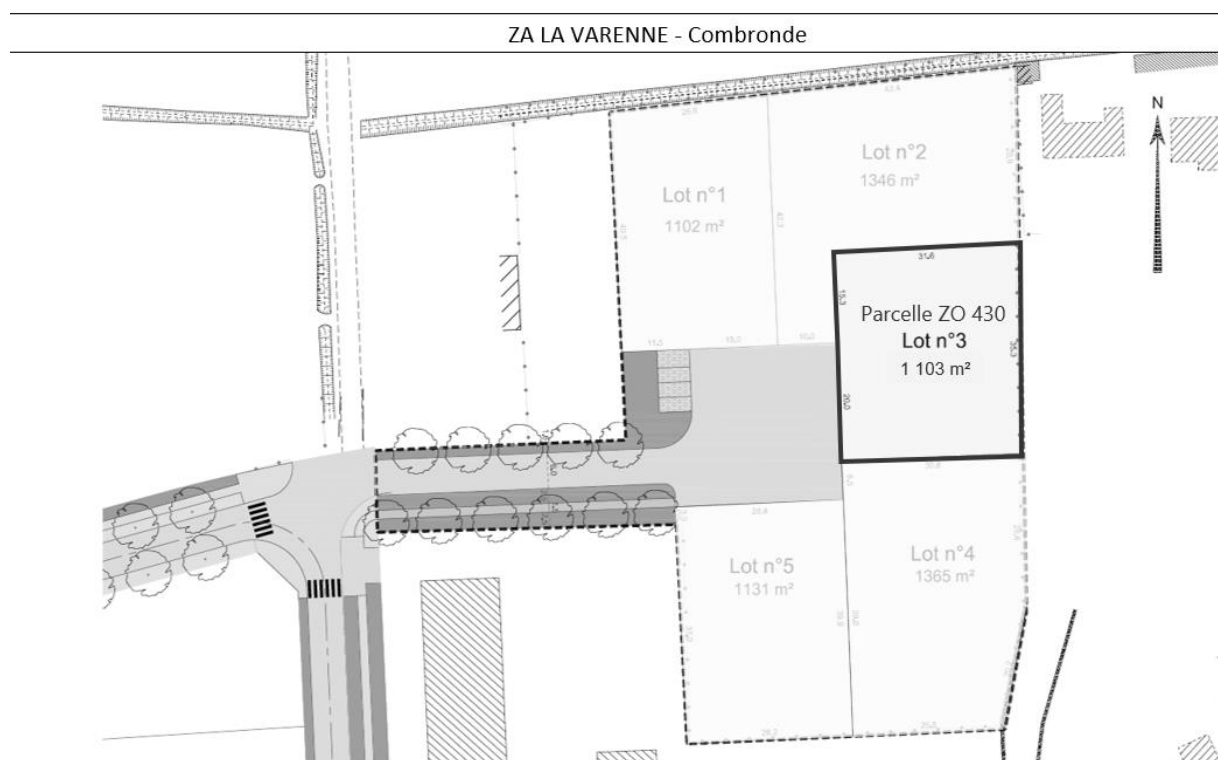
### D202002002 Zone d'activités la Varenne : compromis de vente d'un terrain

L'entreprise le Feel du bois (Guillaume LEDOUX et Perrine LECOMTE) souhaite acquérir un terrain sur la ZA de la Varenne à Combronde pour y construire un atelier de menuiserie de 300 m<sup>2</sup>.

L'entreprise est en activité depuis 5 ans et loue actuellement des locaux sur la ZA.

Après visite sur le terrain, l'entreprises est intéressée par la parcelle cadastrée ZO 430 d'une surface de 1 103 m<sup>2</sup> (lot n° 3 du lotissement de la Varenne III) au tarif de 19 € HT/m<sup>2</sup> soit 20 957 € HT.

L'entreprise a déposé une une option sur cette parcelle en date 14/01/20 dans l'attente de la signature d'un compromis de vente.



Les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Il est également convenu que la réalisation par acte authentique pourra avoir lieu au profit de la SOCIETE « LE FEEL DU BOIS », soit au profit de toute autre personne physique ou morale que ce dernier se réserve de désigner sous réserve d'acceptation par la communauté de communes ; mais dans ce cas, il restera solidairement obligé, avec la personne désignée, au paiement du prix et à l'exécution de toutes les conditions de la vente.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DONNE une suite favorable à la demande de l'entreprise LE FEEL DU BOIS
- CEDE la parcelle Z0 430 d'une surface de 1 103 m<sup>2</sup> au prix de 19 € HT soit un prix total de 20 957 € HT ou à tout autre entité qu'il aura désigné,
- AUTORISE M. le Président, ou le Vice-président délégué, à signer le compromis de vente,
- AUTORISE M. le Président, ou le Vice-président délégué, à signer l'acte authentique de vente dès que les conditions seront réunies.
- AUTORISE M. le Président à signer tous les actes à intervenir pour la vente de la parcelle sus désignée.

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

## SITE TOURISTIQUE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

### D202002003 Aménagement du gour de Tazenat : avenant de transfert du bail parcelle G635

En 2015, un bail de location a été signé entre Mme CHAUD et la communauté de communes dans l'objectif de permettre le développement et l'aménagement du site touristique du Gour de Tazenat à Charbonnières-les-Vieilles.

La location de la parcelle G 635 permet notamment de conserver une vue dégagée sur le lac et l'accueil du stand de l'Office du tourisme des Combrailles une fois par semaine en période estivale.

Situation de la parcelle G 635

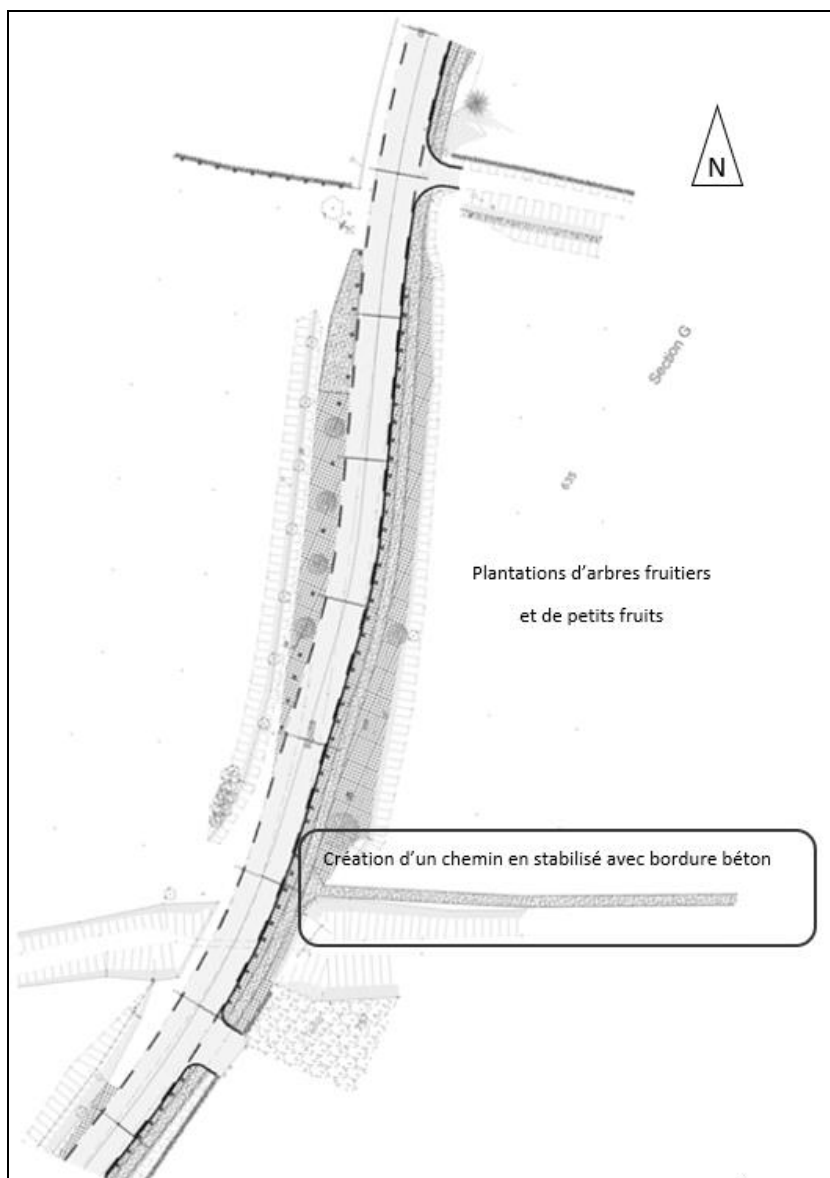




Il est nécessaire de conclure un avenant N°1 afin :

- De transférer le bénéfice du bail à la communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge suite à la fusion des EPCI
- De préciser l'étendue des travaux réalisés sur cette parcelle : ainsi, dans le cadre des travaux de création de parkings et de mise en valeur des accès au gour, il sera réalisé un chemin ainsi qu'un verger conservatoire (arbres fruitiers et petits fruits). L'objectif est de conserver une unité paysagère dans les aménagements réalisés avec un cheminement en sable stabilisé permettant l'accès au gour et de réaliser des plantations pour masquer la circulation sur la RD depuis le gour.

#### Travaux programmés



Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à signer l'avenant N°1 au bail de location de la parcelle G635

*Pour : 41*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**D202002004 Convention de formation avec les FRANCAS**

Depuis 2018, les FRANCAS accompagnent la communauté de communes dans le cadre de sa politique de formation Enfance -Jeunesse au bénéfice des agents et des jeunes du territoire, par une offre de formation de proximité, adaptée à la demande de la collectivité.

Ce partenariat est à contractualiser entre la communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » et LES FRANCAS Auvergne Rhône Alpes pour la période du 25 au 30 avril 2020 sur le site de La Passerelle, commune de Pouzol.

Ce conventionnement définit les modalités d'intervention des FRANCAS de la façon suivante :

- Formation approfondissement BAFA pour 12 stagiaires minimum
- Action sur site de 8h30 à 18h00
- Encadrement par 2 à 3 formateurs
- Centralisation des inscriptions par le service Enfance -Jeunesse à transmettre pour le 08 avril 2020 au plus tard

Le coût de formation par stagiaire est de 350 euros auquel il convient de rajouter 17 € d'adhésion par stagiaire.

Les frais de restauration, les locaux et l'entretien du bâtiment est à la charge de la communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge ».

Aussi, afin de pouvoir bénéficier de cette formation, il est proposé de conventionner avec LES FRANCAS Auvergne Rhône Alpes

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à signer la convention de formation avec LES FRANCAS AUVERGNE RHONE ALPES

*Pour : 41*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**D202002005 Mise à jour du PEDT 2020-2021**

La convention relative à la mise en place du PEDT Communautaire arrive à son terme le 31 août 2020.

Pour mémoire le PEDT permet de définir des règles de fonctionnement relatives aux temps d'activités péri-éducatifs (TAP) et formalise une démarche permettant à « Combrailles, Sioule et Morge » de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Rappelons que le PEDT ouvre droit aux financements de l'État et que le versement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires, qui succède au fonds d'amorçage, est conditionné à la conclusion d'un PEDT.

Afin de répondre aux exigences des services de l'état (envoi du document au 10 avril 2020 au plus tard), il est proposé de modifier ce PEDT sur les bases des nouvelles modalités communautaires.

Le PEDT est conclu pour la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.

Ce PEDT est modifié de la façon suivante :

- Partie 2 Point II : Méthode d'accompagnement :
  - Suppression de la copie du carnet de vaccinations et du certificat médical pour les intervenants extérieurs
- Partie 2 Point III: Modalités d'inscription
  - Suppression de la réinscription par périodes de vacances. On inscrit au service TAP pour l'année.

- Partie 2 Point IV : Les différents objectifs éducatifs
  - Dans l'objectif Identifier les besoins de l'enfant et de la famille, on supprime l'outil : « par la création d'un groupe de travail afin de recenser les besoins » difficile à mettre en place avec 23 sites.
  - Connaître et faire connaître le métier d'animateur par la présence du référent enfance jeunesse au conseil d'école
  - Intégration de l'objectif de Sensibiliser les enfants à l'environnement par la mise en place d'animation et d'intervention sur les thèmes de recyclage, tri...
  - Intégration d'un temps de transition entre les enseignants et animateurs
  - Intégration Découverte de la vie en collectivité
- Partie 2 Point V : Le public concerné
  - Mise à jour des effectifs scolaires en lien avec les listes attestées de l'IEN
- Partie 2 Point VIII : Les intervenants partenaires du projet
  - Intégration du partenariat avec les Francas
  - Suppression de l'association Lire et faire lire (bénévole plus disponible)
- Point 11 : Bilan et évaluation
  - Intégration de l'envoi des bilans aux mairies (familles déjà notées)

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le PEDT 2020-2021

*Pour : 41*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## SERVICES FONCTIONNELS

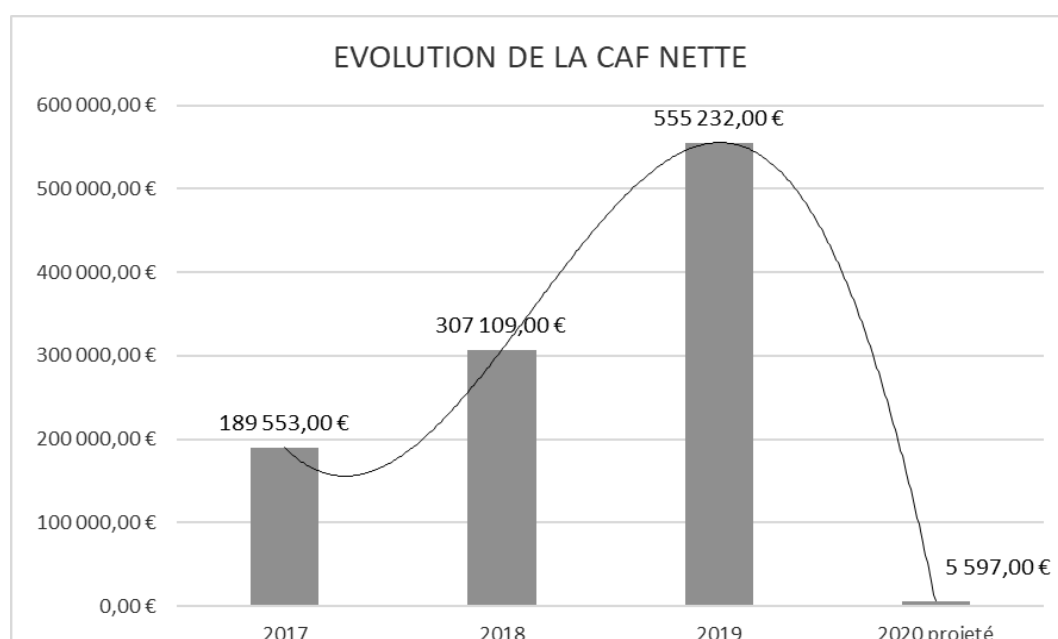
### D202002006 Débat d'Orientation Budgétaire 2020

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2020 est présenté à l'assemblée.

# 1 SOLDES DE Gestion 2019

## 1.1 CAF nette 2019

Dépenses réelles de fonctionnement 2019	10 235 461,00 €
Recettes réelles fonctionnement 2019	11 297 820,97 €
<b>CAF BRUTE</b>	<b>1 062 359,97 €</b>
Remboursement capital des emprunts	150 027,31 €
Dotation voirie (transfert de charges)	357 100,00 €
<b>CAF NETTE 2019</b>	<b>555 232,66 €</b>



La CAF nette évolue positivement entre 2017 et 2019 principalement due au dynamisme des recettes fiscales.

La CAF nette 2019 reste très fragile : Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) est de 4,7 % (contre 3,9 % en 2018) alors qu'elle devrait se situer aux alentours de 15 % soit 1 600 K€.

En revanche pour 2020, la CAF nette projeté est proche de zéro, principalement dues aux évolutions attendues en 2020 :

- Baisse de la CVAE due principalement à la baisse de CVAE de deux grandes entreprises (DIETAL et Aubert et Duval) pour une baisse de CVAE de près de 245 K€
- Augmentation prélèvement fonds A89 (environ 10 000 €)
- Non reconduction des rôles supplémentaires de CFE perçus en 2019 (- 95 K€) et qui correspondaient à des rattrapages de fiscalité sur années antérieures
- Augmentation prévisible du FPIC : - 20 K€
- Ecrêtement dotation de compensation (variable ajustement niveau national) : -8 K€
- Versement partiel en 2019 de la subvention d'exploitation au profit du budget enfance-jeunesse, compte-tenu de l'encaissement sur cet exercice 2019 de recettes exceptionnelles de 2018 ( - 200 K€ de subvention)

Les différentes hypothèses de travail seront reprises au fur et à mesure au sein du présent rapport.

## 1.2 Affectation du résultat 2019 – PROVISOIRE

### Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :	947 818,66 €
Résultat de clôture FONCTIONNEMENT Atelier relais	
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019):	-1 203 711,74 €
Résultat de clôture INVESTISSEMENT atelier relais	

### Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019

Dépenses investissements 2019	3 682 035,12 €
Recettes investissements 2019	3 205 822,03 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	-476 213,09 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :	-1 203 711,74 €
D001/inv Solde section d'investissement :	<u>-1 679 924,83 €</u>

### Restes à réaliser au 31 décembre 2019

Sur dépenses d'investissement :	3 059 273,80 €
Sur recettes d'investissement :	3 455 300,84 €
Solde net des restes à réaliser :	<u>396 027,04 €</u>

### Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-1 679 924,83 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	396 027,04 €
001D/inv Besoin de financement :	<u>-1 283 897,79 €</u>

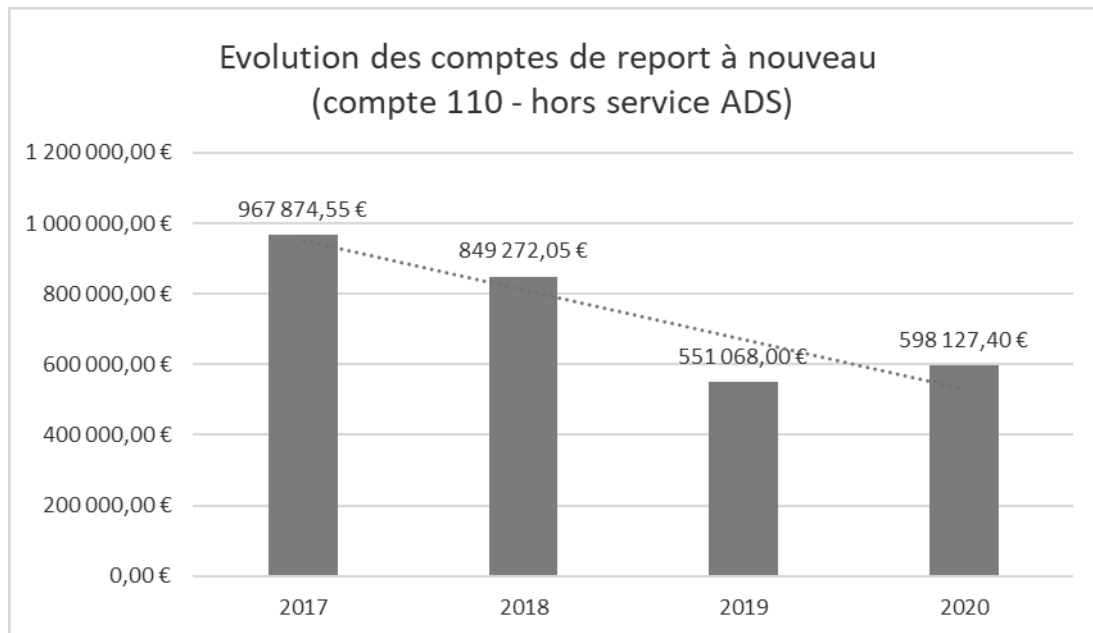
### Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2019	10 334 301,20 €
Recettes fonctionnement 2019	11 297 820,97 €
Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	963 519,77 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :	947 818,66 €
Solde section de fonctionnement :	<u>1 911 338,43 €</u>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>1 283 897,79 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2020)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2020)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>627 440,64 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2020)</i>	
<b>Total affecté :</b>	<u><b>1 911 338,43 €</b></u>

### 1.3 Evolution du compte de report à nouveau



L'analyse du compte de report à nouveau montre que les excédents de fonctionnement ont diminué jusqu'en 2019 pour se stabiliser en 2020.

C'est grâce à ces excédents de fonctionnement reportés que la collectivité pourra programmer quelques investissements en 2020 et non grâce à l'épargne nette.

## 2 Orientations budgétaires envisagées portant sur les recettes en fonctionnement

### 2.1 FISCALITE ECONOMIQUE

#### 2.1.1 CFE

→ Rappel du vote du taux CFE 2019

Le taux de CFE pour 2019 s'élève à 25,69 % (sans changement par rapport à 2018)

→ Base minimale CFE

Pour mémoire, le Conseil communautaire de septembre 2017 a fixé le montant des bases minimales de CFE pour 2018.

Les redevables de la cotisation foncière des entreprises sont assujetties à une cotisation minimum établie au lieu de leur principal établissement ; cette cotisation est établie à partir d'une base dont le montant est fixé par le Conseil communautaire selon le barème suivant :

MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES ou des recettes (en euros)	MONTANT DE LA BASE minimum (en euros)	Cotisation minimale
Inférieur ou égal à 10 000	400 €	102,76 €
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	800 €	205,52 €
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	1 500 €	385,35 €
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	2 500 €	642,25 €
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	3 500 €	899,15 €
Supérieur à 500 000	5 000 €	1 284,50 €

→ Variations 2019 / 2020

L'état 1081 A CFE qui correspond à l'évolution prévisionnelle des bases 2020 n'a pas encore été transmis par les services fiscaux

#### 2.1.2 Autres produits de la fiscalité économique

	Produit 2019	Produit 2020	Variation 2018/2019
<b>IFER</b>	134 655,00 €	134 655,00 €	- €
			- €
<b>TASCOM</b>	119 704,00 €	119 704,00 €	- €
			- €
<b>CVAE</b>	1 063 171,00 €	820 505,00 €	- 242 666,00 €

La variation constatée entre le montant total de la CVAE définitive 2019 de 1 063 171 € et le montant de la CVAE 2020 pré-simulé de 807 874 € provient essentiellement de la SAS Aubert et Duval (380342808)

la SA DIETAL (389333568).

Pour information les entreprises contributrices au titre de la TASCOM sont les suivantes :

Dénomination	Commune
NETTO	LES ANCIZES COMPS
AUVERGNE AMEUBLEMENT	LES ANCIZES COMPS
ARGEDIS	CHAMPS

UPERCUT – INTERMARCHÉ	COMBRONDE
BOULARD VERDIER SA - GEDIMAT	MANZAT
MOCRIXA – SUPER U	SAINT-GEORGES-DE-MONS

## 2.2 FISCALITE « MENAGES »

### 2.2.1 Rappel des décisions 2017 et 2018

En 2017, le conseil communautaire a décidé :

- D'appliquer une intégration fiscale progressive du taux de TH sur le territoire de l'EPCI Combrailles, Sioule et Morge sur une durée de 2 ans (durée de la période transitoire où des taux différents s'appliquent), pour aboutir vers le taux de convergence lors de la 3ème année, soit à compter de l'exercice 2019 ; Le taux moyen pondéré de convergence était de 10,06 %.
- D'appliquer une intégration fiscale progressive du taux de FB sur le territoire de l'EPCI Combrailles, Sioule et Morge sur une durée de 2 ans (durée de la période transitoire où des taux différents s'appliquent), pour aboutir vers le taux de convergence lors de la 3ème année, soit à compter de l'exercice 2019. Le taux moyen pondéré de convergence était de 2,72 %.

L'année 2019 a donc été la première année où des taux identiques vont s'appliquer sur l'ensemble des communes (fin du lissage).

En 2019, le conseil communautaire a décidé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité ménage.

Pour mémoire l'historique des taux est le suivant :

	TMP	2017	2018	2019	Bilan 2016-2019 (en %)	Bilan 2016-2019 (Évolution en points de fiscalité)	Impact sur la cotisation <sup>1</sup> Base de calcul = valeur locative moyenne = 2 519 € (TH,FB) et valeur locative de 2 500 €
CFE	24,25 %	25,56 %	25,69 %	25,69 %	+ 5,94 %	+ 1,44 points	+ 36 €
TH	10,06 %	10,28 %	10,38 %	10,38 %	+ 3,18 %	+ 0,32 points	+ 8 € / foyer
FB	2,72 %	3,00 %	3,03 %	3,03 %	+ 11,39 %	+ 0,31 points	+ 3,90 € / foyer
FNB	18,07 %	18,61 %	18,80 %	18,80 %	+ 4,03%	+ 0,73 points	

### 2.2.2 Rappel des règles de lien entre taux :

Les taux des trois taxes « additionnelles » sont fixés :

- soit par variation proportionnelle ;
- soit en respectant la seule règle de lien prévue au dernier alinéa du 1 du I de l'article 1636 B sexies du CGI : le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe d'habitation.

### 2.2.3 Revalorisation des valeurs locatives cadastrales en 2019

→ La revalorisation applicable aux terrains et locaux d'habitation

L'article 99 de la LF pour 2017 a modifié le dispositif de revalorisation des valeurs locatives qui s'effectuait par amendement pendant l'examen de la loi de finances.

<sup>1</sup> Hors effet harmonisation des bases minimales de CFE



A compter de 2018, la revalorisation devait être égale au taux de variation entre novembre de N-2 et novembre de N-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

Or l'article 16 de la loi de finances 2020 et à nouveau venu modifier les conditions de calcul de la revalorisation des valeurs locatives et pour les impositions établies au titre de 2020 et par dérogation aux articles 1518 bis code général des impôts les valeurs locatives seront majorées par l'application d'un coefficient de 1,009 ;

→ La revalorisation applicable aux locaux professionnels

Afin d'éviter un nouveau décalage entre la valeur locative des locaux professionnels et la réalité du marché locatif, le législateur a prévu un dispositif de mise à jour permanente des tarifs d'évaluation par la constatation de l'évolution de loyers déclarés chaque année par leurs occupants.

Les modalités de cette mise à jour sont précisées dans un décret paru le 7 décembre 2018.

Le Gouvernement y définit le mode de calcul du coefficient d'évolution des tarifs d'évaluation ainsi que les loyers annuels (déclarés) retenus pour calculer ce coefficient.

1. Loyers (déclarés) retenus pour calculer le coefficient d'évolution des tarifs :

- loyer correspondant à un local dont la surface et la catégorie n'ont pas varié depuis l'année précédente ;
- loyer dont le montant n'est pas nul ou significativement éloigné du loyer moyen dans le secteur d'évaluation ;
- loyer dont le montant n'a pas fait l'objet d'une variation supérieure à 10 % depuis l'année précédente.
- Chaque loyer est exprimé en euros par mètre carré en faisant le rapport entre le loyer annuel déclaré et la surface pondérée du local.

2. Mode de calcul du coefficient d'évolution des tarifs :

- Pour chaque secteur d'évaluation, le coefficient d'évolution des tarifs d'évaluation est calculé, pour chaque catégorie, en faisant la moyenne de l'évolution annuelle des loyers des trois années précédant l'année de la mise à jour. Ainsi, pour la revalorisation au titre de 2019, sera appliquée la moyenne des 3 derniers millésimes de collecte sur les années 2015 à 2018. Donc, la grille tarifaire 2019 sera déterminée en fonction des coefficients d'évolution constatés entre 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018, puis du calcul de la moyenne des 3 coefficients.
- Cependant, lorsque le coefficient d'évolution d'une catégorie d'un secteur ne peut être déterminé (par exemple si le nombre de loyers pouvant être retenus pour une catégorie et un secteur locatif est inférieur à 4), le décret prévoit l'application d'un coefficient départemental. Ce coefficient correspond à celui des locaux professionnels relevant des catégories qui regroupent le plus grand nombre de locaux et qui, ensemble, représentent au total plus de la moitié des locaux du département.

Ce coefficient est estimé par la DGFIP à une valeur entre 0,2% et 0,3%, soit un niveau très inférieur aux coefficients forfaitaires précédents, votés chaque année par le Parlement.

Une hypothèse de revalorisation des bases de 0,2 % des locaux professionnels a été pris en compte

#### **2.2.4 Compensation d'exonérations fiscales**

Certaines compensations versées aux collectivités en contrepartie d'allègements fiscaux décidées par l'Etat sont utilisées comme variables d'ajustement.

Du fait des minorations annuelles successives qui leur ont été appliquées, leur montant s'est fortement réduit au fil des années. Afin de ne pas diminuer davantage ces compensations fiscales, le Parlement a décidé en loi de finances de les sortir du périmètre des variables à compter de 2018. Cette décision est maintenue en 2019 et 2020. Ainsi, comme en 2018 et 2019, leur niveau de compensation reste figé à celui de 2017 et elles ne subissent pas de minoration supplémentaire.

Les seules évolutions concerneront les nouvelles exonérations constatées.

### **2.2.5 Dégrèvement de taxe d'habitation**

- Une suppression de la TH engagée en 2018

Pour mémoire, l'article 5 de la loi de finances pour 2018 avait mis en place un dégrèvement qui, s'ajoutant aux exonérations existantes, devait permettre à environ 80 % des foyers les plus modestes d'être dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale en 2020.

L'objectif d'allègement total de TH devait être atteint de manière progressive sur 3 ans.

En effet, la cotisation de TH restant à charge de ces foyers, après application éventuelle des plafonnements et exonérations existants, est abattue

- de 30 % en 2018,
- 65% en 2019 et
- 100% en 2020.

→ La loi finances 2020 a adopté plusieurs mesures de gel durant la période transitoire 2020 - 2022

La LF2020 a adopté plusieurs autres mesures de gel au titre de la « période transitoire » (2020 – 2022) notamment :

- le gel des taux ou montants d'abattement de TH au titre de 2020 à leur niveau de 2019 ;
- le gel en 2020 les taux issus de la répartition des différentes taxes d'équipement (TSE) et de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) sur la TH résidences principales à leur niveau de 2019 et le report du coût de l'évolution éventuelle de ces 2 taxes en 2020 sur les contribuables des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) : les autorités compétentes en matière de GEMAPI et de TSE pourront décider d'augmenter le produit de ces taxes en 2020 mais la partie de cette augmentation qui devait s'adosser à la TH sur les résidences principales sera répartie entre les taxes foncières et la CFE ;

→ La LF pour 2020 poursuit la suppression de la TH sur les résidences principales pour les 20% de contribuables restants

A partir de 2021, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne percevront plus la TH sur les résidences principales payée par les 20% de ménages « les plus aisés ». Elle sera perçue par l'Etat en 2021 et 2022 (« nationalisation » de la TH sur les résidences principales pendant 2 ans).

Les 20% de ménages « les plus aisés » bénéficieront toutefois d'une exonération de TH sur leur résidence principale à hauteur de 30% en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023. Ils verront le taux de leur TH entre 2020 et 2022 gelé à son niveau de 2019. Ils devraient également bénéficier du gel des bases de TH en 2021 et 2022.

En 2023, plus aucun contribuable ne paiera la TH sur les résidences principales.

Les communes et les EPCI à fiscalité propre percevront la TH sur les résidences principales pour la dernière fois en 2020.

→ Compensation pour les EPCI en 2021

En contrepartie de leur perte de TH , les EPCI à fiscalité propre, la métropole de Lyon (mais également la ville de Paris) perçoivent une part de TVA.

Les modalités de calcul des pertes de TH à compenser aux EPCI à fiscalité propre en 2021 sont arrêtés comme suit :

- les bases intercommunales de TH 2020 sur les résidences principales et les taux 2017
- les compensations d'exonération de TH versées par l'Etat en 2020

→ Quelle évolution de la compensation après 2021 ?

La part de TVA perçue par les EPCI à fiscalité propre, la métropole de Lyon et la ville de Paris évolue en fonction de l'évolution de la TVA au niveau national.

Exemple de calcul de l'évolution de la fraction de TVA affectée aux EPCI :

- Soit un EPCI qui perçoit 40 de TH sur les résidences principales en année de référence n (produit de la TH sur les résidences principales à partir du taux 2017 et compensations d'exonérations) tandis que la recette nationale de TVA s'est élevée à 1 000. L'indice de référence de cet EPCI s'établit donc à 0,04 (40/1 000).
- Si en année n + 1, la recette nationale de TVA évolue de + 3 % et s'établit à 1 030, l'EPCI percevra donc  $0,04 * 1,030 = 41,2$  – soit une progression de + 3 % de ses ressources.

La loi de finances pour 2020 prévoit en outre certaines garanties de ressources pour pallier à une éventuelle baisse trop importante du produit de TVA. Ainsi, la loi de finances pour 2020 prévoit un mécanisme de garantie de non-baisse de la fraction de TVA attribuée aux EPCI à fiscalité propre par rapport à son niveau 2020 si le produit de la TVA attribué pour une année donnée représentée, à périmètre constant, un montant inférieur au montant de la compensation versée en 2020.

## 2.3 Hypothèses 2020 concernant la fiscalité

- Hypothèse stabilité des taux de fiscalité

	bases 2019	Taux 2019 (TMP)	Produit 2019	Bases 2020 (revalorisation valeurs locatives)	Coefficient de variation	taux proposé 2020	Produit 2020	Variation
<b>CFE</b>	11 601 000	25,69%	2 980 297 €	11 624 202	1,000000	25,69%	2 986 257 €	5 961 €
<b>TH</b>	20 190 000	10,38%	2 095 722 €	20 371 710	1,000000	10,38%	2 114 583 €	18 861 €
<b>FNB</b>	743 300	18,80%	139 740 €	749 990	1,000000	18,80%	140 998 €	1 258 €
<b>FB</b>	20 177 000	3,03%	611 363 €	20 358 593	1,000000	3,03%	616 865 €	5 502 €
<b>TAFNB</b>			19 997				19 997 €	0 €

La revalorisation des valeurs locatives (0,9 %) représente 31 500 € de produit supplémentaire.

Il est proposé de maintenir les taux de fiscalité 2019.

## 2.4 DOTATIONS DGF

### 2.4.1 Réforme de la dotation d'intercommunalité

Pour mémoire, la loi de finances 2019 a réformé la dotation d'intercommunalité des EPCI

La nouvelle dotation d'intercommunalité conserve deux enveloppes : une dotation de base et une dotation de péréquation.

Chaque EPCI perçoit :

- une dotation de base, calculée en fonction de la population des communes que l'établissement regroupe au 1er janvier de l'année de répartition, pondérée par le coefficient d'intégration fiscale de l'établissement :

- une dotation de péréquation, calculée en fonction de la population des communes que l'établissement regroupe au 1er janvier de l'année de répartition, pondérée par le coefficient d'intégration fiscale de l'établissement, multiplié par la somme :
  - o du rapport entre le potentiel fiscal par habitant moyen des établissements appartenant à la même catégorie et le potentiel fiscal par habitant de l'établissement ;
  - o du rapport entre le revenu par habitant moyen des établissements et le revenu par habitant de l'établissement. La population prise en compte est la population totale pour ce critère.

Désormais, pour cette dernière fraction au potentiel fiscal (comparaison sur la base du PF moyen par catégorie) serait ajoutée la notion de revenu (comparaison sur la base du revenu moyen national).

La bonification DGF est supprimée (rappelons que la bonification de la DI s'élevait pour la communauté de communes à 212 418 €).

Selon les nouvelles modalités de calcul de la dotation d'intercommunalité, les simulations réalisées par la DGCL dans le cadre de la préparation de la loi de finances 2019 montrait que la dotation d'intercommunalité de la communauté de communes passerait de 830 706 € à 642 784 € (soit - 187 922 €, soit - 22,62 %).

Cette baisse serait étalée sur 5 ans (jusqu'en 2023).

Mais la mise en place d'un nouveau dispositif de garantie adossé au CIF a été mis en place : Les communautés de communes dont le coefficient d'intégration fiscale est supérieur à 0,50 percevraient une dotation par habitant au moins égale à celle perçue l'année précédente.

Le CIF de la Communauté de communes étant supérieur à 0,50, la dotation d'intercommunalité a été épargnée.

L'article L5211-28 du CGCT encadrant les modalités de calcul de la DGF a semble-t-il maintenu ce dispositif de garantie « Les communautés de communes dont le coefficient d'intégration fiscale est supérieur à 0,50 perçoivent une dotation par habitant au moins égale à celle perçue l'année précédente. »

Dotation de base	159 793 €
Dotation de péréquation	338 339 €
Garantie	333 478 €

#### **2.4.2 *Ecrêtement de la dotation de compensation des EPCI***

Ces écrêtements servent également à couvrir les impacts, sur la DGF du bloc communal, de la hausse de la population, des évolutions de la carte intercommunale et des dispositifs spécifiques aux communes nouvelles ;

Pour mémoire pour faire face aux augmentations de l'enveloppe de la DI et dotation forfaitaire, une minoration est prévue à l'article L. 2334-7-1 du CGCT.

- En 2018, le taux de minoration de la dotation de compensation était de 2,08%
- En 2019 le taux de minoration était de 2,3 %
- En 2020, le taux de minoration simulé est de 2,3 %

	CA 2018	CA 2019	BP 2020
74126 - Dotation de compensation des groupements de communes	354 096	345 966,00 €	338 008,78 €

### **2.5 FDPTP**

Selon la loi finance 2019, la diminution du FDPTP s'est élevé à 49 M€, soit une diminution de 15%.

Après avoir subi des baisses pendant trois années consécutives, les FDPTP resteraient stables en 2020 (à confirmer). En revanche des variations individuelles peuvent avoir lieu en fonction de l'évolution des critères pris en compte.

La somme de 5 000 € a été inscrit au BP 2020 (aucune somme n'avait été inscrite au BP 2019).

**2.6 REMBOURSEMENTS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET DE FRAIS**

<b>70841 - aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles</b>	<b>41 809,00 €</b>
Remboursement frais personnel entretien gymnase	0,00 €
Remboursement Personnel technique EHPAD MANZAT /ANCIZES	36 400,00 €
Remboursement personnel entretien médiathèque combronde et école de musique combronde	3 159,00 €
Remboursement MAD personnel technique la Passerelle	2 250,00 €
<b>70845 - Aux communes membres du GFP (ouvert dans le budget d'un GFP)</b>	<b>11 530,00 €</b>
Service commun RH Montcel	1 270,00 €
Service commun RH combronde	8 500,00 €
Service commun RH Saint-Hilaire la Croix	1 760,00 €
<b>70848 - aux autres organismes</b>	<b>52 700,00 €</b>
Service RH CIAS EHPAD LES ORCHIS	9 500,00 €
Service RH Aide à domicile	41 500,00 €
Service RH RPI Jozerand Montcel	1 700,00 €
<b>70872 - par les budgets annexes et les régies municipales</b>	<b>27 500,76 €</b>
Frais généraux siège médiathèque	15 749,00 €
Remboursement frais de fonctionnement siège RAM	4 551,76 €
Frais généraux Cinéma (copieur)	7 200,00 €

### 3 HYPOTHESES budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses de fonctionnement

#### 3.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL

##### 3.1.1 Dépenses de fonctionnement voirie : évolution des dépenses d'entretien et de fournitures de voirie (articles 60 633 et 61 523)

Pour mémoire, ci-dessous les enveloppes de fonctionnement arrêtées en 2019.

Communes	Total enveloppe fonctionnement 2019	SIMULATION ENVELOPPE 2020
Les Ancizes-Comps	8 102,85 €	8 175,77 €
Charbonnières les Vieilles	9 209,63 €	9 292,52 €
Châteauneuf les Bains	2 567,84 €	2 590,95 €
Loubeyrat	2 342,71 €	2 363,80 €
Manzat	11 532,66 €	11 636,45 €
Queuille	536,99 €	541,82 €
Saint Angel	688,23 €	694,42 €
Saint Georges de Mons	11 769,49 €	11 875,41 €
Vitrac	2 696,60 €	2 720,87 €
Beauregard-Vendon	3 666,07 €	3 699,06 €
Combronde	21 753,73 €	21 949,51 €
Champs	6 231,25 €	6 287,33 €
Davayat	2 753,42 €	2 778,20 €
Gimeaux	2 803,39 €	2 828,62 €
Jozerand	4 305,39 €	4 344,14 €
Montcel	3 232,67 €	3 261,76 €
Prompsat	2 865,97 €	2 891,76 €
Saint-Hilaire la Croix	5 161,75 €	5 208,21 €
Saint-Myon	2 526,87 €	2 549,61 €
Teilhède	6 605,72 €	6 665,17 €
Yssac la Tourette	4 993,01 €	5 037,95 €
Blot l'Eglise	500,00 €	504,50 €
Lisseuil	3 000,00 €	3 027,00 €
Marcillat	10 500,00 €	10 594,50 €
Pouzol	6 000,00 €	6 054,00 €
Saint Gal/Sioule	9 000,00 €	9 081,00 €
Saint Pardoux	1 000,00 €	1 009,00 €
Saint Quintin/Sioule	2 188,00 €	2 207,69 €
Saint Rémy de Blot	17 000,00 €	17 153,00 €
	<b>165 534,24 €</b>	<b>167 024,05 €</b>

L'application d'une revalorisation des enveloppes de fonctionnement selon le taux de revalorisation des valeurs locatives (soit +0,9%), conduirait à une augmentation de l'enveloppe de 1 500 € au total.

### **3.1.2 Remboursement au profit des communes pour la mise à disposition de personnel et moyens matériels au titre de la compétence voirie**

De manière conventionnelle, le montant du remboursement aux communes concernant les mises à disposition de matériel et d'agents pour l'entretien de la voirie est indexé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre de N-2 et novembre de N-1. (ICPH nov 2019 = 105.27 / ICPH nov 2018 = 104 ) soit 1 ,2 %.

Cet indice a été utilisé car c'était initialement le même indice que celui inscrit dans la loi pour la revalorisation des valeurs locatives. Or la revalorisation des valeurs locatives a été plafonnée à 0,9 % dans le cadre d'une mesure dérogatoire de la LF 2020.

En 2019, le montant des remboursements aux communes à ce titre s'élève à 680 364 €.

Une augmentation des remboursements de mise à disposition suivant l'ICPH à hauteur de 1,2 % représenterait une dépense supplémentaire de 8 164 €

### **3.1.3 Concours divers et cotisations 6281**

	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
SIET BRAYAUDS ET COMBRAILLES	6 800,00 €	6 800,00 €
SIEG (adhésion pour éclairage Zone d'activités et équipements intercommunaux)	100,00 €	100,00 €
MISSION LOCALE DE RIOM LIMAGNE ET COMBRAILLES	25 065,00 €	26 000,00 €
MACEO	1 000,00 €	1 000,00 €
INITIATIVE RIOM COMBRAILLES	4 052,62 €	4 100,00 €
CONCORDIA AUVERGNE	3 870,00 €	0,00 €
CONCORDIA AUVERGNE	1 650,00 €	0,00 €
AUVERGNE RHONE ALPES ENTREPRISES	100,00 €	100,00 €
AUVERGNE ACTIVE	1 000,00 €	1 000,00 €
ASSOCIATION REGIONALE AUVERGNE DE L USH	224,50 €	250,00 €
ASSOCIATION REGIONALE AUVERGNE DE L USH 2018	229,00 €	
ASSOC DES MAIRES DU PUY DE DOME	1 503,00 €	1 600,00 €
AGSGV63	1 331,47 €	1 350,00 €
ADUHME	22 403,00 €	24 049,00 €
ADCF	1 997,21 €	2 000,00 €
CAUE		1 900,00 €
ANDES		1 386,00 €
FREDON		1 000,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE		600,00 €
		<b>73 235,00 €</b>

### 3.1.4 Cotisations aux organismes de regroupement (655481)

655481	CA2019	BP 2020	
<b>Cotisations aux organismes de regroupement</b>	<b>206 946,68 €</b>	<b>215 635,24 €</b>	
SMADC Contribution Générale	50 129,40 €	51 719,85 €	Cotisation par habitant évolue de 2 %
Office de Tourisme Intercommunautaire	91 409,10 €	91 036,69 €	Mise à jour des trois critères (lits touristiques, habitants, potentiel fiscal)
Fonds de Mutualisation A89	46 193,00 €	56 711,12 €	Augmentation à 1,4% du produit CET
SIEG Eclairage publique ZA	4 256,30 €	4 300,00 €	
COTISATION INFORMATIQUE SMAD	10 977,28 €	11 267,58 €	
Solde réseau foncier agricole 2018	3 390,53 €	0,00 €	
Réseau foncier agricole 2019	591,07 €	600,00 €	

### 3.1.5 Aides à l'habitat

#### → Les aides PIG

Afin d'améliorer les performances énergétiques des ménages, l'agence nationale de l'habitat (ANAH) propose une aide aux ménages, sous conditions de revenus. Dans le cadre du PIG départemental, la communauté de communes apporte un complément d'aide à ces ménages, sous les mêmes conditions que l'ANAH.

Le bilan des aides accordées en 2019 s'établit comme suit :

6574		BP2019	CA2019	BP 2020
65741	Subventions Habiter mieux PIG	40 000,00 €	29 350,00 €	40 000,00 €

Les objectifs d'aides PIG 2020 :

	Montant de l'aide	Dossiers 2020	Montant total des aides
Total dossiers LPE* très modeste	800,00 €	30	24 000,00 €
Total dossiers LPE* modeste	600,00 €	5	3 000,00 €
Total dossiers AUT** très modeste	550,00 €	10	5 500,00 €
Total dossiers AUT** modeste	350,00 €	5	1 750,00 €
<b>Total nombre de dossiers</b>		<b>50</b>	<b>34 250,00 €</b>

#### → L'extension des aides à la rénovation énergétique pour 2020

Le département propose aux EPCI de mutualiser une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE).

Cet accompagnement prendrait en compte l'ensemble des ménages sans condition de revenus spécifique.

De son côté, le département a budgété 600 000 € sur 3 ans sous forme d'aides à l'investissement au profit de ménages qui bénéficieraient de l'appui technique de la Plateforme.

L'objectif départemental, décliné par territoire intercommunal, aboutirait à la possibilité d'aider 67 dossiers sur 3 ans soit 22 logements par an.



L'aide du département serait de 2 000 € par dossier avec des paliers de 1 000 € selon le scénario de rénovation retenu au final par le ménage et les critères de performance. Un bonus de 1 000 € serait aussi apporté pour l'utilisation de matériaux locaux et/ou biosourcés.

La participation de la communauté de communes à l'animation mutualisée s'élèverait à 11 000 € en année pleine. Le temps de la mise en place du dispositif (finalisation plateforme, recrutement, ...) la somme de 6 000 € serait inscrite au budget 2020.

Enfin, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a créé également son propre dispositif d'aide aux rénovations énergétiques des ménages : le Bonus Énergétique. Dans le cadre de ce bonus, les dossiers de l'EPCI concerné devront être instruits par une structure compétente. Il s'agissait jusque-là du point bloquant pour que la communauté de communes puisse conventionner avec la Région. Il s'avère que la PTRE départementale actuellement en réflexion est considérée par la Région comme une « structure compétente ». Ainsi l'adhésion à la PTRE permettra de bénéficier du bonus énergétique. L'aide régionale n'est pas conditionnée à des critères de ressources et pourrait donc s'appliquer aux dossiers hors PIG éligibles.

En cohérence avec le PCAET et l'engagement de la communauté de communes dans la plateforme territoriale de rénovation énergétique, il est proposé de se prononcer sur l'extension des aides à la rénovation énergétique sur la base 21 dossiers en 2020.

	Montant de l'aide	Dossiers 2020	Montant total des aides
Total dossiers bonus AURA	750,00 €	21	15 750,00 €
<b>Total nombre de dossiers</b>		<b>21</b>	<b>15 750,00 €</b>

→ Projection budgétaire 2020 :

	Montant de l'aide	Dossiers 2020	Montant total des aides
Dossiers LPE* très modeste	800,00 €	30	24 000,00 €
Dossiers LPE* modeste	600,00 €	5	3 000,00 €
<b>Sous total LPE</b>		<b>35</b>	<b>27 000,00 €</b>
Dossiers AUT** très modeste	550,00 €	10	5 500,00 €
Dossiers AUT** modeste	350,00 €	5	1 750,00 €
<b>Sous total AUT</b>		<b>15</b>	<b>7 250,00 €</b>
<b>Dossiers bonus AURA</b>	<b>750,00 €</b>	<b>21</b>	<b>15 750,00 €</b>
<b>Total nombre de dossiers</b>		<b>71</b>	<b>50 000,00 €</b>

L'extension des aides à l'habitat pour les catégories non éligibles au PIG représenterait une enveloppe supplémentaire de 10 000 € en année pleine.

Le temps du déploiement du dispositif, la somme inscrite au BP 2019, soit 40 000 € pourrait suffire.

→ Les aides aux entreprises - Fonds A 89

4 subventions ont été accordées en 2019 (décisions attributives de subvention).

6574		BP2019	CA2019	BP 2020
65743	Versement subventions fonds A89 aux entreprises	25 000,00 €	15 005,79 €	25 000,00 €

Cette opération s'équilibre en dépenses et en recettes. Le SMAD verse à la communauté de communes le montant de la subvention prélevé sur le fond A89 géré par le SMAD. La communauté de communes, alimente le fond mutualisé via la cotisation A89 (voir 3.1.4)

### 3.1.6 FNGIR

Le montant du FNGIR est fixe depuis la réforme de la Taxe Professionnelle. Le prélèvement s'élève à 968 840 €.

### 3.1.7 Communication

Étiquettes de lignes	Somme de Prix TTC
<b>611 Prestation services</b>	<b>6 600,00 €</b>
Organisation d'inaugurations prestations...	4 800,00 €
Création d'une photothèque des équipements communautaires - prestation externe	1 800,00 €
<b>6156 Maintenance</b>	<b>2 032,63 €</b>
Abonnement annuel suite ADOBE + licence Indesign pour Cinéma	1 800,00 €
Maintenance site internet	120,00 €
Renouvellement hébergement et nom de domaine	13,19 €
Hébergement et nom de domaine	86,26 €
SITE INTERNET Hébergement et nom de domaine	13,19 €
<b>6182 Documentation générale et technique</b>	<b>250,00 €</b>
Pantone nuancier - Formula Guide de Pantone	250,00 €
<b>6231 Annonces et insertions</b>	<b>840,00 €</b>
Communication digitale, presse et médias (achat ou location d'espace pour augmentation de la visibilité de l'EPCI)	840,00 €
<b>6237 Publication</b>	<b>8 580,00 €</b>
Création d'un agenda, mise en page, prospection etc.... En régie publicitaire	0,00 €
Frais d'impression (règlements intérieurs + documents de prévention + cartons invitation, inauguration)	1 320,00 €
Impression du Magazine 20-1	3 240,00 €
Achat de photos généralistes pour conception documents en interne	420,00 €
Impression plaquette généraliste territoire - avec déclinaison / Marketing territorial	3 600,00 €
<b>6238 Objets publicitaires</b>	<b>720,00 €</b>
Achats de goodies et objets promotionnels	720,00 €
<b>6261 Affranchissement</b>	<b>7 200,00 €</b>
La Poste - distribution agenda CSM	3 600,00 €
La Poste - distribution lettre 20-1	3 600,00 €
<b>Total général</b>	<b>26 222,63 €</b>

#### → Dépenses spécifiques 2020

Les dépenses spécifiques de communication concernent

- Des achats d'espaces dans les médias à vocation économiques
- La conception et l'impression de dossier de présentation de la communauté de communes
- La réalisation ou pas d'un agenda pour 2021 en régie publicitaire

#### → Communication spécifique sur le PCAET

Compte-tenu de l'arrêt du PCAET, une communication spécifique pourrait être organisée. Dans un délai de 3 mois (1<sup>er</sup> juin 2020), il doit recueillir l'avis de l'autorité environnementale et de la Région. Il doit ensuite être mis en concertation public pendant 1 mois (fin de la concertation : 1<sup>er</sup> juillet 2020). Enfin, suite à la concertation, il doit être éventuellement complété. L'approbation se fera en septembre 2020.

Sur la fin de l'année 2020, quelques premières actions de communication pourraient être réalisées (fiche 1 « suivre et animer l'avancement du PCAET »), laquelle fait apparaître une dépense de communication de 3.000 €.

L'idée étant, notamment, de maintenir la mobilisation citoyenne (car il s'agit d'un projet dont les actions seront portées à la fois par la collectivité et à la fois par le privé) et de mobiliser les entreprises (peu présentes lors de la phase de construction).

	coût
insertions site internet	0,00 €
insertions face-book	0,00 €
insertions radios locales	0,00 €
insertions presse locale	0,00 €
réalisations de bâches (ext. bords de route)	380,00 €
réalisation de roll-up (salons, évènements intérieurs)	240,00 €
réalisation de brochures (habitants, boîtes)	1 350,00 €
réalisation d'affiches, flyers (commerces, services)	380,00 €
autres	650,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 000,00 €</b>

### 3.1.8 Etudes et recherches

Thématique	Libellé étude	Retenu budget TTC	74 Département	Autre	74 Agence de l'eau	Autofinancement
Etude titane	Etude titane + AMO Macéo	95 904,00 €				Au CA2019, rattachement de charges = déjà financé
Gémapi	Diagnostic hydromorphologique Morge et affluents	54 966,00 €		4 425,00 €	32 000,00 €	Au CA2019, rattachement de charges = déjà financé
Agriculture	Diagnostic réseau foncier agricole	19 504,80 €	13 003,00 €			Au CA2019, rattachement de charges = déjà financé
Gémapi	Diagnostic exercice de la compétence Gémapi Morge et affluents (groupement de commande avec RLV)	3 477,84 €				Au CA2019, rattachement de charges = déjà financé
Gémapi	Diagnostic agri-environnementale Morge et affluents	2 959,20 €				Au CA2019, rattachement de charges = déjà financé
Gour de Tazenat	Profil de baignade (dont tranche conditionnelle étude potentiel développement cyanobactéries, ...)	14 105,48 €			7 053,00 €	Au CA2019, rattachement de charges = déjà financé
PCAET	Etude mise en place PCAET	39 100,00 €				Au CA2019, rattachement de charges = déjà financé
Services développement	Formation animation projet territoire 2020-2026	17 000,00 €				
Services fonctionnels	Mission Archivage	35 000,00 €				

- Mission archivage

Depuis la fusion des EPCI les archives n'ont fait l'objet d'aucun recensement. Les archives sont toujours disséminées sur plusieurs sites géographiques sans outil de recensement.

A l'exception de la CC Côtes de Combrailles où un archivage réglementaire a été réalisé en 2011 par un archiviste mis à disposition par le centre de gestion, les archives des EPCI fusionnés n'ont fait l'objet d'aucun classement réglementaire (extraction des éliminables, plan de classement, numérotation).

Aussi il est nécessaire de réaliser ce travail de mise aux normes des archives (314 ml) : reprise et mise à jour des éliminables (mise à l'écart des archives pouvant être détruites, édition de bordereaux d'élimination), reprise des fonds d'archives (tri interne, reconditionnement, rédaction des bordereaux de versement, fourniture recensement détaillé Excel), et reprise des archives définitives (reconditionnement intégral, cotation, édition des inventaires, formation des référents archives de la collectivité).

Compte-tenu des consultations réalisées pour ces prestations en externe (entre 30 K€ à 65 K€), la collectivité s'oriente vers le recrutement d'un archiviste dans le cadre d'une mission en CDD. A l'issue de la période, l'archiviste pourra ensuite être mis à disposition des communes pour celles qui le souhaitent ;

→ Formation – action projet de territoire 2020 - 2026

A l'occasion de renouvellement des mandats de conseillers municipaux et communautaires, les objectifs de cette formation-action seraient les suivants :

- Appropriation par les nouveaux élus du fonctionnement de la communauté de communes, des actions et projets en cours de réflexion, les services actuellement proposés, le contexte territorial avec les partenaires (le SMAD notamment pour les actions intra-communautaires). L'objectif est de partir sur un socle de connaissances commun
- A partir de cet état des lieux, définir les axes de travail ou les pistes à étudier pour les prochaines années
- Au final, mettre à jour le projet de territoire sur la base des axes de développement définis

La prestation proposée prendrait la forme d'une formation – action basée sur :

- Une démarche participative forte des nouveaux élus municipaux et intercommunaux
- Les apports de contenu sur l'état des lieux / diagnostic et le fonctionnement des services serait apportée par les services de communauté de communes
- L'animation des ateliers serait assurée par un bureau d'études externe
- Cette formation prendra également en compte un volet financier, pour jeter les bases des équilibres financiers intercommunaux.

### **3.1.9 Dépenses de personnel**

→ Stabilité des effectifs

Hormis le recours à un contrat d'accompagnement à l'emploi au sein des services techniques, le budget 2020 ne prévoit pas de changements dans les effectifs.

### 3.1.10 *Service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme*

Étiquettes de lignes	PREVISIONS 2019	CA 2019	BP2020
<b>D</b>	<b>103 476,22 €</b>	<b>74 543,51 €</b>	<b>108 513,26 €</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>29 258,89 €</b>	<b>2 723,42 €</b>	<b>35 073,26 €</b>
6064 - Fournitures administratives	500,00 €	501,50 €	910,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	24 228,22 €	0,00 €	29 313,26 €
6156 - Maintenance	1 750,00 €	1 671,08 €	1 700,00 €
6182 - Documentation générale et technique	780,67 €	0,00 €	800,00 €
6184 - Versements à des organismes de formation	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
6237 - Publications	0,00 €	213,60 €	250,00 €
6256 - Missions	0,00 €	37,24 €	100,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	500,00 €	300,00 €	500,00 €
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>72 398,33 €</b>	<b>70 001,09 €</b>	<b>71 540,00 €</b>
6217 - Personnel affecté par la commune membre du GFP	17 900,00 €	17 511,42 €	17 900,00 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	143,00 €	150,00 €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00 €	498,10 €	500,00 €
6338 - Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	0,00 €	85,80 €	90,00 €
64111 - Rémunération principale	51 498,33 €	28 598,78 €	29 500,00 €
64118 - Autres indemnités	0,00 €	6 543,98 €	6 600,00 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	4 327,03 €	4 400,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	9 165,98 €	9 200,00 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €
6474 - Versements aux autres oeuvres sociales (CNAS)	0,00 €	207,00 €	250,00 €
6478 - Autres charges sociales diverses	200,00 €	120,00 €	150,00 €
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 819,00 €</b>	<b>1 819,00 €</b>	<b>1 900,00 €</b>
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	1 819,00 €	1 819,00 €	1 900,00 €
<b>R</b>	<b>103 476,22 €</b>	<b>103 856,77 €</b>	<b>108 513,26 €</b>
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>24 228,22 €</b>	<b>24 228,22 €</b>	<b>29 313,26 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	24 228,22 €	24 228,22 €	29 313,26 €
<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>79 248,00 €</b>	<b>79 628,55 €</b>	<b>79 200,00 €</b>
70875 - Par les communes membres du GFP (ouvert dans le budget d'un GFP)	79 248,00 €	79 628,55 €	79 200,00 €
	Résultat 2019	5 085,04 €	

Les dépenses s'équilibrent par les contributions des adhérents au service

- Forfait 1,30 € / habitant : 18 070 €
- Recettes « à l'acte » : 170 € /EPC : 61 200 € (sur la base de 360 EPC sans les Cu a )
- TOTAL Recettes : 79 270 €

L'excédent 2019 (5 085,04 €) du service commun ADS est mis en réserve au compte 6068 avec l'excédent de fonctionnement reporté antérieur.

### 3.2 PRINCIPALES RELATIONS FINANCIERES ENTRE EPCI ET COMMUNES

#### 3.2.1 Attributions de compensation

Les Attributions de Compensation 2019 tiennent compte de la dernière révision des transferts de charges en septembre 2019 (garderie périscolaire à Saint-Quintin-sur-sioule, modifications transfert de charge restauration scolaire sur saint-Georges-de-Mons, ajustement transfert de charges voirie).

	AC2019 CORRIGE	Transfert de charges restauration scolaire	Transfert de garderie périscolaire année pleine	Transfert de charges fonctionnement voirie	Modification transfert investissement voirie	AC 2020
Les Ancizes-Comps	394 613,24 €					394 613,24 €
Charbonnières les Vieilles	-58 776,65 €					-58 776,65 €
Châteauneuf les Bains	656,00 €					656,00 €
Loubeyrat	-129 641,09 €					-129 641,09 €
Manzat	-132 577,21 €					-132 577,21 €
Queuille	43 086,23 €					43 086,23 €
St Angel	-54 318,99 €					-54 318,99 €
St Georges de Mons	-48 051,08 €	17 928,00 €				-65 979,08 €
Vitrac	-40 985,96 €					-40 985,96 €
Beauregard-Vendon	-24 155,63 €					-24 155,63 €
Combronde	20 410,19 €					20 410,19 €
Davayat	-1 637,55 €					-1 637,55 €
Jozerand	-18 123,41 €					-18 123,41 €
Montcel	-13 875,56 €			-2 000,00 €	1 000,00 €	-12 875,56 €
Prompsat	-24 372,50 €					-24 372,50 €
Saint hilaire la Croix	7 213,51 €					7 213,51 €
Saint Myon	-6 492,95 €					-6 492,95 €
Teilhède	-24 307,20 €					-24 307,20 €
Yssac la Tourette	-14 058,43 €					-14 058,43 €
Champs	84 796,20 €					84 796,20 €
Gimeaux	-11 251,47 €					-11 251,47 €
Blot L'église	-31 687,73 €					-31 687,73 €
Lisseuil	-15 493,95 €				-4 000,00 €	-11 493,95 €
Marcillat	-36 903,73 €					-36 903,73 €
Pouzol	-39 676,62 €					-39 676,62 €
Saint-Pardoux	4 682,71 €					4 682,71 €
Saint-Quintin-sur-sioule	-47 407,99 €		4 289,00 €			-50 028,99 €
Saint-Remy-de-Blot	-434,40 €			-7 000,00 €	5 100,00 €	1 465,60 €
Saint-gal-sur-sioule	-20 000,00 €					-20 000,00 €

### 3.2.2 FPIC 2020

#### → Enveloppe nationale

Le montant du FPIC est maintenu à 1 Md€ en 2020 (comme en 2018 et 2019), afin de « donner aux collectivités une meilleure visibilité sur l'évolution de leurs ressources ».

Il était initialement prévu que les ressources du fonds soient fixées à 2 % des recettes fiscales des communes et de leur groupement (soit environ 1,2 milliard d'euros).

#### → Rappel du FPIC 2019

Pour 2019, le prélèvement net a augmenté de 78 986 € :

	2018	2019	Variation
Prélèvement	-212 260 €	-274 088 €	+ 61 828 €
Reversement	+ 57 197 €	40 039 €	- 17 158 €
Solde	-155 063 €	-234 049 €	- 78 986 €

Pour mémoire, les indicateurs (qui servent pour déterminer les montants du prélèvement et reversement) évoluent comme suit :

	FPIC 2017	FPIC 2018	FPIC 2019
Potentiel financier Intercommunal Agrégé par habitant de l'EPCI	639,75 € / habitant	637,81 € / habitant	666,41 € / habitant
Moyenne France du PFIA :	617,61 € / habitant	619,88 € / habitant	628,99 € / habitant
Effort fiscal agrégé	1,003256	1,018335	1,018933
Indice synthétique de prélèvement	0,098654	0,088516	0,114985
Revenu par habitant moyen de l'EI	13 471,33 €	13 402,88 €	13 652,79 €
Moyenne France	14 303 €	14 501 €	14 707,05 €

Rappelons que sont contributeurs au FPIC les ensembles intercommunaux ou les communes isolées de métropole et des départements d'outre-mer (hors Mayotte) dont le PFIA / habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national, soit, supérieur à 566,10 €.

L'indice synthétique en fonction duquel est calculé le prélèvement est composé :

- à 75% de l'écart relatif entre le PFIA par habitant de l'ensemble intercommunal et 0,9 fois le PFIA moyen par habitant,
- et à 25% de l'écart relatif de son revenu par habitant au revenu par habitant moyen.

Lors du conseil communautaire de juillet 2019, le prélèvement supplémentaire de 78 986 € a été répartie comme suit :

- Répartition EPCI - Ensemble des communes
  - La communauté de communes a pris en charge une première fraction à hauteur de 20 000 €, conformément au budget 2019
  - Le solde de 58 986 € est ensuite répartie entre l'ensemble des communes et la communauté de communes en fonction du CIF, soit :
    - ✓ 31 697,48 € pour la communauté de communes
    - ✓ 27 288 € pour l'ensemble des communes
  - Soit au final :
    - ✓ Part EPCI 51 697 € (65,45 %)
    - ✓ Part communes membres 27 289 € (34,55%)
- Répartition entre les communes : L'enveloppe de prélèvement supplémentaire de 27 289 € pour l'ensemble des communes est répartie en fonction du Potentiel Financier

	<b>Prélèvement 2019</b>	<b>Reversement 2019</b>	<b>Solde cible 2019 FPIC</b>
<b>Part EPCI</b>	-108 392 €	0,00 €	-108 392 €
<b>Part communes membres</b>	-165 696 €	40 039 €	-125 657 €
<b>TOTAL</b>	<b>-274 088 €</b>	<b>40 039 €</b>	<b>-234 049 €</b>

→ Estimation du FPIC 2020

Le Potentiel fiscal utilisé pour les calculs du prélèvements FPIC est basé sur les données fiscales N-1 (données 2019 pour le calcul du FPIC 2020).

Entre 2018 et 2019 les bases fiscales du territoire étaient encore relativement dynamiques, il y a donc de fortes chances que le prélèvement FPIC soit encore en augmentation pour 2020.

En 2019 l'hypothèse d'une augmentation de 5 % du prélèvement et une diminution du reversement à hauteur de 5 % s'est révélée insuffisante.

Le DOB est basée sur une hypothèse d'augmentation de 15 % du FPIC soit 16 258 € de prélèvement pour la fraction de l'EPCI.

→ Répartition du FPIC 2020

La répartition du prélèvement supplémentaire entre communes et EPCI sera débattue ultérieurement lorsque les montants FPIC seront connus et lorsque les bases fiscales intercommunales prévisionnelles 2020 seront également connues.

### **3.2.3 Dotation de solidarité communautaire (pas d'évolution prévue par rapport à 2019)**

La dotation de solidarité communautaire est composée de trois fractions : les fractions A et B déjà existantes en 2018 et la nouvelle fraction C correspondant au soutien aux équipements sportifs communaux.

→ Fraction A : en lien avec la participation des communes sur les travaux de cuisine et cantine des écoles (idem 2018) – Secteur plaine

Par délibération en date du 10 décembre 2015 le Conseil communautaire de Côtes de Combrailles avait acté plusieurs principes relatifs à la prise de compétence « restauration scolaire ».

Il avait été acté un cofinancement commun – EPCI sur le programme d'investissement pluriannuel, avec une participation des communes à hauteur de 35 % de l'autofinancement à la charge du maître d'ouvrage.

Il était précisé que le cofinancement des communes intervenait sur les dépenses des salles de restauration et office en excluant les surfaces de production des repas, et que la répartition du cofinancement entre les communes sera calculée en fonction des critères population et nombre d'enfants.

Pour mémoire, le cofinancement par commune était le suivant :



	Nombre de repas annuel / 144 jours	Population	Ratio	Montant du cofinancement communes	Montant déjà autofinancé par la commune	Solde restant à financer par la commune
Beauregard-Vendon	96	1 132	14,73%	40 865 €	20 227 €	20 638 €
Combronde	225	2 106	30,88%	85 707 €	142 651 €	-56 944 €
Champs	30	373	4,73%	13 124 €		13 124 €
Davayat	70	573	9,06%	25 151 €		25 151 €
Gimeaux	24	415	4,56%	12 646 €		12 646 €
Jozerand	37	488	6,02%	16 702 €	80 623 €	-63 921 €
Montcel	45	443	6,32%	17 543 €		17 543 €
Prompsat	39	438	5,84%	16 199 €		16 199 €
Saint Myon	23	453	4,73%	13 136 €		13 136 €
Saint Hilaire la Croix	15	316	3,22%	8 946 €		8 946 €
Teilhède	46	429	6,30%	17 494 €		17 494 €
Yssac la Tourette	15	373	3,60%	9 995 €		9 995 €
<b>TOTAL</b>	<b>665</b>	<b>7 539</b>	<b>100%</b>	<b>277 506</b>		

Pour les communes, dont le solde était négatif (c'est-à-dire que les communes ont contribué plus du fait qu'elles ont déjà entièrement autofinancé les travaux sur leurs communes), il était prévu le versement de la soulte au profit des communes sur 10 ans (conformément au débat d'orientation budgétaire).

Ce montant annuel constitue la dotation de solidarité communautaire.

Commune	Dotation de solidarité 2019
COMBRONDE	5 694 €
JOZERAND	6 392 €

Compte-tenu de la période de 10 ans, Cette fraction sera versée jusqu'en 2025 inclus.

→ Fraction B : Complément de reversement FPIC aux communes (idem 2018)

Par délibération en date du 11 juillet 2019, le conseil communautaire a arrêté le montant des répartition FPIC entre les communes en fonction du potentiel financier aboutissant à une augmentation du prélèvement pour les communes prélevées ou diminution du reversement pour les communes bénéficiaires.

Or le montant total du reversement n'est pas suffisant pour permettre le reversement aux communes selon les calculs arrêtés par le conseil communautaire.

Il est donc nécessaire de compléter le reversement pour les communes qui bénéficiaient d'un reversement.

Précisons que ce mécanisme est complètement neutre pour la communauté de communes puisque la communauté de communes a « bénéficié » d'un prélèvement moindre du fait du versement du même montant du montant aux communes sous la forme de la DSC. Ce reversement est sans impact budgétaire.

Nom Communes	FRACTION B = INSUFISANCE DE REVERSEMENT FPIC POUR LES COMMUNES DE SIOULE
<i>BLOT L'ÉGLISE</i>	2 246 €
<i>LISSEUIL</i>	531 €
<i>MARCILLAT</i>	1 851 €
<i>POUZOL</i>	2 146 €
<i>SAINT GAL SUR SIOULE</i>	870 €
<i>SAINT PARDOUX</i>	2 568 €
<i>SAINT QUITIN</i>	2 365 €
<i>SAINT REMY DE BLOT</i>	1 455 €

→ Fraction C : complément sur la participation aux équipements sportifs de Combronde et Saint-Georges-de-Mons

Afin de verser les montants prévus, il convient de compléter le montant versé par fond de concours par une dotation de solidarité :

Nom Communes	FRACTION C = COMPLEMENT AU FOND DE CONCOURS SUR PARTICIPATION INTERCOMMUNALE DES GYMNASES
COMBRONDE	10 405,00 €
SAINT-GEORGES-DE-MONS	17 260,00 €

→ Montants 2020 prévisionnels

Nom Communes	DSC 2019
COMBRONDE	16 099,00 €
JOZERAND	6 392,00 €
BLOT L'EGLISE	2 246,00 €
LISSEUIL	531,00 €
MARCILLAT	1 851,00 €
POUZOL	2 146,00 €
SAINT GAL SUR SIOULE	870,00 €
SAINT PARDOUX	2 568,00 €
SAINT QUITIN	2 365,00 €
SAINT REMY DE BLOT	1 455,00 €
SAINT-GEORGES-DE-MONS	17 260,00 €
	53 783,00 €

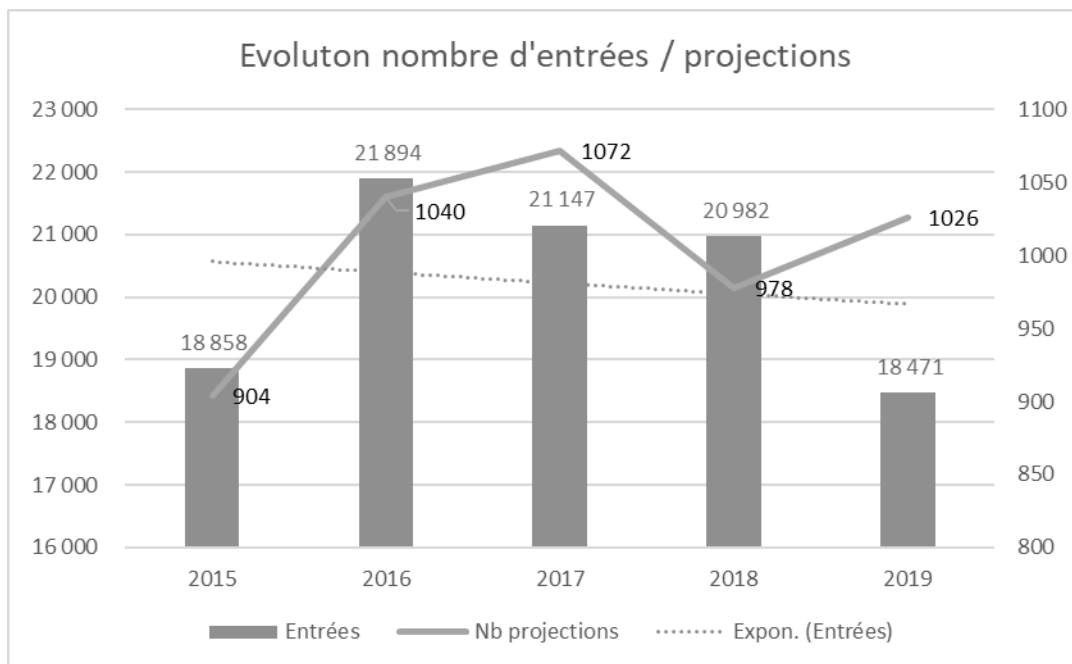
### 3.3 BUDGET ANNEXE CINEMA

#### 3.3.1 Subvention d'exploitation

Le budget total de fonctionnement s'élève à environ 200 000 € de dépenses, montant stable par rapport à prévisions budgétaires 2019, se décomposant comme suit :

- 66 000 € de frais de personnel
- 53 500 € de frais « distribution » et « programmation »
- 15 000 € droits SACEM et taxes CSA,
- 17 500 € pour les dépenses d'énergie

En effet le budget est basé sur 21 000 entrées (au prix moyen de 4,67 €) pour une recette attendue de 98 070 €. Or en 2019 les produits des entrées n'ont été que de 86 360 € pour 18 471 entrées.



Le nombre d'entrées baisse depuis 2016, plus forte année de fréquentation, malgré un nombre de séances qui reste stable.

La fréquentation reste très dépendante des films phares de l'année, qui peut expliquer les variations

<b>2016</b>	Les tuche2 / les visiteurs/ kung fu panda / camping 3 / l'age de glace
<b>2017</b>	Raid dingue / Fast and furious / Cars 3 / Moi moche et méchante
<b>2018</b>	Les indestructibles / Belle et sébastien / Tuche 3 / Astérix
<b>2019</b>	Dragons 3 / Au nom de la terre / Le roi lion / Qu'est ce qu'on a encore fait au bon dieu

2 500 entrées correspondent à 8 séances pleines

Rappelons que depuis 2018, la fondation Aubert et Duval ne verse plus de subvention qui s'élevait précédemment à 15 000 €.

Les entrées couvrent près de 50 % des dépenses de fonctionnement.

Le remboursement du capital de la dette (4 933 €) est assuré

- Par la dotation aux amortissements : 3 558 €
- Complété par un virement de la section d'investissement

Au final, le prévisionnel d'exploitation 2020 fait apparaître un déficit d'exploitation stable à hauteur de 76 000 €, sous réserve d'une remontée du nombre d'entrées payantes.

### 3.4 BUDGET ANNEXE « ACTIVITES CULTURELLES »

Le budget « activités culturelles » est composé des services analytiques suivants :

- Réseau de lecture publique.
- Enseignement musical.
- La programmation culturelle

#### 3.4.1 Service « enseignement musical »

Le service est rendu par deux associations : « La Société Lyrique de Combronde » et « L'Union musicale en Combrailles ». L'activité est exercée dans deux bâtiments récents, réhabilités par les EPCI.

Les locaux sont mis à disposition gratuitement au profit des écoles de musique.

La communauté de communes prend en charge l'entretien du bâtiment, les fluides (eau, énergie), et les frais techniques d'exploitation du bâtiment.

Depuis septembre 2019, les deux associations fonctionnent de manière « mutualisé » sous la direction d'un directeur commun mise à disposition par la communauté de communes

La mutualisation s'exprime aujourd'hui à travers

- Un directeur unique
- L'esprit d'une seule école de musique avec deux antennes, même s'il y a encore deux structures associatives support
- La mise en place de rencontres communes du corps enseignant
- Rédaction du projet d'établissement commun aux 2 écoles (signé par les associations)
- Elaboration d'une manifestation commune (spectacle)
- Mise en place d'un répertoire commun des classes d'orchestre Evaluation et examen des élèves mis en commun

Les écoles accueillent au total 163 élèves (contre 181 sur l'année scolaire 2018/2019).

Les principaux postes de dépenses de ce service sont les suivants :

- Subvention aux associations (UMC et Association Lyrique de Combronde) : 119 400 €
- Frais d'exploitation des bâtiments mis à disposition des écoles de musique : 28 900 €
- Annuité d'emprunt : 58 000 € (Maison de la musique des Ancizes)

La subvention d'équilibre pour l'activité « enseignement musical » reste stable par rapport à 2019 à hauteur de 219 000 €

#### 3.4.2 Service « réseau de lecture publique »

En 2019, sur l'ensemble de l'année, le réseau de lecture publique c'est 20 697 visites en médiathèques (têtes de réseau et relais) pour 40 932 prêts de documents.

Les visites se répartissent de la façon suivante :

- 20 697 visites en médiathèques dont 9 392 adultes et 6 350 enfants (usager individuel), ainsi que 4 955 visites lors des animations collectives soit 1 725 visites par mois en moyenne.
- 2 288 enfants scolaires ont fréquenté la structure (hors été).
- 2 212 présences cumulées sur les animations proposées dont microcrèche, TAP et RAM (hors août).

Au final ce sont plus de 2 485 abonnés « actifs » qui fréquentent le réseau de lecture publique

En 2019, le besoin de financement du réseau de lecture publique était de 276 000 € (selon compte administratif 2019).

Ce montant est artificiellement diminué du fait de l'encaissement de recettes exceptionnelles de 8 500 € (remboursements trop perçu gaz et téléphonie) et une légère sous consommation de l'enveloppe sur le renouvellement des ouvrages.

Le besoin de financement prévisionnel 2020 est en légère diminution à hauteur de 301 000 € contre 306 000 € au BP 2019.

### **3.4.3 Services « programmation culturelle »**

Ce service comprend la programmation culturelle intercommunale dont la gestion et l'exploitation du site de « La Passerelle » mais aussi sur l'ensemble des sites de la communauté de communes.

Pour la saison 2018 / 2019, le bilan de l'activité de la programmation s'établit comme suit

- 31 spectacles (dans la programmation propre de la salle)
- L'accueil de l'orchestre symphonique des dômes au cinéma La Viouze
- 11 séances de cinéma (avec un total de 373 spectateurs dont 222 scolaires)
- Accueil de 9 résidences (hors Cie Le Cri) dont 3 compagnies de cirque sous chapiteau pour un total de 58 jours résidences

Au total 3 152 personnes ont participé aux spectacles de la programmation culturelle (hors cinéma et scolaire 784).

Les dépenses d'exploitation restent stables à hauteur d'environ 221 200 € se décomposant comme suit :

- Frais exploitation bâtiment (fluides, vérifications techniques, assurances, entretien du bâtiment, maintenance nettoyage, téléphone) : 44 150 €
- Personnel (Programmatrice à 1 ETP, valorisation chef de pôle, personnel technique) : 71 148 €
- Spectacles (droits - cachets, SACEM, réceptions, diffusion supports de programmation) : 52 700 € dont le renouvellement du concert de l'orchestre des Dômes
- Annuité d'emprunt du bâtiment de La Passerelle : 52 912.51 €

Les recettes sont constituées par :

- les entrées des spectacles (5 800 €)
- la subvention du SMAD pour la saison culturelle : 2 000 €
- les subventions du département dans le cadre des automnales : 1 500 €
- subvention du département dans le cadre de la saison culturelle : 3 000 €
- les remboursements de frais de fonctionnement du bâtiment par les autres services utilisateurs : 5 000 €

La subvention d'équilibre prévisionnel 2020 reste stable à hauteur de 200 500 € (contre 202 000 € au BP 2019).

### **3.4.4 Bilan action culturelle**

	<b>SUBVENTION PREVU AU BP 2019</b>	<b>SUBVENTION EQUILIBRE REALISE EN 2019</b>	<b>SUBVENTION EQUILIBRE PROJETE EN 2020</b>
ENSEIGNEMENT MUSICAL	220 000,00 €	192 568,96 €	219 000,00 €
PROGRAMMATION CULTURELLE	204 600,00 €	173 543,44 €	200 500,00 €
LECTURE PUBLIQUE	306 000,00 €	275 688,77 €	301 000,00 €
EQUIPEMENTS MOBILES	2 200,00 €	670,78 €	3 258,00 €

<b>TOTAL SUBVENTIONS ACTIONS CULTURELLES</b>	<b>732 800,00 €</b>	<b>642 471,95 €</b>	<b>723 758,00 €</b>	<b>-9 042,00 €</b>
--	---------------------	---------------------	---------------------	--------------------

### 3.5 Centre aquatique intercommunal

L'année 2019 a été la première pleine du Contrat de Performance Energétique, mais les gros travaux, visant à réduire les consommations ont été réalisés seulement au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2019. Ainsi les objectifs quantitatifs contractuels ne seront valables qu'à compter de l'exercice 2020.

#### 3.5.1 Energie et fluides « prestation appelée P1 »

Rappelons que le contrat d'exploitation intègre une prestation dite « P1 » où le prestataire s'occupe de l'achat des fluides et de l'énergie, puis refacture à la communauté de communes dans la limite d'un maximum de consommations, ces volumes maximums étant contractuels.

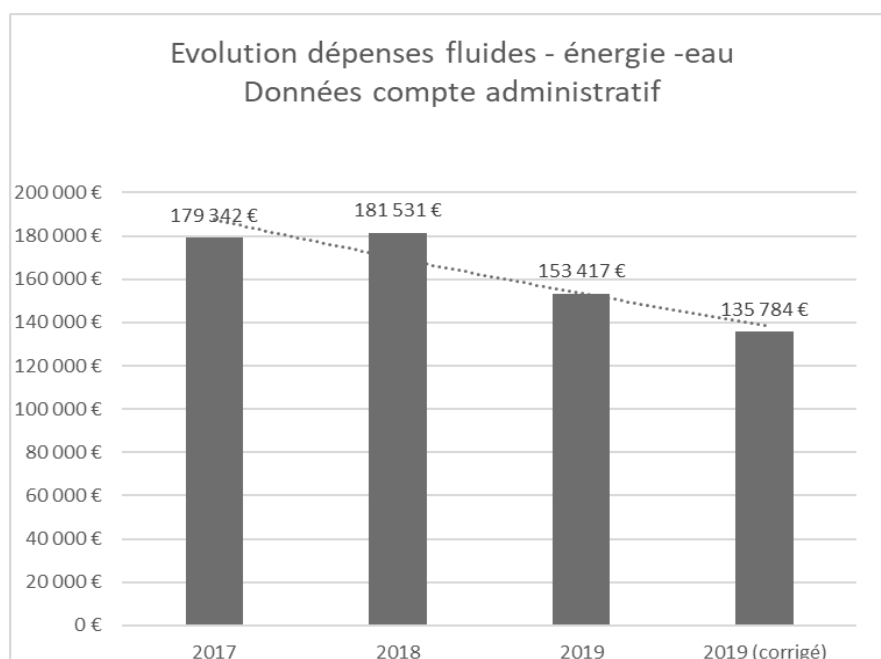
Rappelons que les cibles contractuelles sont les suivantes

Fluide	Situation initiale de référence	Cible intermédiaire annuelle avant travaux (objet de l'avenant n°3)	Cibles finales contractuelles (sans changement)
Gaz	1 678 MWh PCS	1 566 MWh PCS (1678 MWh – 112 MWh d'économies suite aux 1 <sup>ers</sup> travaux)	973 MWh PCS
Electricité	694 MWh	616 MWh (694 MWh – 78 MWh d'économie suite aux 1 <sup>ers</sup> travaux)	474 MWh
Eau	15 572 m3	9 762 m3 (15 572 m3 – 5 810 m3 d'économie suite aux 1 <sup>ers</sup> travaux)	9 413 m3

La collectivité assume financièrement de son côté les variables climatiques et de fréquentation suivantes :

- L'ajustement de l'engagement de consommations : l'engagement de consommation du titulaire peut être ajusté à la hausse ou à la baisse en fonction des variables suivantes :
  - Pour le gaz naturel : la fréquentation et les DJU (qui mesure la rigueur climatique) ;
  - Pour l'électricité : la fréquentation ;
  - Pour l'eau : la fréquentation.
- Les variations du coût de l'énergie sont supportées par la collectivité selon les évolutions réglementaires de l'acheminement (rémunération des gestionnaires de réseaux) et des taxes (imposées par l'Etat), mais également sur les marchés de l'énergie.)

→ Dépenses P1 2019



Selon les données des compte-administratif on constate une première évolution tendancielle à la baisse.

L'histogramme intitulé « CA 2019 » reprend les factures uniquement de l'exercice 2019, mais attention sur cet exercice il y a eu 2,5 mois de non-consommation.

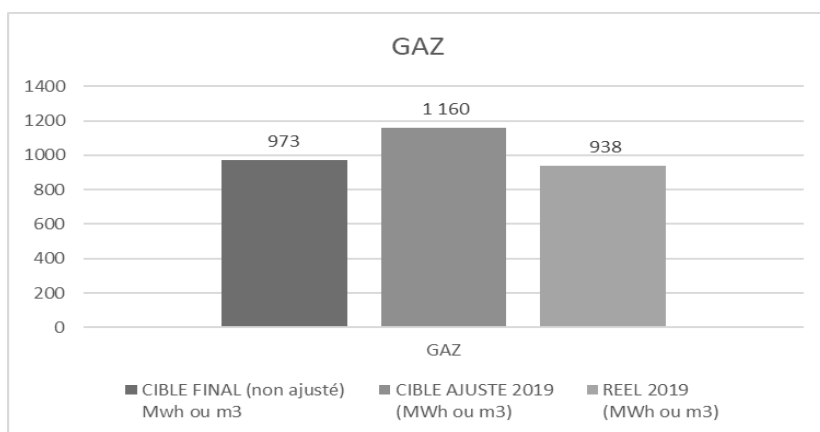
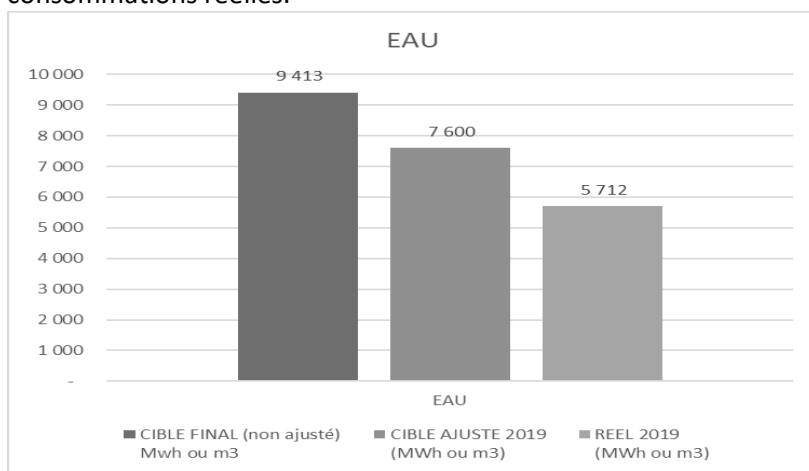
Les chiffres du CA doivent être pris avec prudence et précaution car :

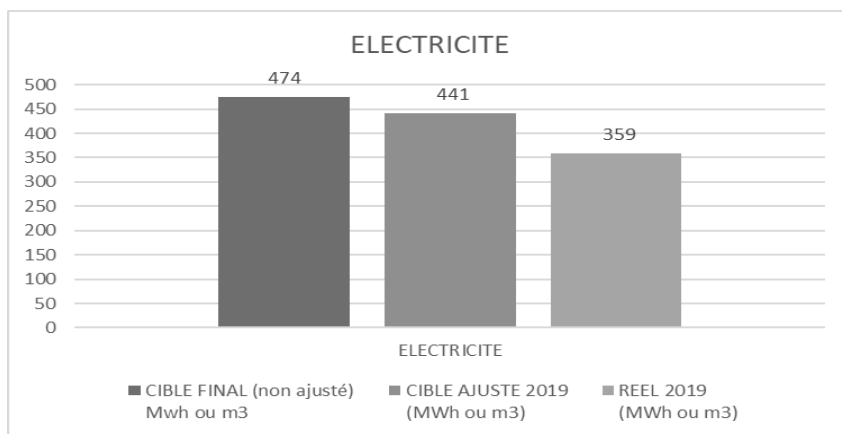
- il peut y avoir des rattrapages et des décalages de factures d'une année sur l'autre.
- Les consommations facturées en 2019 sont les cibles dites intermédiaires sur une grande partie de l'année (avec des objectifs plus élevés que les objectifs finaux)... mais le centre aquatique n'a pas fonctionné pendant la durée des travaux soit 2,5 mois.

Il s'agit néanmoins d'un premier indicateur.

→ Analyse des consommations 2019

Les graphiques ci-dessous comparent les objectifs intermédiaires de 2019 (année de travaux) et les consommations réelles.





La comparaison des consommations cibles ajustées de 2019 avec les consommations réelles montre que les consommations réelles ont été inférieures aux objectifs intermédiaires de 2019 (année de travaux) mais également aux objectifs finaux qui étaient censés être atteints après travaux. Après calcul de l'intéressement, le titulaire du CPE procédera à un remboursement de trop perçu qui sera encaissé sur l'exercice 2020. Selon les dernières estimations, l'intéressement s'élèverait à 12 000 € pour l'exercice 2019.

→ Projections du coût des consommations 2020

L'exercice 2020 est la première année d'application des objectifs de consommations finaux. Sur la base d'une année normale (en température) avec 52 000 baigneurs et une indexation du prix des fluides de 8 % les coûts des consommations estimées en 2020 sont les suivantes

Hypothèse 2020 sur les variables d'ajustements	
Baigneurs	52 000
Jours ouverture	365
DJU (Degrés Jours Unifiés)	4619
Prix unitaire	Coefficient révision prix 1,08 par rapport au PU 2019

	Objectif annuel ajusté MWh ou m3	PU	TVA	Montant estimé TTC
P1 Gaz CONSO	973,29	33,62	1,2	39 267 €
P1 Gaz Abonnement				4 891 €
P1 électricité CONSO	474,45	128,1	1,2	72 950 €
Abonnement électricité				3 934 €
P1 eau CONSO	9412,45	3,791		35 681 €
Abonnement eau				53 €
			<b>TOTAL</b>	<b>156 776,94 €</b>

**3.5.2 Maintenance et exploitation**

Le P2 comprend les prestations d'exploitation maintenance des installations techniques (entretien préventif, pièces, analyses, traitement de l'eau, conduite de performance énergétique, filtres,). Ces prestations sont assurées par l'exploitant dans le cadre du CPE.

	BP2019	CA 2019	BP2020
61562 - Maintenance P2	104 777,00 €	104 777,12 €	106 800,00 €



Le poste maintenance P2 évolue légèrement du fait de l'indexation des contrats avec le titulaire du marché (+ 2%)

Plusieurs autres prestations sont payées directement par la communauté de communes. Il s'agit des prestations de contrôles techniques tobogan, maintenance contrôle d'accès, désenfumage, maintenance SSI, maintenance imprimantes,

	BP2019	CA 2019	BP2020
61561 – Autres maintenance	8 000,00 €	6 541,42 €	8 000,00 €

### **3.5.3 Travaux de gros entretiens dite prestation « P3 »**

Le P3, inclus dans le marché avec DALKIA comprend les travaux de gros entretien, de réparations, de remplacement et de renouvellement des matériels et installations techniques (pompes, sondes, échangeurs, batterie, conduites...).

	BP2019	CA2019	BP2020
6152212 - Entretien et réparations bâtiments P3	28 680,00 €	28 679,08 €	29 252,00 €

Le poste maintenance P3 évolue légèrement du fait de l'indexation des contrats avec le titulaire du marché (+ 2%)

La communauté de communes de son côté paie directement les travaux liés aux bâtiments (hors installations techniques) :

	BP2019	CA2019	BP2020
6152211 - Entretien et réparations bâtiments publics	10 000,00 €	15 609,58 €	14 000,00 €

Pour mémoire les travaux 2019 de maintenance ont porté sur :

PISCINE - TRAVAUX DE PLATRERIE ET FAIENCE	1375.33
PISC - REMPLACEMENT COLONNES DOUCHE + MITIGEURS	1866.0
PISCINE - ENTRETIEN BATIMENT	26.63
PISC - REMPLACEMENT VITRAGE GRADINS	2942.28
PISCINE - TRAVAUX DE PLOMBERIE	125.4
PISC - DEPANNAGE ALARMES INCENDIE	1824.37
PISC - REPRISE DES JOINTS PETIT BASSIN	660.0
PISC - REMPLACEMENT PLAQUE DE DECLENCHEMENT	108.72
PISC - DEPANNAGE ALARME INCENDIE	366.92
PISC - TRAVAUX DE PLATRERIE ET DE FAIENCE	1595.33
PISC - TRAVAUX DE PLATRERIE PEINTURE	858.0
PISCINE - REMPLACEMENT ROBINET DE PUISAGE	75.6
PISCINE - DEPANNAGE ECLAIRAGE	5160.0

Au regard de travaux nécessaires et de l'exercice 2019, le poste des réparations et entretien bâtiminaire augmente de 10 000 € à 14 000 € (portes, carrelages vers pataugeoire, remplace d'éclairage).

### 3.5.4 Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel restent stables à hauteur de 310 000 €.

### 3.5.5 Recettes

Les entrées prévisionnelles 2020 sont légèrement supérieures à l'exécution 2019 à hauteur de 80 700 € (contre 76 292 € encaissées en 2019 avec 2,5 mois de fermeture).

### 3.5.6 Emprunt

Le remboursement du capital des emprunts (environ 37 000 €) est financé par les dotations aux amortissements.

### 3.5.7 Synthèse

Au final, pour 2020, la subvention d'équilibre devrait légèrement baisser à 610 500 € contre 628 200 € prévu au BP 2019.

## 3.6 Gymnases intercommunaux et soutien aux gymnasesz communaux

### 3.6.1 Gymnase de Manzat

Les dépenses de fonctionnement restent stables à hauteur de 161 700 €.

Les charges d'exploitation (hors personnel) s'élèvent à 43 700 €.

Le budget prévoit un virement à la section d'investissement de 72 300 pour couvrir le remboursement en capital de l'emprunt de 76 650 €.

La subvention d'équilibre passe de 152 600 € à 157 000 € pour le gymnase de Manzat ce qui s'explique par le fait qu'en 2019, le budget a encaissé une recette exceptionnelle correspondant à un remboursement de sinistre.

Notons également qu'en 2020 un premier emprunt arrive à terme, et un deuxième en 2022

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
1427534	SAS DE LA PISCINE	6 029,99	5 971,32	5 912,65	5 853,99	5 795,32	5 736,65	5 677,99	5 619,32	5 560,65	5 501,99
1427537	REHABILITATION DU GYMNASSE DES ANCIZES	17 305,80	17 305,80	17 305,80	17 305,80	17 305,80	17 305,80	17 305,80	17 305,80	17 305,80	17 305,80
20050001	PRET RENEGOCIE SALLE DE SPORTS	28 674,50	28 674,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005002	TRAVAUX RESTRUCTURATION	34 909,45	34 909,45	34 909,45	34 909,45	34 909,45	34 909,45	34 909,45	34 909,45	34 909,45	34 909,45
20060001	PRET RENEGOCIE SALLE DE SPORTS	52 819,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007001	TRAVAUX PISCINE SOLDE OPERATION	14 933,51	14 403,99	13 874,47	13 344,95	12 815,43	12 285,91	11 756,39	11 226,80	0,00	0,00
<b>Total budget EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>		<b>154 672,46</b>	<b>101 265,15</b>	<b>72 002,37</b>	<b>71 414,19</b>	<b>70 826,00</b>	<b>70 237,81</b>	<b>69 649,63</b>	<b>69 061,37</b>	<b>57 775,90</b>	<b>57 717,24</b>

### 3.6.2 Gymnase Les Ancizes

La subvention d'équilibre reste stable à 56 700 €

La subvention d'équilibre permet de générer un virement à la section d'investissement de 6 300 € qui couvre en partie, avec les dotations aux amortissements, le remboursement en capital de l'emprunt (15 200 €).

### 3.6.3 Fonds de concours pour l'exploitation des gymnases communaux

Par délibération en date du 13 décembre 2018, le conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire pour les équipements suivants :

- Centre aquatique intercommunal à Saint-Georges-de-Mons
- Gymnase intercommunal à Manzat
- Gymnase intercommunal aux Ancizes-Comps
- Salle multisports à Pouzol « La Passerelle »

Lors de la même séance, il a été arrêté le principe d'un soutien financier aux équipements communaux suivants à hauteur de 70 % des dépenses d'exploitation :

- Gymnase de Combronde
- Equipements sportifs à Saint-Georges-de-Mons (2 gymnases au complexe des Grelières (+ vestiaires mutualisés), 1 Dojo dite « Salle du moulin », 1 boulodrome).

Pour 2019, les participations budgétaires ont été arrêtées comme suit

- Gymnase Combronde : 36 419 €
- Equipements sportifs à Saint Georges de Mons (2 gymnases au complexe des Grelières (+ vestiaires mutualisés), 1 Dojo dite « Salle du moulin », 1 boulodrome : 60 410 €

Ces montants représentent un soutien à hauteur de 70 % des dépenses d'exploitation.

Sous réserve de production des comptes d'exploitation 2019, les montants plafonds pour 2020 seraient reconduits :

	Dépenses d'exploitation annuelles max	Taux d'intervention	Montant de la participation max	Fonds concours	Solde DSC
Equipements sportifs Saint-Georges-de-Mons	86 300 €	70%	60 410 €	43 150 €	17 260 €
Gymnase Combronde	52 027 €	70%	36 419 €	26 014 €	10 405 €

### 3.7 Bilan « équipements sportifs »

	SUBVENTION PREVU AU BP 2019	SUBVENTION EQUILIBRE REALISE EN 2019	SUBVENTION EQUILIBRE PROJETE EN 2020	
GYMNASES	209 300,00 €	193 072,12 €	213 700,00 €	4 400,00 €
CENTRE AQUATIQUE	628 200,00 €	593 128,50 €	610 500,00 €	-17 700,00 €
SOUTIEN GYMNASES COMMUNAUX	96 829,00 €	96 829,00 €	96 829,00 €	0,00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>934 329,00 €</b>	<b>883 029,62 €</b>	<b>921 029,00 €</b>	<b>-13 300,00 €</b>

**3.8.1 Propos liminaires**

Le budget est décomposé en 6 services analytiques :

- ALSH (mercredi après-midi, vacances scolaires et ALSH périscolaires déclarés DDSC).
- Microcrèche.
- Place accueil jeunes enfants en partenariat avec l'AGD le Viaduc.
- Relais d'Assistants Maternels.
- Temps d'Activités périscolaires.
- Aides aux écoles et collèges (transports et subventions aide aux sorties scolaires).
- Jeunesse Global (sert uniquement à isoler les recettes familles des repas scolaires, qui sont reversées au budget annexe restauration collective), non présenté dans le présent rapport d'orientation budgétaire

**3.8.2 ALSH (mercredi après-midi, vacances scolaires et ALSH périscolaires déclarés DDSC)**

Le budget ALSH 2020 a été construit sur les hypothèses suivantes :

- Les crédits pour les sorties à la journée : 37 000 € correspond à la moyenne entre les crédits prévus au BP (43 000 €) et les crédits consommés en 2019 (31 600 €)
- Les crédits pour les séjours (équitation, neige, camping,...) pour 22 000 € seraient reconduits à l'identique
- Les crédits de maintenance informatique (logiciel de planning des agents, portail famille, et logiciel de facturation) passeraient de 12 500 € (BP 2019) à 15 100 € (BP 2020) pour prendre en compte le renouvellement des licences du logiciel des planning (expiration des licences de 4 ans)
- les fournitures pédagogiques resteraient stables à 12 000 €
- les dépenses de personnel évoluent de 1 319 100 € à 1 329 400 €, soit + 0,8 % pour prendre en compte l'avancement de carrière et la revalorisation du RIFSEEP (notamment pour la catégorie C), et les formations PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1)
- un réajustement de la participation des familles sur le réalisé de l'exercice 2019 à hauteur de 318 000 € (contre 323 000 € au CA 2018 si on ne compte que les recettes de l'exercice 2018, les recettes prévues au BP 2019 pour 347 000 € se sont basées sur les recettes 2018 qui incluaient des recettes de l'exercice 2017)
- une stabilité des subventions PSO (150 000 €) et PSEJ (198 580 €)

Au final les dépenses de fonctionnement évoluent de 1 695 700 € à 1 700 400 €.

Compte-tenu de ces hypothèses la subvention d'équilibre passerait de 740 000 € (en 2019) à 771 000 €.

**3.8.3 TAP**

Le Conseil communautaire du 22 février 2018 a approuvé le principe d'une harmonisation de la compétence TAP à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 sur l'ensemble des communes, avec prise en charge financière intégrale par la communauté de communes (sans transfert de charges).

Les projections budgétaires 2020 sont basées sur les hypothèses suivantes :

- Maintien des TAP sur l'ensemble des communes
- Maintien au niveau de 2019 de la ligne budgétaire des intervenants extérieurs à hauteur du réalisé de 2019 pour 95 700 €
- Augmentation de la ligne de formation pour les qualifications BAFA (session 2/2) pour 5 600 €
- Les remboursements de mise à disposition de personnel au profit des communes pour 62 000 €
- Une augmentation des crédits PSO de la CAF ajusté en fonction de la fréquentation 2019 (de 56 000 au BP 2019 à 63 100 € au BP 2020)

- Le fonds de soutien aux activités périscolaires s'établirait à 90 900 € pour l'ensemble des communes.

En ce qui concerne les moyens humains affectés aux TAP

- Le nombre d'animateurs intervenants sur les TAP est de 70 .
- Au total ce sont 15 prestataires extérieurs qui interviennent
- 30 agents des communes sont mis à disposition au profit de la communauté de communes.

Au total en 2019 ce sont 135 400 heures-enfants qui ont été réalisées durant les TAP

Au final, les dépenses de fonctionnement s'élèveraient à 323 500 € contre 328 000 € au BP 2019.

Compte-tenu de ces hypothèses la subvention d'équilibre passerait de 183 500 € (BP 2019) à 157 500 € (BP 2020).

### **3.8.4 Microcrèche**

L'établissement est conventionné PSU, avec fourniture des repas et des couches, ce qui permet de bonifier le montant de la participation de la CAF. Ainsi, en 2019, le prix plafond PSU était de 5,61€ / heure pour un EAJE qui fournit couches et repas et dont le taux de facturation par rapport aux heures réalisées et inférieur à 107 %.

En 2019, 17 786 heures enfants ont été réalisées (soit un taux de remplissage de 73,4 %) contre 18 607 heures en 2018 (soit taux de remplissage de 76,8 %).

Le budget 2020 a été calculé sur un volume de 17 800 heures projetées, ce qui correspond à un taux d'occupation de 73 % (avec 100 % des places occupées).

Pour mémoire, l'équipe permanente est aujourd'hui constituée de 1 Éducateur Jeune Enfant (1 ETP), qui est le référent technique de l'établissement, deux auxiliaires de puériculture (2 ETP), un agent social (1 ETP) et un agent d'entretien (0,14 ETP).

Le budget global évoluerait de +0,7 % en passant de 186 582 € à 187 862 €

Les hypothèses budgétaires de 2020 proposées sont les suivantes

- Prise en compte de la revalorisation des repas par le prestataire et réduction du grammage des portions depuis le changement de site de production des repas par le prestataire.
- Intégration d'1/4 h de ménage par jour supplémentaire
- Remplacement de la référente technique une journée par mois pour le travail administratif (facturation, pointage présences, rencontre des familles, ...) car aujourd'hui une partie du travail est réalisé alors que l'agent est positionné sur l'encadrement du groupe.

La subvention d'équilibre 2020 évoluerait légèrement de 50 400 € à 51 700 € mais en tenant compte de l'encaissement en 2020 de reliquats de recettes PSU de l'exercice 2019.

### **3.8.5 RAM**

Pour mémoire Le Relais d'Assistants Maternels fonctionne aujourd'hui avec deux animatrices pour un temps de travail de 2 ETP.

Le budget prévisionnel 2020 (119 600 € de dépenses) est en légère baisse par rapport au compte administratif 2019 (121 371 € de dépenses en réalisé 2019).

Le plafond CAF s'élève en 2019 à 119 684 € de dépenses.

Les principaux postes de dépenses sont les suivantes

- Dépenses de personnel (2 ETP + frais d'encadrement et comptabilité) = 91 000 €
- Le poste des animations à 7 000 € reste stable (spectacles, intervenants pour les ateliers, fournitures pédagogiques).

Côté recettes, la PSEJ reste stable à 16 860 €

La PSO reste au même niveau que 2019, soit 51 400 € environ.

Au final la subvention d'équilibre prévisionnelle 2020 reste stable à 51 200 € (contre 51 059 € au compte administratif 2019) et 49 700 € au BP 2019.

### **3.8.6 Partenariat Multi-accueil Cellule (AGD Le Viaduc)**

Depuis plusieurs années, la communauté de communes Côtes de Combrailles avait passé une convention avec le Multi-Accueil de Cellule pour réserver 5 places d'accueil aux enfants du territoire contre une participation financière de la communauté de communes.

En 2017, une nouvelle convention a été signée pour une période de 3 ans (cf. délibération du Conseil communautaire du 06 juillet 2017) et un avenant de prorogation d'un an a été approuvé par le conseil communautaire de juillet 2019.

Le montant de la participation financière en 2020 s'élèverait à 19 940 € soit 3 988 € / place.

### **3.8.7 Aide aux écoles et collèges**

Pour mémoire, le Conseil communautaire du 09/11/2017 a redéfini les modalités des aides pour les écoles pour l'ensemble du territoire.

#### → Transports des élèves sur les équipements communautaires (Maternelle / Primaire)

Cinéma La Viouze	Médiathèque	La Passerelle	Maisons musique Les Ancizes-Comps / Combronde	Ecole Sciences
1 fois / an / classe	1 fois par an pour toute la classe si elle contient des Petites Sections 1 fois par an pour toute la classe si elle contient des Cours Préparatoires Puis sur la médiathèque relais existante	(Spectacle uniquement) 2 déplacements à 55 places / an / école Dans la limite des spectacles disponibles et de la programmation	1 fois / an / classe	1 fois / an / classe

**Pour cette aide, la Communauté de communes paie directement le transporteur.**

#### → Aides financières pour sorties et voyages scolaires

Sortie en journée	OU	Voyage scolaire (avec nuitée(s))
5 € / <b>élève participant</b> / an		5 € / nuit / <b>élève participant</b> / an

#### → Soutien aux Collèges

	Voyage scolaire (avec nuitée(s))
CSM	5 € / nuit / <b>élève participant</b> et <b>appartenant au territoire</b> / an

#### → Aides aux associations sportives des collèges :

Mise en place d'un forfait de 5 € par élève licencié issu du territoire intercommunal sur présentation d'une liste certifiée établie par le collège.

#### → Aide à l'apprentissage de la natation pendant le temps scolaire :

Prise en charge des déplacements vers les piscines ainsi que des frais d'accès aux bassins pour les écoles fréquentant des piscines extérieures au territoire intercommunal.

→ Consommation des aides 2019 :

Le taux de consommation des aides est de 95 %

Opération Noël au cinéma	1 292 €
Annonces et insertions	
Aides aux transports (piscines, gymnases, équipements culturels et scientifiques)	58 490,17 €
Aide à l'apprentissage natation (droits d'accès aux bassins)	2 469,65 €
Aides aux sorties et voyages scolaires	17 645,00 €
Subvention école des sciences	2 000 €
	81 896,82 €

Le tableau ci-dessous présente les destinations financées par l'aide aux transports au titre de l'exercice 2019 (hors transports 2018 et contrepassation 2018)

EXERCICE	2019	
Étiquettes de lignes	Somme de Liquidé	Somme de Liquidé2
CINEMA	1 398,86 €	2,64%
ECOLE DES SCIENCES	1 726,56 €	3,26%
GYMNASSES	14 146,88 €	26,74%
MEDIATHEQUES	937,86 €	1,77%
PASSERELLE	3 272,41 €	6,19%
PISCINE	31 414,35 €	59,39%
<b>Total général</b>	<b>52 896,92 €</b>	<b>100,00%</b>

→ Projections 2020:

Il est proposé de reconduire les enveloppes identiques à 2020 :

Opération Noël au cinéma	2 000,00 €
Annonces et insertions	1 000,00 €
Aides aux transports (piscines, gymnases, équipements culturels et scientifiques)	58 000,00 €
Aide à l'apprentissage natation (droits d'accès aux bassins)	4 000,00 €
Aides aux sorties et voyages scolaires	19 100,00 €
Subvention école des sciences	2 000 €
	<b>TOTAL</b>
	<b>86 100 €</b>

### 3.8.8 Synthèse besoin de financement « enfance-jeunesse » (Fonctionnement)

	SUBV FONCTIONNEMENT PREVU EN 2019	SUBVENTION EQUILIBRE REALISE EN 2019	SUBVENTION EQUILIBRE PROJETE EN 2020
ALSH	740 009,80 €	731 947,52 €	771 000,00 €
AIDES ENFANCE JEUNESSE	86 100,00 €	81 896,82 €	86 100,00 €
CEJ	1 865,00 €	2 118,00 €	0,00 €
MULTIACCUEIL CELLULE	18 299,00 €	19 025,23 €	19 940,00 €
MAM COMBRONDE	0,00 €	318,27 €	0,00 €
MICROCRCHE	50 436,75 €	51 829,89 €	51 700,00 €
RAM	49 724,30 €	51 059,28 €	51 200,00 €
RECETTES / REVERSEMENT CANTINE		289,85 €	
TAP	183 315,00 €	127 829,51 €	157 500,00 €
<b>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS AU BUDGET ANNEXE JEUNESSE (SERVICES)</b>	<b>1 129 749,85 €</b>	<b>1 066 314,37 €</b>	<b>1 137 440,00 €</b>
REGULARISATION 2018	31 130,89 €	-217 018,95 €	
<b>TOTAL SUBVENTION BUDGET JEUNESSE</b>	<b>1 160 880,74 €</b>	<b>849 295,42 €</b>	<b>1 137 440,00 €</b>

### 3.9 BUDGET ANNEXE « RESTAURATION COLLECTIVE »

#### 3.9.1 Exploitation 2019

Étiquettes de lignes	CREDITS OUVERTS	CA 2019
<b>D</b>	<b>2 355 104,56 €</b>	<b>2 337 906,93 €</b>
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>21 474,31 €</b>	<b>21 474,31 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	21 474,31 €	21 474,31 €
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>1 096 845,10 €</b>	<b>1 096 694,79 €</b>
6042 - Prestations services (entretien linge-vêtements Repas collège)	62 253,75 €	63 587,81 €
60611 - Eau et assainissement	100,00 €	1 783,13 €
60612 - Énergie - Électricité	11 673,58 €	16 217,04 €
60621 - Combustibles	500,00 €	336,60 €
60622 - Carburants	800,00 €	2 463,42 €
60623 - Alimentation	746 127,58 €	757 470,87 €
60628 - Autres fournitures non stockées	0,00 €	108,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	14 697,00 €	21 741,03 €
60632 - Fournitures de petit équipement	7 708,84 €	15 634,16 €
6064 - Fournitures administratives	1 650,00 €	556,32 €
6068 - Autres matières et fournitures	0,00 €	26,82 €
611 - Contrats de prestations de services (REPAS PRESTATAIRE EXT)	63 210,00 €	57 442,65 €
6135 - Locations mobilières	450,00 €	0,00 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	10 500,00 €	9 376,32 €
615232 - Entretien et réparations réseaux	0,00 €	588,00 €
61551 - Matériel roulant	700,00 €	35,00 €



61558 - Entretien et réparation matériel cuisine	13 100,00 €	16 241,96 €
6156 - Maintenance	14 725,00 €	11 519,02 €
6161 - Assurance multirisques	2 700,00 €	1 822,61 €
6184 - Versements à des organismes de formation	500,00 €	0,00 €
6188 - Autres frais divers	7 630,00 €	5 753,04 €
6247 - Transports collectifs	18 000,00 €	15 681,60 €
6251 - Voyages et déplacements	0,00 €	43,65 €
6256 - Missions	500,00 €	54,70 €
6262 - Frais de télécommunications	200,00 €	898,45 €
627 - Services bancaires et assimilés	0,00 €	1,38 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	200,00 €	0,00 €
62873 - Au C.C.A.S.	10 300,00 €	10 280,00 €
62875 - Aux communes membres du GFP	95 819,35 €	76 969,68 €
62878 - A d'autres organismes	12 800,00 €	10 061,53 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 195 992,64 €	1 192 694,42 €
6217 - Personnel affecté par la commune membre du GFP	290 239,61 €	287 382,12 €
6218 - Autre personnel extérieur	126 700,00 €	122 856,22 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	2 415,07 €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00 €	8 517,35 €
6338 - Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	0,00 €	1 448,98 €
64111 - Rémunération principale	55 500,00 €	362 164,19 €
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00 €	9 945,46 €
64118 - Autres indemnités	0,00 €	20 802,46 €
64131 - Rémunérations	538,51 €	114 111,49 €
64138 - Autres indemnités	496 066,00 €	16 282,41 €
6417 - Rémunérations des apprentis	13 000,00 €	6 034,25 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	92 270,00 €	103 907,09 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	79 966,00 €	97 349,16 €
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	9 360,00 €	4 653,59 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	27 157,52 €	23 313,72 €
6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage	0,00 €	270,65 €
6474 - Versements aux autres oeuvres sociales	3 845,00 €	5 432,00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	1 350,00 €	2 130,00 €
6478 - Autres charges sociales diverses	0,00 €	3 678,21 €
023 - Virement à la section d'investissement	13 700,00 €	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	13 700,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 902,00 €	21 902,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	21 902,00 €	21 902,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	50,00 €	0,90 €
65888 - Autres	50,00 €	0,90 €
66 - Charges financières	5 140,51 €	5 140,51 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	5 140,51 €	5 140,51 €
R	2 355 104,56 €	2 355 350,53 €
013 - Atténuations de charges	9 824,92 €	8 825,34 €
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	9 824,92 €	8 825,34 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 300 518,60 €	1 273 688,10 €
7011 - Ventes d'eau	0,00 €	0,00 €
7066 - Redevances REPAS AGENTS CSM	7 725,60 €	8 441,00 €

7067 - Vente repas adultes restauration scolaire	0,00 €	13 858,21 €
70672 - Participation familles repas enfants restauration scolaire	659 247,00 €	597 156,47 €
70841 - aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	0,00 €	0,00 €
70845 - Aux communes membres du GFP	41 300,00 €	71 120,92 €
708721 - Vente de repas portage de repas	0,00 €	0,00 €
708722 - Vente de repas EHPAD	0,00 €	0,00 €
708723 - Vente de repas budget jeunesse	97 630,00 €	97 724,00 €
708731 - Vente de repas portage de repas	211 086,00 €	212 294,50 €
708732 - Vente de repas EHPAD	283 530,00 €	273 093,00 €
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>1 044 761,04 €</b>	<b>1 072 775,53 €</b>
744 - FCTVA	1 003,09 €	1 003,09 €
74748 - Autres communes	55 095,00 €	35 095,50 €
74751 - GFP de rattachement	885 552,40 €	919 588,55 €
747512 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE BUDGET GENERAL	53 577,63 €	67 555,17 €
7478 - Autres organismes	49 532,92 €	49 532,82 €
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1,56 €</b>
7588 - Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	1,56 €
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>60,00 €</b>
7788 - Produits exceptionnels divers	0,00 €	60,00 €
<b>Total général</b>	<b>4 710 209,12 €</b>	<b>4 693 257,46 €</b>

Au total 302 436 repas ont été servis en 2019 se décomposant comme suit

SCOLAIRES	193 500
EHPAD COMBRONDE	19 710
EHPAD MANZAT	14 965
EHPAD LES ANCIZES	12 410
PORTAGE DE REPAS A DOMICILE	38 599
ALSH	17 668
REPAS PERSONNEL CSM	2 813
REPAS ADULTES SCOLAIRES	2 771

Les prix de revient 2019 s'établissent comme suit

COÛT PRODUCTION REPAS (Coût de production des repas : matières premières, fonctionnement des cuisines, personnel de production)	4,87 € / REPAS
COÛT REVIENT REPAS SERVI (Production des repas, livraison, service en office, surveillance des enfants pendant la pause méridienne)	7,61 € / REPAS
COÛT MATIÈRE PREMIÈRE	2,50 € / REPAS

Les prix de vente s'établissent comme suit :

- Repas scolaire enfant : 3,35 € (prix de convergence après lissage)
- Repas scolaire « exceptionnel » et « hors com com » : 4,00 €
- Repas adulte scolaire : 5,00 €
- Repas agents de la communauté de communes ou CIAS : 3,30 €
- Prix EHPAD : 5,80 € (prix convergence entre deux prix de vente aux EHPAD)
- Prix portage de repas : 5,50 €

Compte administratif 2019 du budget « restauration collective » clôture sur un déficit d'exploitation de 987 144 € se décomposant comme suit :

- 919 588 € pour l'exploitation 2019, supérieur au déficit prévisionnel 2019, ce qui s'explique par des recettes moindres : - 34 035,60 € au chapitre 70 (voir 3.8.3)
- 67 555 € pour couvrir le déficit 2018 et les dépenses / recettes de 2018 qui n'ont pas pu passer en rattachement de charges et de produit à cause du cryptovirus et le déficit d'investissement reporté

### **3.9.2 Projections 2020**

La subvention d'équilibre projetée pour 2020 pourrait s'élever à 957 923 € pour prendre en compte

- L'évolution des coûts matière, énergie et charges de personnel : + 0,9 % : + 20 000 €
- La correction de transfert de charges sur la mise à disposition de personnel sur la commune de Saint-Georges-de-Mons selon délibération de la CLECT du mois de septembre 2019 : 17 923 €

### **3.9.3 Faculté d'activation de la clause revoyure sur le transfert de charges**

La CLECT avait posé le principe de la possibilité d'une clause de revoyure en cas de différence entre les réalisations et le transfert de charges.

Globalement, toutes communes cumulées,

- L'écart sur le poste des dépenses est de - 17 800 € sur 814 000 € de dépenses transférées (-2,1 %)
- L'écart sur le poste des recettes est de 34 175 € (-10 %)

En fonction des communes, les situations sont différentes et les écarts s'expliquent

- Soit par une baisse des effectifs des écoles,
- Soit par une hausse des effectifs ayant une conséquence sur le taux d'encadrement
- Soit par des erreurs
  - sur l'évaluation des recettes liées aux participations des familles (surévaluation des recettes)
  - soit l'évaluation des dépenses

L'analyse comparative entre les charges / recettes transférées et l'exécution 2019 a montré qu'il conviendrait de corriger des erreurs de calcul

- sur la commune de Loubeyrat (erreur calcul sur nombre de repas)
- sur la commune de Manzat

Les montants définitifs des corrections, une fois les variables d'évolutions annuelles neutralisées (hausse / baisse des effectifs, effet du lissage du tarif) seront communiquées aux communes.

Ces montants pourraient être corrigés lors d'une prochaine CLECT qui pourrait avoir lieu le jeudi 06 mars avant le conseil communautaire.

### 3.10 BUDGETS ZONES D'ACTIVITES

#### 3.10.1 Zone d'activités de La Varenne à Combronde

→ Dépenses 2020 :

ENTREES DE LOTS	40 000,00 €
RAR MAITRISE ŒUVRE PHASE 1 ET 3	6 500,00 €
FIN DES TRAVAUX COLAS PHASE 3 (travaux finition)	33 805,00 €
EXTENSION GAZ PHASE 3	7 500,00 €
EXTENSION RESO TELECOM	1 100,00 €
BORNAGES	2 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>91 405,00 €</b>

→ Perspectives de commercialisation 2020 :

	surface	prix de vente /m <sup>2</sup>	prix vente total HT	prix revient moyen	Sortie du Stock au prix de revient
VIALTER 2	1 102	16	17 632,00 €	24,9	27 439,80 €
VIALTER 3	1 100	19	20 900,00 €	24,9	27 390,00 €
GORD AUTO	2 000	19	38 000,00 €	24,9	49 800,00 €
Feel du Bois	1 100	22	24 200,00 €	24,9	27 390,00 €
		9,5	- €	9,5	- €
			<b>100 732,00 €</b>		<b>132 019,80 €</b>

Compte-tenu des ventes prévisionnelles, la subvention d'équilibre s'élèverait à 31 287,80 €.

#### 3.10.2 Zone d'activités des Gannes à Charbonnières-Les-Vieilles

Cette opération est suivie au sein du budget général.

Pour mémoire, le bilan de l'extension 2018/2019 de la zone d'activités pour ELBA et l'aménagement provisoire de la voie était le suivant :

DEPENSE		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre Géoconception	8 355,00 €	CTDD 2017	67 634,00 €
Montant des travaux (Marché Besançon)	49 761,60 €	Vente terrains ELBA	18 915,00 €
Couche de revêtement sur chaussée et trottoirs	15 000,00 €	FCTVA	16 983,47 €
Extension réseau Alimentation Basse tension	1 400,00 €		
Travaux extension réseau AEP	3 000,00 €		
Travaux extension Eclairage public	3 000,00 €		
Imprévus	6 107,39 €		
TVA	16 908,48 €		
<b>TOTAL Opération</b>	<b>103 532,47 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>103 532,47 €</b>

Il existe aujourd'hui un projet privé sur les surfaces constructibles en bleu sur le plan ci-dessous.



Pour terminer complètement l'aménagement de la zone il resterait à réaliser :

- La fin de la voie avec la raquette de retournement
- Les branchements des futurs lots
- La couche de roulement définitive après construction des lots.

Il reste 26 000 € TTC de crédits en reste à réaliser dépenses. Il conviendrait d'ajouter 30 000 € en nouveaux crédits, compte-tenu que le montant max des dépenses éligibles n'est pas encore atteint pour ce qui concerne la subvention CTDD accordée.

### **3.10.3 Zone d'activités de Queuille**

Plusieurs compromis ou promesse de bail emphytéotiques sont en cours.

Si toutes les ventes se concrétisent en 2020, le budget pourrait clôturer sur un excédent.

Pas de besoin de financement pour 2020

### **3.10.4 Zone d'activités des Ancizes**

Les travaux de reprise de la voirie sont inscrits en reste-a-réaliser dans le cadre de l'opération 1009 « voirie des zones d'activités ».

Des discussions sont en cours avec le département pour aboutir à des échanges et remise en état des voies. Le conseil départemental pourrait être maître d'ouvrage d'une opération plus globale que cette envisagée par la communauté de communes, la participation de la communauté de communes prendrait alors la forme

- soit d'un fonds de concours au profit du département correspondant aux sommes inscrites en reste à réaliser

- soit d'une co-maitrise d'ouvrage entre la communauté de communes et le département  
Le montant inscrit en reste à réaliser est de 72 000 € ;

### 3.10.5 Parc d'Activités des Volcans à Manzat

Cette zone fait l'objet d'un budget annexe distinct. La superficie totale est d'environ 19 ha ;

Une première phase d'aménagement (Zonage Ua1) a été identifiée et chiffrée.

Le dossier loi sur l'eau a été approuvé en février 2020.

Les travaux devraient pouvoir débuter prochainement.

Pour mémoire, le bilan économique de la phase 1 (hors terrain) sur la première phase d'aménagement (travaux) est le suivant :

DEPENSES		RECETTES			
			Dépense éligible	taux	Montant
Foncier 215 622 € pour 226 524 m <sup>2</sup>	29 174,90 €				
Etudes environnementales et études prélabes	6 169,94 €	Masse 1 (LOT 1 a 3)	6 410	16	102 560 €
Fin études environnementales REALITES	25 000,00 €	Masse 3	3 150	15	47 250 €
Maitrise d'œuvre phase 1	21 950,00 €	Masse 2	7 803	14	109 242 €
Marché phase 1 LOT 1 VRD	421 501,00 €	Surfaces commercialisables	17 363	14,92	259 052,00 €
Marché VRD phase 1 LOT 2 EAU POTABLE	9 810,00 €	DSIL 2017 (plafond 630 245 €)	487 961,00 €	19,41%	94 713,23 €
Imprévus travaux phase 1	81 393,53 €	DETR 2018 (plafond 500 000 €)	487 961,00 €	0,30 €	146 388,30 €
Eclairage public	19 200,00 €	Subvention exceptionnelle budget général 2018			166 701,00 €
Extension réseau BT	15 500,00 €	Subvention 2017			35 344,84 €
Frais divers (études FT, AAPC,...)	5 000,00 €				
Portage financiers sur 5 ans	67 500,00 €				
<b>TOTAL</b>	<b>702 199,37 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>702 199,37 €</b>

→ Pas de besoin de financement à prévoir en 2020

### 3.10.6 Parc de l'Aize

→ Propos liminaires

Il convient de distinguer :

- les dépenses de fonctionnement du Parc : exploitation infrastructures collectives (défense incendie, éclairage public, station et réseau d'assainissement) qui sont suivies au sein du budget général dans le cadre d'un service analytique, ce sera toujours le cas en 2019
- les dépenses d'aménagement et de commercialisation des lots de la ZAC 1 qui continuera d'être gérée par la communauté de communes (budget annexe ZAC 1)
- les dépenses d'aménagement et de commercialisation des lots de la ZAC 2 qui seront basculés dans le budget ZAC 2 du nouveau syndicat mixte

→ Fonctionnement

Les dépenses d'exploitation et d'entretien du Parc de L'Aize génère un besoin de financement de près de 84 523 € / an en recul par rapport à 2019 compte-tenu des frais d'exploitation du bâtiment en moins du bâtiment et de prestations ponctuelles réalisées en 2019 (nettoyages bassins incendie)

<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>107 859,09 €</b>	<b>84 523,10 €</b>
<b>60611 - Eau et assainissement</b>	<b>528,21 €</b>	<b>354,13 €</b>
AIZE - ABONNEMENT 01 07 AU 31 12 2019 POINT DE COMPTAGE 27955	26,95 €	26,95 €
AIZE - ABT 1 <sup>ER</sup> SEMESTRE 2019 ET CONSO 08 09 18 AU 23 01 19 - POINT	26,50 €	26,50 €
ASA - APPEL A COTISATION NUMERO 1 2019	174,08 €	174,08 €
ASA - APPEL COTISATION NUMERO 2 ANNEE 2019	126,60 €	126,60 €
ASA A COTISATION 1 ANNEE 2018	174,08 €	
<b>60612 - Énergie - Électricité</b>	<b>8 037,79 €</b>	<b>8 037,79 €</b>
AIZE - EDF AVRIL 2019 STATION POMPAGE	376,67 €	376,67 €
AIZE - EDF EP ET STATION POMPAGE DEC 2018	18,28 €	18,28 €
AIZE - EDF JUIN 19 STATION DE POMPAGE	356,16 €	356,16 €
AIZE - EDF MAI 2019 EP ET STATION POMPAGE AIZE	423,97 €	423,97 €
AIZE - EDF STATION DE POMPAGE JUILLET 19	413,89 €	413,89 €
AIZE - EDF STATION POMPAGE AOUT 19	376,01 €	376,01 €
AIZE - EDF STATION POMPAGE FEV 19	811,81 €	811,81 €
AIZE - EDF STATION POMPAGE JANVIER 19	845,34 €	845,34 €
AIZE - EDF STATION POMPAGE NOV 2018	452,03 €	452,03 €
AIZE - EDF STATION POMPAGE SEPT 19	442,03 €	442,03 €
AIZE - ELEC DU 09 10 AU 08 11 2019	424,48 €	424,48 €
AIZE - ELEC DU 09 11 AU 08 12 2019	520,02 €	520,02 €
AIZE - STATION DE POMPAGE - EDF MARS 2019	640,58 €	640,58 €
AIZE - STATION POMPAGE DEC 2018	186,88 €	186,88 €
DIVERS SITE ET AIZE - EDF MARS 19	695,44 €	695,44 €
DIVERS SITES - EDF MAI 2019	259,96 €	259,96 €
DIVERS SITES ET AIZE - EDF JANVIER 19	226,62 €	226,62 €
RATTACHEMENT EDF + LIGNE TRESORERIE	567,62 €	567,62 €
<b>60621 - Combustibles</b>	<b>572,85 €</b>	<b>601,49 €</b>
AIZE - FUEL GROUPE ELECTROGENE PARC DE L AIZE	278,40 €	292,32 €
AIZE - FUEL GROUPE ELECTROGENE PARC DE L AIZE	294,45 €	309,17 €
<b>60632 - Fournitures de petit équipement</b>	<b>68,74 €</b>	<b>100,00 €</b>
AIZE - CLES	5,50 €	100,00 €
AIZE ET SIEGE CSM - RALLONGES ET AMPOULES	63,24 €	
<b>6064 - Fournitures administratives</b>	<b>18,05 €</b>	<b>0,00 €</b>
DIVERS SITES - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	18,05 €	
<b>611 - Contrats de prestations de services</b>	<b>692,16 €</b>	<b>700,00 €</b>
AIZE - PRESTATION HIVERS 2018 2019	692,16 €	700,00 €
<b>6135 - Locations mobilières</b>	<b>923,40 €</b>	<b>923,40 €</b>
AIZE - LOCATION MATERIEL TELEPHONIE 16 01 AU 15 02 2019	102,60 €	102,60 €
AIZE - LOCATION TELEPHONIE - 16/12/19 AU 15/01/20	102,60 €	102,60 €
AIZE - LOCATION TELEPHONIE 16 03 AU 15 04 2019	102,60 €	102,60 €
AIZE - LOCATION TELEPHONIE DU 15 09 AU 15 10 2019	102,60 €	102,60 €
AIZE - LOCATION TELEPHONIE DU 15 11 AU 15 12 2019	102,60 €	102,60 €
AIZE - LOCATION TELEPHONIE DU 16 04 AU 15 05 2019	102,60 €	102,60 €
AIZE - LOCATION TELEPHONIE DU 16 08 AU 15 09 2019	102,60 €	102,60 €
AIZE - LOCATION TELEPHONIE DU 16 10 2019 AU 15 11 2019	102,60 €	102,60 €
AIZE - LOCATION TELEPHONIE DU 16/07 AU 15/08/2019	102,60 €	102,60 €
<b>61521 - Terrains</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
AIZE - ENTRETIEN TONTE DEBROUSSAILLAGE	3 451,20 €	
Annulation du mandat n°1045 bordereau 150 - REGULARISATION DE COMPTE	-3 451,20 €	
<b>615221 - Entretien et réparations bâtiments publics</b>	<b>489,60 €</b>	<b>0,00 €</b>
AIZE - REMPLACEMENT COMPTEURS DE BACHEES BASSIN	489,60 €	
<b>6152312 - Entretien et réparations voirie d'intérêt communautaire</b>	<b>8 028,00 €</b>	<b>8 028,00 €</b>
AIZE - DEBROUSSAILLAGE ET TONTE PARC DE L AIZE	2 452,80 €	2 452,80 €
AIZE - ELAGAGE ARBRES ET HAIES	0,00 €	0,00 €
AIZE - ENTRETIEN TONTE DEBROUSSAILLAGE - REGULARISATION DE COMPTE	3 451,20 €	3 451,20 €
AIZE - EVACUATION DECHETS DE HAIES	0,00 €	0,00 €
RATTACHEMENT CHARGES ENTRETIEN VOIRIE AIZE 2019	2 124,00 €	2 124,00 €
<b>615232 - Entretien et réparations réseaux</b>	<b>35 209,87 €</b>	<b>35 209,87 €</b>
AIZE - ENTRETIEN ET SURVEILLANCE RESEAUX ASSAINISSEMENT ET OUVRAGES	8 154,24 €	8 154,24 €
AIZE - EXPLOITATION STEP DECEMBRE 2019 - REF 03 945 339 012907 67	1 339,20 €	1 339,20 €
AIZE - EXPLOITATION STEP ET RESEAUX EAUX JUILLET 2019 REF 03 945 339	1 339,20 €	1 339,20 €
AIZE - EXPLOITATION STEP ET RESEAUX EU ET EP PARC AIZE - REF 03 945 339	1 339,20 €	1 339,20 €

AIZE - EXPLOITATION STEP ET RESEAUX MAI 2019 REF 03 945 339 012907 67	1 339,20 €	1 339,20 €
AIZE - EXPLOITATION STEP FEV 2019	1 339,20 €	1 339,20 €
AIZE - EXPLOITATION STEP MARS 2019	1 339,20 €	1 339,20 €
AIZE - EXPLOITATION STEP NOV 2018 A JANVIER 2019 REF 03 945 339 012907	4 017,60 €	4 017,60 €
AIZE - EXPLOITATION STEP ET RESEAUX EU EP AOUT 2019 - REF 03 945 339	1 339,20 €	1 339,20 €
AIZE - PRESTATION D'EXPLOITATION DE LA STEP AVRIL 2019 REF 03 945 339	1 339,20 €	1 339,20 €
AIZE - PRESTATION EXPLOITATION DE LA STEP ET DES RESEAUX ASSOCIES JUIN	1 339,20 €	1 339,20 €
AIZE - PRESTATION EXPLOITATION STEP ET RESEAUX OCT 2019 REF 03 945 339	1 339,20 €	1 339,20 €
ENTRETIEN SURVEIL. RESEAUX ASSAINISSEMENTS OUVRAGES AVRIL-SEPT	8 306,83 €	8 306,83 €
EXPLOITATION STEP ET VERSEAUX EU EP SEPT 19 REF 03 945 339 012907 67	1 339,20 €	1 339,20 €
<b>61558 - Autres biens mobiliers</b>	<b>101,69 €</b>	<b>0,00 €</b>
AIZE - VERIFICATION RECIPIENT SOUS PRESSION DE GAZ	101,69 €	
<b>61564 - Maintenance</b>	<b>32 341,51 €</b>	<b>16 650,45 €</b>
AIZE - ABONNEMENT TELETRANSMISSION DES ACTES	285,00 €	285,00 €
AIZE - DEPLACEMENT POUR ALARME POMPAGE REF 03 945 339 013635 87	336,00 €	336,00 €
AIZE - FORFAIT DEPLACEMENT ASTREINTE ALARME INCENDIE - REF 03 945 339	336,00 €	336,00 €
AIZE - INTERVENTION DU 01 04 2019 - STATION DEFENSE INCENDIE	336,00 €	336,00 €
AIZE - INTERVENTION DU 12 02 19 SUITE A ALARME STATION DE POMPAGE	336,00 €	336,00 €
AIZE - MAINTENANCE STATION DEFENSE INCENDIE JUIN A NOVEMBRE 2019 -	5 106,55 €	5 106,55 €
AIZE - NETTOYAGE DU BASSIN INCENDIE NUMERO 1 REF 03 945 339 013250	0,00 €	0,00 €
AIZE - NETTOYAGE DU BASSIN INCENDIE NUMERO 1 REF 03 945 339 013250	15 691,06 €	
AIZE - REPARATION INVERSEUR SOURCE GROUPE ELECTROGENE STATION REF	2 287,49 €	2 287,49 €
AIZE - REPRISE D ETANCHEITE SUR BASSIN DEFENSE INCENDIE REF 03 945 339	1 836,00 €	1 836,00 €
AIZE - STATION DE POMPAGE VERIFICATION ELECTRIQUE	63,11 €	63,11 €
AIZE - SURVEILLANCE ET MAINTENANCE STATION DE POMPAGE DEC 2018 A	5 106,55 €	5 106,55 €
AIZE - VERIFICATION ALARME ET PROTECTION INCENDIE BATIMENT	37,86 €	37,86 €
AIZE - VERIFICATION GENERALE PALAN	25,25 €	25,25 €
AIZE - VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE BATIMENT ADMINISTRATIF	290,28 €	290,28 €
AIZE - VERIFICATION PERIODIQUE PALAN ET ECHELLE	25,25 €	25,25 €
AIZE - VERIFICATION PERIODIQUE POSTE DE REFOULEMENT	63,11 €	63,11 €
AIZE ZAC 2 - ABONNEMENT ANNUEL DEMATERIALISATION	180,00 €	180,00 €
<b>6161 - Assurance multirisques</b>	<b>5 738,40 €</b>	<b>617,97 €</b>
AIZE - MULTIRISQUE DAB Bureaux-abris-divers	2 700,50 €	77,27 €
AIZE - RISQUE INCENDIE - CONTRAT 406141140003	1 642,79 €	0,00 €
AIZE - RISQUE INCENDIE CONTRAT 406141140002	1 395,11 €	0,00 €
AIZE - Responsabilité civile SYMPA-ZAC2	0,00 €	327,00 €
AIZE - Protection juridique collectivité SYMPA-ZAC2	0,00 €	213,70 €
<b>617 - Etudes et recherches</b>	<b>8 100,00 €</b>	<b>7 800,00 €</b>
AIZE - SOLDE INVENTAIRE 2018 SUITE A ERREUR SUR FACTURE DE SOLDE	300,00 €	
AIZE - SUIVI ECOLOGIQUE 2019 PARC DE L AIZE	7 800,00 €	7 800,00 €
<b>6262 - Frais de télécommunications</b>	<b>1 511,82 €</b>	<b>0,00 €</b>
AIZE - ABT TEL ET ADSL DU 01 04 AU 30 04 2019	121,46 €	0,00 €
AIZE - FORFAIT TEL MOBILE ET FIXE AVRIL 19	79,52 €	0,00 €
AIZE - LOCATION TELEPHONIE 16 02 AU 15 03 2019	102,60 €	0,00 €
AIZE - REGUL ABT TEL ET ADSL DU 25 07 18 AU 28 02 19	973,28 €	0,00 €
AIZE - RESILIATION COMPTE DE TELEPHONE	44,64 €	0,00 €
AIZE - TEL PORTABLE - ABONNEMENT DEC 2019	10,80 €	0,00 €
AIZE - TELEPHONIE JUILLET 19	87,26 €	0,00 €
AIZE - TELEPHONIE JUIN 2019	78,06 €	0,00 €
AIZE - TELEPHONIE MAI 2019	119,17 €	0,00 €
AIZE ET VOIRIE - ABONNEMENT TELEPHONIQUE ET INTERNET NOV 2019	22,31 €	0,00 €
Annulation partielle du mandat n°222 bordereau 25	-272,88 €	0,00 €
VOIRIE - AIZE ABT TEL PORTABLE ET TELEPHONIE AIZE	78,29 €	0,00 €
VOIRIE AIZE - ABT TEL PORTABLE ET TELEPHONIE AIZE	67,31 €	0,00 €
<b>63512 - Taxes foncières</b>	<b>5 497,00 €</b>	<b>5 500,00 €</b>
AIZE - TAXES FONCIERES 2019 - 19 63 4176999 13	5 497,00 €	5 500,00 €

→ Budget annexe ZAC 1

Pas de besoin de financement



**3.11.1 Bâtiment agroalimentaire sur la zone d'activités de la Varenne**

Il s'agit d'un bâtiment agroalimentaire, loué à la SCIC Auvergne Bio Distribution sous forme de location simple. Auvergne Bio Distribution est une plateforme de produits issus de l'Agriculture Biologique. Les travaux d'extension sont terminés.

Le loyer actuel couvre l'annuité d'emprunt et les taxes foncières. Le montant de l'annuité totale sur les deux emprunts s'élève à 15 757,92 €

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1417374	EXTENSION IMMO N°1 AUVERGNE BIO	4 264,68	4 264,68	4 264,68	4 264,68	4 264,68	4 264,68	4 264,68	4 264,68	4 264,68	4 264,68
7	AUVERGNE BIO CAISSE EPARGNE-1	11 493,24	11 493,24	11 493,24	11 493,24	11 493,24	11 493,24	11 493,24	8 619,93	0,00	0,00

**3.11.2 Bâtiment à usage de bureaux et laboratoire sur la zone d'activités de la Varenne - ASCONIT**

Par bail commercial en date du 26/04/2014, la Communauté de communes des Côtes de Combrailles » louait à la société ASCONIT CONSULTANTS un local professionnel situé sur la Zone d'activités de la varenne, Rue d'Auvergne – 63460 COMBRONDE.

Suivant jugement du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 27 avril 2017, l'activité de la société ASCONIT CONSULTANTS a fait l'objet d'une cession au profit de la SAS HOLDING L.H.P. domiciliée 4, Rue de Bort les Orgues – 57070 SAINT JULIEN LES METZ, à laquelle s'est substituée la société SAS ASCONIT, nouvelle entité juridique créée et détenue intégralement par le groupe LHP.

Par délibération n°2017-07-10 du 6 juillet 2017, le Conseil communautaire décidait de transférer le bail susvisé au repreneur à compter du 7 mai 2017.

Suivant jugement du Tribunal de Grande Instance de Metz en date du 10 janvier 2018, il a été procédé à la liquidation judiciaire de la SAS ASCONIT.

Suite aux opérations de liquidation, la communauté de communes a finalement récupéré la somme de 31 800 € sur les loyers non versés.

Le bâtiment est actuellement loué à des médecins depuis l'automne (4 800 € HT).

Le montant de l'annuité d'emprunt est de 30 700 € (fin de l'emprunt en 2028).

Le bilan pour 2020 s'établit comme suit :

- Solde d'exécution section FONCTIONNEMENT cumulé 2019 : - 11 630,43 €
- Admission en non-valeur ASCONIT : - 52 973 €
- Annuité d'emprunt 2020 : - 30 713,24 €
- Loyer 2020 = + 7 200 €
- Total à financer pour 2020 : 87 621 €

L'équilibre du budget immobilier locatif nécessite le versement d'une subvention d'équilibre de 87 621 € pour l'exercice 2020 compte-tenu des admissions en non-valeur des années passées depuis 2017.

La subvention normale correspond à l'annuité d'emprunt pour 30 700 €.

Compte-tenu de la faible demande en location, il sera étudié la possibilité de mettre en vente ce bâtiment à l'issu de la location avec les médecins.

### 3.11.3 Budget annexe « Atelier-relais » sur la ZA a Saint-Georges-de-Mons

La vente du bâtiment a été conclue en 2019.

Après remboursement du capital restant dû et des indemnités de remboursement anticipé ; le résultat de clôture s'établit comme suit :

#### Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019

Dépenses investissements 2019	150 208,77 €
Recettes investissements 2019	237 426,39 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	87 217,62 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :	-9 390,43 €
D001/inv Solde section d'investissement :	<b>77 827,19 €</b>

#### Restes à réaliser au 31 décembre 2019

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	<b>0,00 €</b>

#### Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019

Rappel du solde d'exécution cumulé :	77 827,19 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
001D/inv Besoin de financement :	<b>pas de besoin de financer</b>

#### Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2019	249 982,41 €
Recettes fonctionnement 2019	228 035,96 €
Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	-21 946,45 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :	10 803,56 €
Solde section de fonctionnement :	<b>-11 142,89 €</b>

Les soldes d'exécution seront reportés au BP 2020 du budget général (résultat cumulé de + 66 684 €).

## 3.12 SUBVENTIONS CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CIAS

### 3.12.1 Budget principal du CIAS

La subvention d'équilibre sollicitée par le budget général du CIAS s'élève à 64 200 € en baisse par rapport au BP 2019 (104 200 €), du fait du transfert de la fin du chantier d'Insertion avec « Avenir Insertion »

La somme se décompose comme suit :

	BP2020
Téléassistance	26 000,00 €
Frais fonctionnement	9 000,00 €
Subvention amorçage Tiers Lieux	5 000,00 €
Secours exceptionnelle - Banque alimentaire	2 200,00 €
Transport à la demande	800,00 €
Charges de personnel (responsable de pôle 0,40 ETP et mise à disposition de personnel pour la banque alimentaire)	21 200,00 €
Chantier d'insertion	0,00 €
	<b>64 200,00 €</b>

### **3.12.2 Budget « aide à domicile »**

Le budget aide à domicile se stabilise avec une subvention d'exploitation de 127 900 € (contre 125 000 € en 2019).

### **3.12.3 Budget Portage de repas à domicile**

Au BP 2019, la subvention prévue au Budget Portage de repas était de 89 700 euros pour une livraison de 36 200 repas.

Or sur l'exercice 2019, 38 600 repas ont été livrés soit une augmentation de 2 400 repas (+6,6 %), soit une moyenne de 105 repas par jour

Pour couvrir l'augmentation d'activité il a été nécessaire de revoir le temps de travail des agents avec l'extension du service portage de repas sur le secteur Sioule et l'augmentation du nombre de bénéficiaires (augmentation des tournées) avec un total de 3,52 ETP pour le personnel de livraison.

Les projections budgétaires pour 2020 sont les suivantes :

Achat des repas : (au budget annexe restauration collective)	212 294,50 €	<u>5,50</u> € / repas
Personnel de livraison : (soit l'équivalent de 3.52 ETP)	113 809.13 €	<u>2,95</u> € / repas
Personnel administratif :	16 410 €	<u>0,43</u> € / repas
Véhicule (location + carburants + assurance + contrôle technique + entretien)	32 178,45 €	<u>0,83</u> € / repas
Autres fournitures (barquettes, ....)	5 725,10 €	<u>0,15</u> € / repas
Amortissement matériel :	8 526,54€	<u>0,22</u> € / repas
	388 493,72	10,08 € / repas

Au CA 2019, le un prix moyen facturé en 2019 de 7,51 €/ repas.

Le déficit par repas est donc de : 2,57 € / repas en CA 2019. Il faut donc compter une subvention de fonctionnement d'environ 100 000 euros.

Entre 140 et 150 personnes bénéficient chaque mois du service.

### **3.12.4 Subvention budget annexe des EHPAD**

→ Subvention au budget annexe EHPAD évolution pour 2020

Pour mémoire, en 2019, compte-tenu de la restructuration de l'organisation des EHPADS avec une directrice unique, appuyée par un cadre de santé (financé par la section « soins »), le renfort à temps non complet de par une assistante de direction partagée (0,6 ETP) sur les trois « EHPAD » pour assurer la continuité d'accueil, la subvention versée à l'EHPAD de Combronde était passé de 64 450 € à 37 000 €.

La subvention prévisionnel 2020 s'établit au même montant.

**3.13 Bilan action sociale CIAS**

<b>CIAS</b>	<b>SUBV FONCTIONNEMENT PREVU EN 2019</b>	<b>SUBVENTION EQUILIBRE REALISE EN 2019</b>	<b>SUBVENTION EQUILIBRE PROJETE EN 2020</b>	
CIAS	104 200,00 €	104 200,00 €	64 200,00 €	
AIDE A DOMICILE	125 000,00 €	125 000,00 €	127 900,00 €	
PORTAGE DE REPAS	89 700,00 €	89 700,00 €	100 000,00 €	
EHPAD	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	
<b>TOTAL SUBVENTIONS CIAS</b>	<b>355 900,00 €</b>	<b>355 900,00 €</b>	<b>329 100,00 €</b>	<b>-26 800,00 €</b>

## **4 Orientations budgétaires concernant les investissements**

Il s'agit de nouvelles opérations d'investissement.

Ne sont pas prises en compte les dépenses inscrites en « Reste à Réaliser » qui sont engagées et financées par l'affectation du résultat 2019 et un report automatique (et obligatoire) des crédits.

### **4.1 TRANSITION ECOLOGIQUE**

Dans la continuité et la concrétisation du PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIALE (PCAET), quatre actions pourraient être envisagées et étudiées en 2020.

#### **4.1.1 La prise de participation dans une société de projet autour du projet de centrale photovoltaïque au sol sur la ZA de Queuille**

La société SERGIES étudie depuis plusieurs mois la faisabilité d'une centrale photovoltaïque au sol sur une parcelle de la ZA de Queuille.

Les études d'impact et environnementales ont été réalisées en 2019 et l'enquête publique s'est conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur.

Le permis de construire a été obtenu en septembre 2019.

Un dossier de candidature à la CRE a été déposé en début d'année 2020.

Une Société de Projet serait constituée, société de projet pour le développement, la construction et l'exploitation de la centrale photovoltaïque.

La Communauté de Communes pourrait participer au capital de la société et participer à l'apport en fond propres (par l'intermédiaire de l'apport en Compte Courant Associés).

Pour des raisons d'appropriation du projet et de retombées économiques, il serait opportun que le territoire possède 50 % des parts du projets.

A titre d'exemple, la répartition entre « communauté de communes » et « citoyens » pourrait être de 25 % citoyens et 25 % communauté de communes, mais cela dépendra des résultats de la souscription.

Les hypothèses de travail à ce jour :

- Montant de l'investissement prévu : 3 880 000 € dont 85% par emprunt et 15 % en fonds propres
- Fonds propres : 582 000 €
  - Capital : 1 000 € (dont 50% Sergies, 25% CSM et 25% citoyens)
  - Apport en comptes courants d'associé : 582 000 € (dont 50% Sergies, 25% CSM et 25% citoyens), soit 145 500 € d'apport en CCA pour la communauté de communes. Le financement de l'apport en CCA pourrait être réalisé par emprunt sur 15 ans.
  - Réalimentation du CCA en 2036 pour changement des onduleurs
- Rachat du terrain par le budget principal de la CC au budget annexe : 44 950 €

Au final, sur la base de ces hypothèses, le bilan économique sur la totalité de la période de l'opération s'établit comme suit :

- Gain total sur l'exploitation : 205 743 €
- Gain total sur le loyer : 372 000 €
- Gain total : loyer et exploitation : 577 743 €

A cela s'ajoute les retombées fiscales liées à l'IFER entre 8 000 € et 22 000 € / an (NB des modifications ont été apportées par la loi de finances 2020 sur le montant de l'imposition forfaitaire [valeur par KW], mais la date de mise en œuvre reste incertaine), soit entre 240 000 € et 660 000 € (hors revalorisation annuelle)

Le détail du bilan économique annuel est présenté ci-dessous :



#### 4.1.2 La construction d'une ou plusieurs centrales en toitures

Suite à l'étude **Solaire Dôme**, il ressort qu'il serait possible (compte tenu des contraintes, notamment architecturales et de rentabilité en termes de réduction des GES et financièrement) d'installer des panneaux PV sur 12 bâtiments communautaires, classés ci-après du plus rentable au moins rentable

		puissance installée
<b>ASCONIT</b>	<b>COMBRONDE</b>	<b>36 kWc</b>
<b>LA PASSERELLE (SALLE D'ACTIVITES)</b>	<b>POUZOL</b>	<b>33,22 kWc</b>
<b>LA PASSERELLE (GLOBAL)</b>	<b>POUZOL</b>	<b>36 kWc</b>
<b>EHPAD LES ANCIZES</b>	<b>LES ANCIZES</b>	<b>9 kWc</b>
<b>ANCIENNE GENDARMERIE</b>	<b>COMBRONDE</b>	<b>9 kWc</b>
<b>MICRO CRÛCHE</b>	<b>DAVAYAT</b>	<b>9 kWc</b>
<b>ATELIERS INTERCOMMUNAUX</b>	<b>MANZAT</b>	<b>9 kWc</b>
<b>EHPAD LE MONTEL</b>	<b>MANZAT</b>	<b>9 kWc</b>
<b>LA PASSERELLE (BUREAUX)</b>	<b>POUZOL</b>	<b>9 kWc</b>
<b>SIEGE CSM</b>	<b>MANZAT</b>	<b>9 kWc</b>
<b>LA PASSERELLE (SALLE SPORT)</b>	<b>POUZOL</b>	<b>9 kWc</b>
<b>AUVERGNE BIO</b>	<b>COMBRONDE</b>	<b>9 kWc</b>
<b>ATELIERS INTERCOMMUNAUX</b>	<b>COMBRONDE</b>	<b>9 kWc</b>

NB la passerelle compte pour 3 bâtiments

Sur les 13 projets "rentables" :

- 3 sont d'une puissance installée > 36 kWc (à étudier précisément en cours d'année 2020 pour pose éventuelle en 2021),
- 3 ne sont rentables que financés sur fonds propres (à affiner courant 2020 pour valider la rentabilité),
- 7 sont rentables quel que soit le mode de financement (emprunt ou fonds propres).

Sur ces 7 projets « rentables quel que soit le mode de financement » :

- 1 semble inenvisageable compte-tenu du statut de copropriété du bâtiment (ancienne gendarmerie de Combronde),
- 1 semble inenvisageable compte-tenu de la vétusté du bâtiment et sa charpente métallique (Pont de la Ganne),
- 1 concerne une partie du bâtiment de la passerelle pour lequel il faut réfléchir le projet de manière globale (l'étude pourrait être menée courant 2020)
- 4 pourraient être réalisés en 2020 (du plus rentable au moins rentable) :
  - L'EHPAD des ANCIZES
  - La Micro crèche de DAVAYAT
  - L'EHPAD de Manzat
  - Le siège de CSM

→ Hypothèses A : 2 bâtiments : EHPAD DES ANCIZES + MICRO CRECHE

<b>Simulation avec emprunt</b>			
Dépenses		Recettes	
installation	36 700 €	emprunt	36 700 €
raccordement	2 600 €	Vente d'électricité	65 320 €
exploitation 20 ans	15 000 €	autofinancement	2 600 €
annuité des emprunts	44 680 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>98 980 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>104 620 €</b>
			<b>5 640 €</b>

<b>Simulation avec</b>			
Dépenses		Recettes	
installation	36 700 €	Vente d'électricité	65 320 €
raccordement	2 600 €	autofinancement	39 300 €
exploitation 20 ans	15 000 €		
amortissement	39 300 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>93 600 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>104 620 €</b>
			<b>11 020 €</b>

→ Hypothèse B : 3 bâtiments : A + EHPAD de Manzat

<b>Simulation avec emprunt</b>			
Dépenses		Recettes	
installation	55 050 €	emprunt	55 050 €
raccordement	3 900 €	Vente d'électricité	96 527 €
exploitation 20 ans	22 500 €	autofinancement	3 900 €
annuité des emprunts	67 020 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>148 470 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>155 477 €</b>
			<b>7 007 €</b>

<b>Simulation avec fonds propres</b>			
Dépenses		Recettes	
installation	55 050 €	Vente d'électricité	96 527 €
raccordement	3 900 €	autofinancement	58 950 €
exploitation 20 ans	22 500 €		
amortissement	58 950 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>140 400 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>155 477 €</b>
			<b>15 077 €</b>

→ Hypothèse C : 4 bâtiments : B + siège de CSM

<b>Simulation avec emprunt</b>			
Dépenses		Recettes	
installation	73 400 €	emprunt	73 400 €
raccordement	5 200 €	Vente d'électricité	126 468 €
exploitation 20 ans	30 000 €	autofinancement	5 200 €
annuité des emprunts	89 360 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>197 960 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>205 068 €</b>
			<b>7 108 €</b>

<b>Simulation fonds propres</b>			
Dépenses		Recettes	



installation	73 400 €	Vente d'électricité	126 468 €
raccordement	5 200 €	autofinancement	78 600 €
exploitation 20 ans	30 000 €		
amortissement	78 600 €		
TOTAL DEPENSES	187 200 €	TOTAL RECETTES	205 068 €
			17 868 €

Les opérations pourraient être financées par emprunt pour ne pas mobiliser la capacité d'autofinancement déjà faible de 2020.

#### **4.1.3 L'acquisition d'un ou plusieurs véhicules électriques**

##### → Un devoir d'exemplarité

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) fait partie des objectifs du PCAET.

Bien que les actions n'aient à ce jour pas été approuvées, il va de soi que dans ce domaine comme dans les autres, la communauté de communes, à l'initiative de la démarche, doit être exemplaire.

Avec une flotte d'une trentaine de véhicules (y compris ceux du CCAS) la CC peut contribuer à réduire les émissions de Co2 sur le territoire d'environ 20 tonnes par an.

Il s'agit d'une part infime du CO2 émis par les véhicules mais cette action aurait une forte valeur d'exemplarité et constituerait un support de communication efficace.

##### → Le remplacement des véhicules les plus anciens par des véhicules électriques

La première action pourrait porter sur le remplacement des véhicules les plus anciens de la flotte communautaire, parmi lesquels le Citroën Berlingo 1.9 D immatriculé BR 632 HZ (10/2005) actuellement utilisé par les services techniques (Michel).

Compte-tenu de la vétusté de ce véhicule, il est proposé de le remplacer par le PEUGEOT PARTNER 120 L1 1.6 Vti 98 BVM5 (essence) immatriculé EE 011 TC (date 1<sup>ère</sup> immatriculation : 08/2016) actuellement utilisé par le service « Restauration collective » et de remplacer ce dernier véhicule par un véhicule électrique comparable.

Le remplacement du Berlingo par le Partner permettra de réduire les émissions de CO2 de 0,75 tonnes environ (pour un kilométrage annuel estimé à 12 000 km).

Le remplacement du Partner par un véhicule électrique permettra de réduire les émissions de 0,7 tonnes environ (pour un kilométrage estimé de 6 000 km / an), soit au total, une réduction de 1,45 tonnes / an.

##### → Positionner les véhicules électriques sur les usages les plus adaptés

Le Partner actuellement utilisé par le service « Restauration collective » effectue 25 à 27 km par jour et peut donc aisément être remplacé par un véhicule utilitaire électrique du type Peugeot e-tepee (e-Partner), Citroën e-Berlingo, Renault Kangoo ZE ou Nissan ENV-200 dont les autonomies réelles sont de 170 à 270 km (données constructeur).

Cette acquisition nécessitera la mise en place d'une prise électrique renforcée (60 € + 100 € pour disjoncteur différentiel) ou d'une Wall box avec recharge rapide et sécurisée (compter 1000 € posée en moyenne + augmentation de la puissance souscrite).

Le coût annuel d'utilisation, pour (comparaison Partner / véhicule électrique) passerait d'environ 1 250 € TTC (consommation, assurance, entretien) à 350 € TTC (hors location de la batterie).

A l'achat, par contre, les véhicules électriques sont plus chers malgré le bonus écologique (désormais de 3 000 € au lieu de 6 000 € jusqu'au 31/12/2019). Pour un Partner à moteur thermique, il faut compter environ 22 000 € TTC contre un peu plus de 23 000 € TTC pour une e-Partner avec acquisition de la batterie incluse (Kangoo ZE + batterie = 32 280 € TTC).

Après 5 ans d'utilisation à 6 000 km / an (données transmises par le service « Restauration collective »), le e-Partner aura coûté un peu plus de 25 000 € TTC alors que la version thermique aura coûté un peu plus de 28 000 € TTC.

	Peugeot Partner	Peugeot E-partner	Renault Kangoo ZE	Renault Kangoo ZE
	99 ch / 73 kw	66 ch / 49 Kw	60 ch / 44 kw	60 ch / 44 kw
	achat intégral	achat intégral	avec location de batterie	achat intégral
autonomie WLTP	1039	170	270	270
consommation /km	0,0765 €	0,0192 €	0,0177 €	0,0177 €
location batterie	0,00 €	0,00 €	58,00 €	0,00 €
assurance	350,00 €	245,00 €	245,00 €	245,00 €
entretien	450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Km / an (uniquement &gt; 2000 km)</b>	6000	6000	6000	6000
<b>coût utilisation TTC / an</b>	<b>1 259,00 €</b>	<b>360,31 €</b>	<b>1 047,48 €</b>	<b>351,48 €</b>
prix du véhicule	22 080,00 €	25 300,00 €	26 880,00 €	26 880,00 €
bonus écologique	0,00 €	-3 000,00 €	-3 000,00 €	-3 000,00 €
batterie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 400,00 €
système de recharge	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
<b>Coût Acquisition TTC</b>	<b>22 080,00 €</b>	<b>23 300,00 €</b>	<b>24 880,00 €</b>	<b>32 280,00 €</b>
durée d'amortissement	5	5	5	5
<b>COÛT ANNUEL</b>	<b>5 675,00 €</b>	<b>5 020,31 €</b>	<b>6 023,48 €</b>	<b>6 807,48 €</b>
Émission /km	113	0	0	0
<b>Total émissions en tonnes de Co2</b>	<b>0,678</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	28 375,00 €	25 101,53 €	30 117,40 €	34 037,40 €

Les comparatifs sont donnés pour exemples, que les modèles seront choisis sur la base des offres négociées et pourront donc être différents de ceux cités.

Un premier véhicule électrique pourrait donc facilement être acquis.

En fonction des usages et de la vétusté des véhicules de flotte d'autres véhicules pourraient être remplacés au fur et à mesure.

#### ***4.1.4 Point sur le projet autoconsommation Photovoltaïque sur le centre aquatique intercommunal***

Pour rappel, en 2017, la communauté de communes, en partenariat avec la commune de Saint-Georges-de-Mons avait commencé à étudier un projet d'autoconsommation photovoltaïque avec un projet sur les toitures des salles couvertes au complexe des Grelières. Le projet, sur les bases initiales a été abandonnée compte-tenu du surdimensionnement du projet et de la complexité et les incertitudes à passer sur une procédure d'autoconsommation collective.

En 2019, une étude structure a été réalisée afin de connaître la faisabilité d'un projet photovoltaïque directement sur le toit de la piscine.

L'étude confiée à EUCLID a démontré que les pannes en IPE 100 de la charpente métallique ne sont pas en mesure de reprendre les charges supplémentaires de panneaux solaires (20kg/m<sup>2</sup>). Leur installation nécessiterait un renforcement. La solution la moins coûteuse en exosquelette est chiffrée à 152 k€ HT.

Sur la base de ces éléments, l'adhume a été interrogée pour une approche économique du projet sur la base de ces nouvelles données.

En parallèle, la communauté de communes dispose d'une meilleure connaissance du profil électrique de la piscine après travaux du CPE. A partir de ces éléments, il est possible de dimensionner au plus juste une installation photovoltaïque permettant d'assurer une *autoconsommation maximisée*. L'idée est bien de produire pour consommer *in situ* et substituer des kWh réseau. C'est l'option la plus pertinente économiquement et la plus exemplaire, dans la dynamique du CPE.

Les conclusions de l'adhume sont les suivantes :

- une Installation plein Sud inclinée à 30°, sans masque, de 60 kWc (400 m<sup>2</sup>) produirait de l'ordre de 65 MWh/an
- Au regard du profil de consommation en HP/HC du Centre aquatique, la production serait autoconsommée à 98,4 % et couvrirait 17% des besoins annuels du site
- En tenant compte du coût moyen du MWh substitué (142 € TTC environ), l'économie annuelle serait de l'ordre de 9 200 € TTC sur l'achat de l'électricité (à moduler avec le cadre contractuel du CPE)
- Un investissement de l'ordre de 80 k€ TTC (installation photovoltaïque) + 152 K€ (renforcement) est approché soit un TRI brut de plus de 35 ans qui reste difficile à défendre

Une réflexion de pose en ombrières de parking serait une piste à ouvrir : 60 kWc de puissance correspondent à 24 places environ. Les coûts d'investissement tout compris sont de l'ordre de 2 €/Wc soit 120 k€ TTC.

Un projet de réaménagement des parkings et extérieurs autour de la piscine était à l'étude. Ces nouveaux éléments pourraient être intégrés à la réflexion. Vu la configuration des parkings dans l'environnement, il conviendra de bien prendre en compte l'ombrage et les masques éventuels dans les calculs de faisabilité.

## 4.2 OPERATION « EQUIPEMENTS SERVICES GENERAUX »

<b>EQUIPEMENT DE BUREAUX ET INFORMATIQUE</b>					
Détail dépense	Nouvelle dépense HT	Nouvelle dépense TTC	FCTVA	Subventions	besoin de financement
Renouvellement PC 8 UNITES	7 600,00 €	9 120,00 €	1 496,04 €		7 623,96 €
PC renforcé communication	1 200,00 €	1 440,00 €	236,22 €		1 203,78 €
Affichage dynamique siège	1 970,00 €	2 364,00 €	387,79 €		1 976,21 €
Portable responsable services technique	1 000,00 €	1 200,00 €	196,85 €		1 003,15 €
Switch	350,00 €	420,00 €	68,90 €		351,10 €
Ecrans 6 UNITES	780,00 €	936,00 €	153,54 €		782,46 €
Etagères archivage	1 500,00 €	1 800,00 €	295,27 €		1 504,73 €
15 licences F SECURE	900,00 €	1 080,00 €	177,16 €		902,84 €
Restructuration superviseurs ESX Serveurs	1 650,00 €	1 980,00 €	324,80 €		1 655,20 €
Onduleurs 5 unités	1 000,00 €	1 200,00 €	196,85 €		1 003,15 €
Tapis protection parquet (Capponi)	725,00 €	870,00 €	142,71 €		727,29 €
Téléphones	1 000,00 €	1 200,00 €	196,85 €		1 003,15 €
Divers	2 000,00 €	2 400,00 €	393,70 €		2 006,30 €
Machine à laver FAURE FWQ6130C (RAM)	400,00 €	480,00 €	78,74 €		401,26 €
		0,00 €	0,00 €		0,00 €
		0,00 €	0,00 €		0,00 €
					<b>22 144,58 €</b>
<b>AMENAGEMENT BUREAUX CAPPONI</b>					
Détail dépense	Nouvelle dépense HT	Nouvelle dépense TTC	FCTVA	Subventions	besoin de financement
<b>Sécurité incendie</b>					
R+2 et Combles bas	1 164,00 €	1 396,80 €	229,13 €		1 167,67 €
RdC et Combles haut	984,80 €	1 181,76 €	193,86 €		987,90 €
				<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 155,57 €</b>
<b>Aménagement grande salle de réunion (CH)</b>					
mobilier	12 000,00 €	14 400,00 €	2 362,18 €		12 037,82 €
informatique	5 000,00 €	6 000,00 €	984,24 €		5 015,76 €
				<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>12 037,82 €</b>
<b>Aménagement petite salle de réunion (CH)</b>					
mobilier	2 500,00 €	3 000,00 €	492,12 €		2 507,88 €
				<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 507,88 €</b>
<b>Aménagement co-working (R+2)</b>					
mobilier	4 000,00 €	4 800,00 €	787,39 €		4 012,61 €
informatique	1 000,00 €	1 200,00 €	196,85 €		1 003,15 €
				<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5 015,76 €</b>
<b>Aménagement salle restauration pause</b>					
mobilier	3 000,00 €	3 600,00 €	590,54 €		3 009,46 €
				<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 009,46 €</b>
<b>EQUIPEMENT / OUTILLAGE</b>					
<b>SERVICES TECHNIQUE</b>					
Ordinateur portable (grégory)	1 000,00 €	1 200,00 €	196,85 €		1 003,15 €
Imprimante NET SERVICE	250,00 €	300,00 €	49,21 €		250,79 €
Compresseur 200l	800,00 €	960,00 €	157,48 €		802,52 €
Perceuse à colonne	549,00 €	658,80 €	108,07 €		550,73 €
Bétonnière	350,00 €	420,00 €	68,90 €		351,10 €
Etageuse	250,00 €	300,00 €	49,21 €		250,79 €
Tour à meuler	147,00 €	176,40 €	28,94 €		147,46 €
Etau dolex	364,69 €	437,63 €	71,79 €		365,84 €
Etagères	1 250,00 €	1 500,00 €	246,06 €		1 253,94 €
Armoires documents	323,94 €	388,73 €	63,77 €		324,96 €
Armoires à bacs	583,42 €	700,10 €	114,85 €		585,26 €
Etabli d'atelier	1 085,00 €	1 302,00 €	213,58 €		1 088,42 €
Scie sur table	2 500,00 €	3 000,00 €	492,12 €		2 507,88 €
Servante atelier	720,00 €	864,00 €	141,73 €		722,27 €
Servante atelier (atelier) - ATELIER EHPAD MANZAT	720,00 €	864,00 €	141,73 €		722,27 €
Visseuse ATELIER EHPAD MANZAT	359,00 €	430,80 €	70,67 €		360,13 €
Chargeur batterie ATELIER EHPAD MANZAT	300,00 €	360,00 €	59,05 €		300,95 €
		0,00 €	0,00 €		0,00 €
				<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>11 588,46 €</b>
<b>AMENAGEMENT ATELIER PONT DE LA GANNE</b>					
Eclairage + mises aux normes électrique	5 000,00 €	6 000,00 €	984,24 €		5 015,76 €
Révision et réparation toiture	2 000,00 €	2 400,00 €	393,70 €		2 006,30 €
Aménagement coin atelier	5 000,00 €	6 000,00 €	984,24 €		5 015,76 €
Chauffage d'appoint	1 000,00 €	1 200,00 €	196,85 €		1 003,15 €
Réfrigérateur	229,00 €	274,80 €	45,08 €		229,72 €
Changement d'une fenetre	2 000,00 €	2 400,00 €	393,70 €		2 006,30 €
Four micro onde	99,50 €	119,40 €	19,59 €		99,81 €
Aménagement vestiaire	553,40 €	664,08 €	108,94 €		555,14 €
Rénovation cuisine	2 000,00 €	2 400,00 €	393,70 €		2 006,30 €
Sécurité du batiment	2 500,00 €	3 000,00 €	492,12 €		2 507,88 €
Extracteur partie atelier	500,00 €	600,00 €	98,42 €		501,58 €
Sécurisation des fenêtres par des défences	1 000,00 €	1 200,00 €	196,85 €		1 003,15 €
					<b>21 950,87 €</b>

### 4.3 EQUIPEMENTS CULTURELS

Détail dépense	Nouvelle dépense HT	Nouvelle dépense TTC	FCTVA	Subventions	besoin de financement
<b>EQUIPEMENTS SCENIQUES (projecteurs, découpes, écran motorisé)</b>					
Projecteurs PAR 64	277,76 €	333,31 €	54,68 €		278,63 €
Projecteurs RJ PC 1 kw	690,88 €	829,06 €	136,00 €		693,06 €
Découpes	2 836,50 €	3 403,80 €	558,36 €		2 845,44 €
Ecran de cinéma motorisé	3 724,20 €	4 469,04 €	733,10 €		3 735,94 €
Extincteur	1 758,00 €	2 109,60 €	346,06 €		1 763,54 €
				<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>9 316,62 €</b>
<b>RESIDENCE D'ARTISTES LA PASSERELLE</b>					
Résidence d'Artiste : premiers travaux afin d'engager l'opération et répondre besoins immédiats	5 000,00 €	6 000,00 €	984,24 €		5 015,76 €
DSIL 2019				1 940,50 €	-1 940,50 €
				<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 075,26 €</b>
<b>MEDIATHEQUE COMBRONDE</b>					
Coussins	560,66 €	672,80 €	110,37 €		562,43 €
Bureau St Pardoux	538,70 €	646,44 €	106,04 €		540,40 €
Serre livres magnétiques	308,48 €	430,56 €	70,63 €		359,93 €
Casque audio	94,46 €	113,35 €	0,00 €		113,35 €
Valise rigide à roulettes	41,95 €	65,82 €	0,00 €		65,82 €
Imprimante HP Laser MFP	187,61 €	225,13 €	36,93 €		188,20 €
HP ProOne 440 G5	1 570,67 €	1 884,80 €	309,18 €		1 575,62 €
HP ProOne 400 G6	1 874,30 €	2 249,16 €	368,95 €		1 880,21 €
Stores Anti-Chaleur	4 574,75 €	5 489,70 €	900,53 €		4 589,17 €
				9 875,13 €	-9 875,13 €
	<b>9 751,58 €</b>	<b>11 777,76 €</b>	<b>1 902,63 €</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>
<b>MEDIATHEQUE MANZAT</b>					
Douchettes	216,87 €	260,24 €	42,69 €		217,55 €
Point d'écoute cd modèle mural	568,75 €	682,50 €	111,96 €		570,54 €
Imprimante	38,00 €	45,60 €	7,48 €		38,12 €
Bac Rangement	42,00 €	50,40 €	8,27 €		42,13 €
Affichage mural free	559,00 €	670,80 €	110,04 €		560,76 €
Serre livres	100,84 €	121,00 €	19,85 €		101,15 €
Ordinateur Responsable	2000	2 400,00 €	393,70 €		2 006,30 €
Dotation amortisements				3 536,56 €	-3 536,56 €
	<b>3 525,46 €</b>	<b>4 230,54 €</b>	<b>693,98 €</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>
<b>CINEMA LA VIOUZE (REPLACEMENTS SIEGES)</b>					
Siège Cinéma 303 - changement total	50 995,63 €	61 194,76 €	0,00 €		50 995,63 €
Défibillateur Société Lyonnaise	973,50 €	1 168,20 €	0,00 €	0,00 €	973,50 €
Aspirateur	500,00 €	600,00 €	0,00 €		500,00 €
DSIL				15 298,69 €	-15 298,69 €
CNC				35 696,94 €	-35 696,94 €
				<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 473,50 €</b>

#### 4.4 RESTAURATION COLLECTIVE - BATIMENT

Détail dépense	Nouvelle dépense HT	Nouvelle dépense TTC	FCTVA	Subventions	besoin de financement
					0,00 €
<b>SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE (RÉFECTOIRE)</b>					
Travaux	156 700,00 €	188 040,00 €	30 846,08 €		157 193,92 €
Maîtrise d'œuvre	21 900,00 €	26 280,00 €	4 310,97 €		21 969,03 €
DETR 2020				28 725,00 €	-28 725,00 €
DSIL 2020				89 300,00 €	-89 300,00 €
FIC 2020				23 458,75 €	-23 458,75 €
				<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>37 679,20 €</b>
<b>MAITRISE D'ŒUVRE PHASE 4 (BLOT L'ÉGLISE, LOUBEYRAT, DAVAYAT)</b>					
Frais lancement maché de maîtrise d'œuvre et indemnité concours	10 000,00 €	12 000,00 €	1 968,48 €		10 031,52 €
					0,00 €
				<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>10 031,52 €</b>

**4.5 RESTAURATION COLLECTIVE - MATERIEL**

Détail dépense	Investissement HT	InvT TTC	FCTVA	Besoin de financement
<b>SITE MANZAT</b>				
Chariot ou rampe	294,70 €	353,64 €	58,01 €	295,63 €
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>295,63 €</b>
<b>SITE LES ANCIZES-COMPS</b>				
Chariot et grilles inox	294,70 €	353,64 €	58,01 €	295,63 €
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>295,63 €</b>
<b>SITE ST-GEORGES</b>				
Fourniture armoire froide 1 porte (ADS)	1 040,85 €	1 249,02 €	204,89 €	1 044,13 €
Variocooking Center modèle FRIMA 211 (ADS)	11 797,24 €	14 156,69 €	2 322,26 €	
Chariot et grilles inox	294,70 €	353,64 €	58,01 €	295,63 €
Batteur mélangeur	3 946,77 €	4 736,12 €	776,91 €	3 959,21 €
Robinetterie plonge (en régie)				
Echelle à glissière	383,04 €	459,65 €	75,40 €	384,25 €
Bacs gastro	235,15 €	282,18 €	46,29 €	235,89 €
Couvercles	456,70 €	548,04 €	89,90 €	458,14 €
Divers mobiliers	324,00 €	388,80 €	63,78 €	325,02 €
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>6 702,27 €</b>
<b>SITE LOUBEYRAT</b>				
Four chaleur mixte 20 niveaux (Solution Pro)	12 400,00 €	14 880,00 €	2 440,92 €	12 439,08 €
électricité pour four		0,00 €	0,00 €	0,00 €
2 contenaires chauffants avec thermostat réglable avec chariots roulants (Solution Pro)	2 430,00 €	2 916,00 €	478,34 €	2 437,66 €
Mixer plongeant	600,00 €	720,00 €	118,11 €	601,89 €
Divers petits matériels à renouveler	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
prévision renouvellement du congélateur		0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>15 478,64 €</b>
<b>SITE ST-ANGEL</b>				
Lave-vaisselle (sur les RAR 2019 ?)	1 718,54 €	2 062,25 €	338,29 €	PM EN RAR
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>
<b>SITE DE LA CUISINE CENTRALE EHPAD DE COMBRONDE</b>				
lave vaisselle	5 000,00 €	6 000,00 €	984,24 €	5 015,76 €
gastro GN1/1 en 55 x5	64,50 €	77,40 €	12,70 €	64,70 €
gastro GN1/1 en 100 x5				
couvercle GN1/1 x5				
épluche pomme				
casserole 28cm				
coupillon				
pot vinaigrette				
soupoudeuse				
pique vite				
quit réparation ouvre boîte				
robot coupe	1 399,00 €	1 678,80 €	275,39 €	1 403,41 €
caisse de stockage pdt		0,00 €	0,00 €	0,00 €
pneus 4 saisons				
controle technique				
ordinateur	1 000,00 €	1 200,00 €	196,85 €	1 003,15 €
meuble de bureau	500,00 €	600,00 €	98,42 €	501,58 €
Etagère (local EHPAD)	800,00 €	960,00 €	157,48 €	802,52 €
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>8 791,12 €</b>

<b>SITE DE PROMPSAT</b>				
gastro GN1/1 en 55 x5				
gastro GN1/1 en 100 x5				
couvercle GN1/1 x5				
container froid x2	1 055,36 €	1 266,43 €	207,75 €	1 058,69 €
container chaud x2	2 203,41 €	2 644,09 €	433,74 €	2 210,36 €
plaque eutectique x4	754,53 €	905,44 €	148,53 €	756,91 €
roulettes x4	764,53 €	917,44 €	150,50 €	766,94 €
cables x2				
rail	132,60 €	159,12 €	26,10 €	133,02 €
poubelle				
plateau x5				
micro onde	68,10 €	81,72 €	13,41 €	68,31 €
meublier	500,00 €	600,00 €	98,42 €	501,58 €
vaisselle				
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>5 495,80 €</b>
<b>SITE DE COMBRONDE (école)</b>				
casserole				
couteau filet de sole				
batteur 15l	2 050,00 €	2 460,00 €	403,54 €	2 056,46 €
		0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>2 056,46 €</b>
<b>SITE DE BEAUREGARD VENDON</b>				
estrade pour réhausser l'agent	1 200,00 €	1 440,00 €	236,22 €	1 203,78 €
plateau x5		0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>1 203,78 €</b>
<b>SITE DE SAINT PARDOUX</b>				
tables	200,00 €	240,00 €	39,37 €	200,63 €
		0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>200,63 €</b>
<b>SITE DE DAVAYAT</b>				
Tôle alu intérieur véhicule	329,00 €	394,80 €	64,76 €	330,04 €
		0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>330,04 €</b>
<b>SITE DE BLOT L'EGLISE</b>				
Fourniture armoire froide 1 porte (ADS)	1 040,85 €	1 249,02 €	204,89 €	1 044,13 €
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>1 044,13 €</b>
<b>SITE DE POUZOL</b>				
chariot de stockage vaisselle	165,00 €	198,00 €	32,48 €	165,52 €
house de protection chariot de stockage	75,00 €	90,00 €	14,76 €	75,24 €
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>240,76 €</b>
<b>SITE DE JOZERAND (école)</b>				
escabeau	350,00 €	420,00 €	68,90 €	351,10 €
batteur 10l	1 599,00 €	1 918,80 €	314,76 €	1 604,04 €
pneus 4 saisons				
contrôle technique				
plaque à pâtisserie x4				
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>1 955,14 €</b>
<b>MULTI SITES</b>				
petit matériel	1 500,00 €	1 800,00 €	295,27 €	1 504,73 €
vaisselle				
chaussures de sécu				
maintenance				
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>1 504,73 €</b>
<b>LOGICIEL GESTION COMMANDES</b>				
logiciel de commande (fusion web)	13400	16 080,00 €	2 637,76 €	13 442,24 €
DSIL 2020				-4 020,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>9 422,24 €</b>



#### 4.6 SITES TOURISTIQUES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

CHÂTEAU ROCHER					
Maitrise d'oeuvre phase 2,3 ,5 jusqu'à phase APS					PM en RAR
Travaux préparatoires phase 2, 3 ,5	20 000,00 €	24 000,00 €	3 936,96 €		20 063,04 €
Mission BERN				2 000,00 €	-2 000,00 €
DRAC - Région - Département MH				10 000,00 €	-10 000,00 €
				<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>8 063,04 €</b>

VELORAIL					
LOT 1 Débroussaillage voies	87 500,00 €	105 000,00 €			PM EN RAR
SUBVENTION MISSION BERN (sur RAR dépenses)		0,00 €		5 000,00 €	PM EN RAR
SUBVENTION LEADER		0,00 €		100 000,00 €	PM EN RAR
FCTVA sur RAR dépenses			17 224,20 €		-17 224,20 €
SECURISATION VIADUC	150 000,00 €	180 000,00 €	29 527,20 €		150 472,80 €
MAITRISE D'ŒUVRE	8 000,00 €	9 600,00 €	1 574,78 €		8 025,22 €
SECURISATION PROVISOIRE	15 000,00 €	18 000,00 €	2 952,72 €		15 047,28 €
CHALET ACCUEIL	30 000,00 €	36 000,00 €	5 905,44 €		30 094,56 €
CYCLODRAISINE	88 000,00 €	105 600,00 €	17 322,62 €		88 277,38 €
SYSTEMES RETOURNEMENTS ET S	12 000,00 €	14 400,00 €	2 362,18 €		12 037,82 €
MISSION BERN				218 200,00 €	-218 200,00 €
EMPRUNT				68 530,86 €	-68 530,86 €
				<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

**4.7 ENFANCE - JEUNESSE**

Détail dépense	Nouvelle dépense HT	Nouvelle dépense TTC	FCTVA	Subventions	besoin de financement
<b>POLES ENFANCE JEUNESSE SUR SAINT GEORGES DE MONS et BEAUREGARD VENDON</b>					
AMO HEMIS	3 200,00 €	3 840,00 €	629,91 €		PM RAR
FRAIS POUR LANCEMENT CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE (x 2)	40 000,00 €	48 000,00 €	7 873,92 €		40 126,08 €
				<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>40 126,08 €</b>
<b>POLE ENFANCE JEUNESSE LA PASSERELLE</b>					
Maitrise d'œuvre	14 497,50 €	17 397,00 €	2 853,80 €		PM en RAR
Relevé et diagnostic	1 900,00 €	2 280,00 €	374,01 €		PM en RAR
Travaux	91 800,00 €	110 160,00 €	18 070,65 €		PM en RAR
Imprévus + CT et SPS	9 154,00 €	10 984,80 €	1 801,95 €		PM en RAR
CAF				43 292,80 €	PM en RAR
DSIL 2020				45 522,40 €	PM en RAR
	117 351,50 €			<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>
<b>EXTENSION MICROCRECHE DAVAYAT</b>					
Travaux extension Microcrèche	75 350,00 €	90 420,00 €	14 832,50 €		PM RAR
Maitrise d'œuvre	11 302,50 €	13 563,00 €	2 224,87 €		PM RAR
AAPC	900,00 €	1 080,00 €	177,16 €		PM RAR
Frais divers	2 000,00 €	2 400,00 €	393,70 €		PM RAR
Imprévus	3 767,50 €	4 521,00 €	741,62 €		PM RAR
Nouveaux crédit suite chiffrage travaux APD	10 000,00 €	12 000,00 €	1 968,48 €		10 031,52 €
Revision forfait MOE suite APD	2 595,42 €	3 114,50 €	510,90 €		2 603,60 €
DSIL 2019				42 500,00 €	
CTDD				25 494,26 €	
				<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>12 635,12 €</b>

#### 4.8 EQUIPEMENTS SPORTIFS

Détail dépense	Nouvelle dépense HT	Nouvelle dépense TTC	FCTVA	Subventions	besoin de financement
<b>MATERIEL PEDAGOGIQUE TECHNIQUE ET INFORMATIQUE - PISCINE</b>					
Renovation Toboggan Piscine - Euréka	6 400,00 €	7 680,00 €	1 259,83 €		6 420,17 €
Mobilier extérieur	3 000,00 €	3 600,00 €	590,54 €		3 009,46 €
Remplacement dalles faux-plafond (suite)	3 000,00 €	3 600,00 €	590,54 €		3 009,46 €
Informatique Xefi	1 500,00 €	1 800,00 €	295,27 €		1 504,73 €
Malette Triklorame Piscine	2 300,00 €	2 760,00 €	452,75 €		2 307,25 €
Cartes entrées Piscine - Elisath	600,00 €	720,00 €	118,11 €		601,89 €
Dotation aux amortissements				16 852,95 €	-16 852,95 €
					<b>0,00 €</b>
<b>ACCÈS ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEURS EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>					
Aménagements extérieurs Gymnase intercommunal aux Ancizes	68 000,00 €				PM en RAR
Réfection du terrain de sport extérieur et cloture au gymnase les Ancizes	15 000,00 €				PM en RAR
Accessibilité cheminements extérieur Centre aquatique	25 121,67 €				PM en RAR
DSIL				54 017,59 €	PM en RAR
				<b>SOUS- TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>
<b>SCHEMA DES EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>					
Etude HEMIS - Phase 1 (ANALYSE OFFRE / BESOINS) et 2 (DIAGNOSTIC TECHNIQUE)	10 400,00 €	12 480,00 €			PM en RAR
Etude HEMIS - Phase 3 (PRE- PROGRAMME SUR CERTAINS SITES)	14 300,00 €	17 160,00 €			PM en RAR
				<b>SOUS- TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

**4.9 OPERATION « VOIRIE ET ESPACS PUBLICS » DES EQUIPEMENT INTERCOMMUNAUX**

Détail dépense	Nouvelle dépense HT	Nouvelle dépense TTC	FCTVA	Subventions	besoin de financement
<b>RE-AMENAGEMENT ACCES LA PASSERELLE</b>					
Phase 1 accès	77 437,34 €	92 924,81 €	15 243,39 €		77 681,42 €
DSIL 2019 - phase 1				36 526,88 €	-36 526,88 €
CTDD 2020 - phase 1				19 792,50 €	-19 792,50 €
				<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>21 362,04 €</b>

#### 4.10 VOIRIE – OPERATION 1004

→ Enveloppes 2020

La dotation de base correspondant à la somme des transferts de charges des communes s'élève à 359 112 €.

En 2019, l'enveloppe complémentaire était de 150 000 €.

Il est proposé de reconduire l'enveloppe complémentaire en 2020.

## 5 Informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et perspectives pour le projet de budget

### 5.1 BUDGET GENERAL

#### 5.1.1 Propos liminaires :

Dans un premier temps, l'analyse de la dette est réalisée uniquement sur le budget général. En effet, les annuités d'emprunts des autres budgets annexes sont déjà financées par le budget général, par l'intermédiaire des subventions d'équilibre.

Les emprunts des budgets annexes sont donc déjà intégrés, à travers les subventions d'équilibre, en dépense de fonctionnement et ils viennent réduire la CAF nette du budget général.

L'analyse sur la capacité de désendettement et les ratios d'endettement intègre donc bien tous les emprunts car les ratios sont analysés par rapport à la CAF BRUT qui est diminuée à cause du financement des emprunts des budgets annexes ;

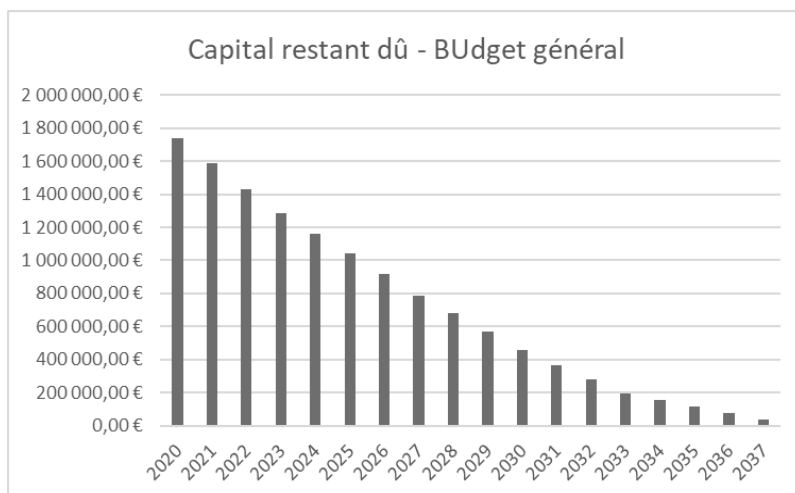
#### 5.1.2 Evolution pluriannuelle des annuités d'emprunt (emprunts affectés au budget général)

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
1263025	FINANCEMENT TRAVAUX SIEGE MANZAT	81 048,44	78 479,78	75 911,13	73 342,48	70 773,82	68 205,17	65 636,51	63 067,86	60 499,20	57 930,55
1427527	FONDS DE CONCOURS PROJET ECOTITANIUM	4 899,36	4 851,69	4 804,04	4 756,36	4 708,69	4 661,04	4 613,36	4 565,69	4 518,04	4 470,36
2	DEPENSES INVESTISSEMENT-2	14 127,57	14 127,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BUREAU_AIZIE	EMPRUNT BUREAUX PARC DE LAIZE	25 937,31	25 937,31	25 937,31	25 937,31	25 937,31	25 937,31	25 937,31	25 937,31	25 937,31	25 793,45
EPF_TITANE	EMPRISE FONCIERE PROJET INDUSTRIEL	17 900,26	17 900,26	17 900,26	17 900,26	17 900,26	17 900,26	17 900,27	0,00	0,00	0,00
GU004901 - 1427751	MAISON DES SERVICES INTERCOMMUNAUUX	39 611,48	39 611,48	39 611,48	39 611,48	39 611,48	39 611,48	39 611,48	39 611,48	39 611,48	39 611,48
MON253995 EUR/0268550	PRET ZI DES ANCIZES	25 639,14	25 639,14	25 639,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total budget CDC</b>		<b>209 163,56</b>	<b>206 547,07</b>	<b>189 803,36</b>	<b>161 547,89</b>	<b>158 931,56</b>	<b>156 315,26</b>	<b>153 698,93</b>	<b>133 182,34</b>	<b>130 566,03</b>	<b>127 805,84</b>

Il n'y a eu **aucun nouvel emprunt** en 2018 et 2019 du fait de la faiblesse de la CAF nette.

Compte-tenu de la CAF nette projeté en 2020, il n'est prévu aucun recours à l'emprunt supplémentaire, sauf sur des projets qui sont générateurs de revenus.

### 5.1.3 Stock de dette (capital restant dû)



### 5.1.4 Charges financières 2020

OBJET EMPRUNT	66111 Intérêts emprunts
DEPENSES INVESTISSEMENT-2	1 506,50 €
EMPRISE FONCIERE PROJET INDUSTRIEL TITANE	1 771,65 €
EMPRUNT BUREAUX PARC DE L'AIZE	7 810,57 €
FINANCEMENT TRAVAUX SIEGE MANZAT	33 392,51 €
FONDS DE CONCOURS PROJET ECOTITANIUM	566,04 €
MAISON DES SERVICES INTERCOMMUNAUX	7 821,34 €
PRET ZI DES ANCIZES	3 300,15 €
<b>Total général</b>	<b>56 168,76 €</b>

### 5.1.5 Remboursement du capital 2020

OBJET	Somme de Montant
<b>1641 Annuité Capital</b>	<b>136 866,19 €</b>
DEPENSES INVESTISSEMENT-2	12 621,07 €
EMPRUNT BUREAUX PARC DE L'AIZE	18 126,74 €
FINANCEMENT TRAVAUX SIEGE MANZAT	47 655,93 €
FONDS DE CONCOURS PROJET ECOTITANIUM	4 333,32 €
MAISON DES SERVICES INTERCOMMUNAUX	31 790,14 €
PRET ZI DES ANCIZES	22 338,99 €
<b>16876 Annuité EPF</b>	<b>16 128,61 €</b>
EMPRISE FONCIERE PROJET INDUSTRIEL TITANE	16 128,61 €
<b>Total général</b>	<b>152 994,80 €</b>

### 5.1.6 Ratios de dette

#### → Capacité de désendettement (Encours de dette / Caf Brute) –

Ce ratio analyse la durée nécessaire pour rembourser tout l'encours de dette, si on mobilisait la totalité de la CAF brute au remboursement de la dette.

La capacité de désendettement d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI à fiscalité propre est définie par la loi comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et l'épargne brute de l'exercice écoulé.

Ainsi, la capacité de désendettement d'une collectivité ou d'un groupement mesure le nombre d'années qu'il lui faudrait pour rembourser la totalité des emprunts qu'elle a contractés si son autofinancement était intégralement consacré à ce remboursement. Cette capacité de désendettement est donc un indicateur de la solvabilité financière d'une collectivité ou d'un groupement

	Ratio selon compte administratif
2018	4,94 ans
2019	5,25 ans

Dans le cadre de la circulaire sur la contractualisation sur les dépenses des collectivités locales, la durée de 12 ans est retenue comme un seuil à ne pas dépasser pour les EPCI

#### → Ratio de surendettement (Encours de dette / Prods de Fonction.)

Ce ratio mesure la durée nécessaire à rembourser le stock de la dette si la communauté de communes mobilisait la totalité des recettes de fonctionnement au remboursement de la dette.

	Ratio surendettement
2018	0,4 ans
2019	0,5 ans

#### → Marge d'autofinancement : $\frac{\text{Dépenses réelles fonctionnement} + \text{remboursement de dette}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}}$

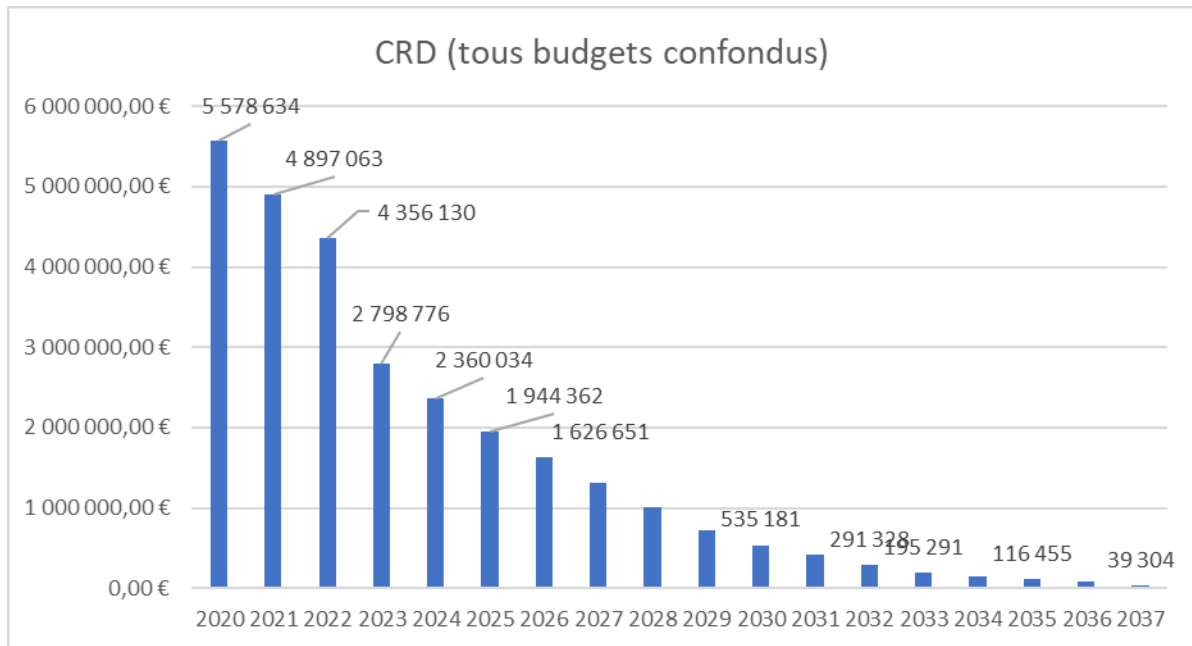
MAC = 91,92 %

Ce ratio mesure capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.



## 5.2 CONSOLIDATIONS (TOUS BUDGETS)

→ Extinction de la dette (capital restant du) tous budgets confondus

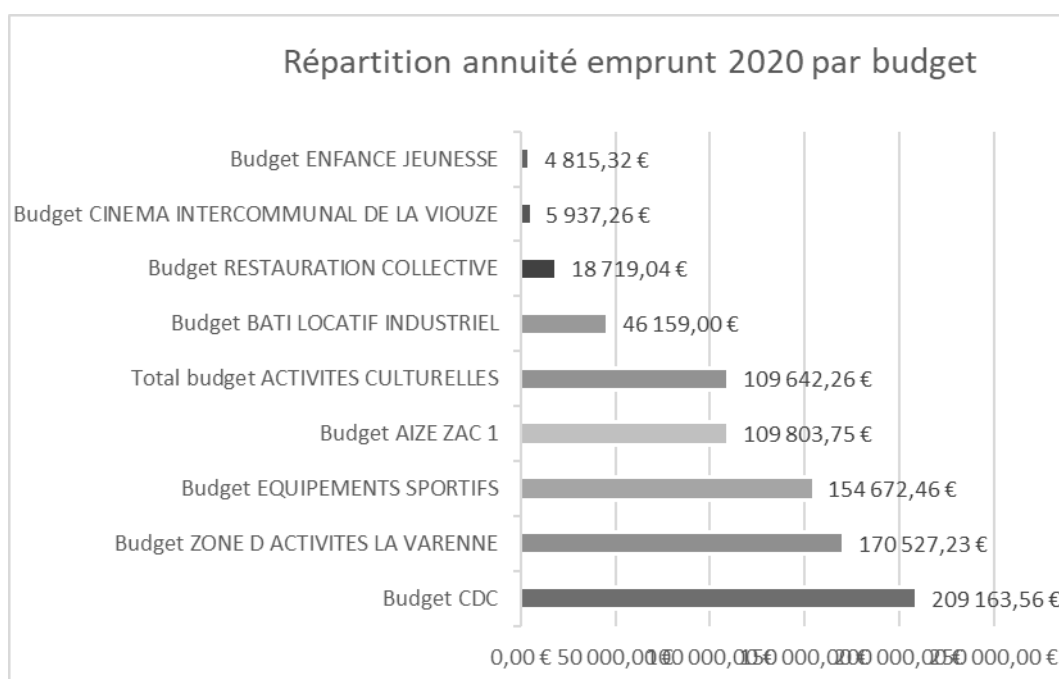


→ Evolution des annuités d'emprunts

Exercice	Annuité
2020	829 439,88 €
2021	663 405,53 €
2022	1 658 019,37 €
2023	521 225,64 €
2024	483 933,10 €
2025	372 447,59 €
2026	359 265,36 €
2027	336 568,61 €
2028	321 086,08 €
2029	199 718,94 €
2030	136 249,83 €
2031	128 549,88 €
2032	101 401,75 €
2033	43 222,97 €
2034	39 611,48 €
2035	39 611,48 €
2036	39 611,48 €
2037	39 611,41 €

→ Répartition des annuités d'emprunts par budget

BUDGET	Données			
	Somme de 2020	Somme de 2021	Somme de 2022	Somme de 2023
Budget AIZE ZAC 1	109 803,75 €	4 950,00 €	1 102 475,00 €	0,00 €
Budget BATI LOCATIF INDUSTRIEL	46 159,00 €	46 159,00 €	46 159,00 €	46 159,00 €
Budget CDC	209 163,56 €	206 547,07 €	189 803,36 €	161 547,89 €
Budget CINEMA INTERCOMMUNAL DE LA VIOUZE	5 937,26 €	5 846,00 €	5 754,73 €	5 663,46 €
Budget ENFANCE JEUNESSE	4 815,32 €	4 815,32 €	4 815,32 €	4 815,32 €
Budget EQUIPEMENTS SPORTIFS	154 672,46 €	101 265,15 €	72 002,37 €	71 414,19 €
Budget RESTAURATION COLLECTIVE	18 719,04 €	18 719,04 €	18 719,04 €	18 719,04 €
Budget ZONE D ACTIVITES LA VARENNE	170 527,23 €	166 962,33 €	111 649,57 €	107 766,40 €
Total budget ACTIVITES CULTURELLES	109 642,26 €	108 141,62 €	106 640,98 €	105 140,34 €
<b>Total général</b>	<b>829439,88</b>	<b>663405,53</b>	<b>1658019,37</b>	<b>521225,64</b>



## 6 VUE SYNTHÈSE – ARBITRAGE

<i>DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020</i>	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS 023)</b>	<b>10 524 793,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>10 921 130,44 €</b>
<b>EXCEDENT BRUT EXPLOITATION</b>	<b>396 337,44 €</b>
<b>+ AMORTISSEMENT (68) - REPRISE SUBVENTION (777)</b>	<b>108 366,53 €</b>
<b>CAF BRUT</b>	<b>504 703,97 €</b>
Annuité en capital (dont Annuité EPF SMAF)	152 994,00 €
DOTATION DE BASE VOIRIE CORRESPONDANT AU TRANSFERT DE CHARGES DES COMMUNES	359 112,00 €
<b>CAF NETTE</b>	<b>-7 402,03 €</b>
<b>MESURES NOUVELLES EN RECETTES</b>	
Activation de clause de revoyure sur transfert de charges restauration collective	13 000,00 €
<b>CAF NETTE (APRES ARBITRAGES SUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT)</b>	<b>5 597,97 €</b>

<b>FCTVA sur RAR dépenses</b>	<b>319 345,00 €</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2020</b>	<b>598 126,74 €</b>
<b>AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE POUR 2020</b>	<b>923 069,71 €</b>
Réserves 2021	275 000,00 €
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLES</b>	
Mission Archivage	35 000,00 €
Formation - action / Animation pour projet territoire 2020/2026	17 000,00 €
Subvention d'équilibre - budget immobilier d'entreprise	87 621,00 €
Résultat de clôture excédentaire - budget atelier -relais	-66 684,30 €
Communication sur PCAET	3 000,00 €
Subvention ZA La Varenne - différence prix vente terrain / prix de revient	31 300,00 €
<b>OPERATIONS BUDGETAIRES D'INVESTISSEMENT</b>	
Equipements de bureaux et informatique	23 849,94 €
Sécurité incendie Capponi	2 155,57 €
Aménagement grande salle de réunion au Château des Capponi	12 037,82 €
Aménagement petite salle de réunion au Château des Capponi	2 507,88 €
Aménagement co-working (R+2) au Château des Capponi	5 015,76 €
Aménagement salle de restauration au Capponi	3 009,46 €
EQUIPEMENT / OUTILLAGE SERVICES TECHNIQUE	11 588,46 €
AMENAGEMENT ATELIER PONT DE LA GANNE	21 950,87 €
Voirie - dotation complémentaire	150 000,00 €
Château Rocher - NOUVEAUX Travaux préparatoires phase 2,3 et 5	8 063,04 €
Projet de vélo-rail des Combrailles (PM financé par emprunt et redevance délégataire)	68 530,00 €
Vélorail - financement par emprunt couvert par redevance exploitant	-68 530,00 €
Pôle enfance jeunesse - site de Saint-Georges-de-Mons et Beauregard-Vendon : frais lancement marché de maîtrise d'œuvre (dont indemnisation, concours x 2)	40 126,08 €
Extension microcrèche (actualisation chiffrage travaux suite APD + forfait définitif rémunération)	12 635,12 €
<b>REALISATION DE 3 CENTRALES PV 9 kWc</b>	<b>67 921,75 €</b>
<b>FINANCEMENT PAR EMPRUNT 3 CENTRALES PV</b>	<b>-67 921,75 €</b>
<b>ACQUISITION VEHICULE ELECTRIQUE</b>	<b>28 188,57 €</b>
<b>PV AU SOL ZA QUEUILLE (SOLEIL DE LAVIOUZE) - PARTICIPATION CAPITAL</b>	<b>5 000,00 €</b>
<b>PV AU SOL ZA QUEUILLE (SOLEIL DE LAVIOUZE) - APPORT FONDS PROPRES - CCA</b>	<b>145 648,00 €</b>
<b>FINANCEMENT PAR EMPRUNT APPORT FONDS PROPRE CCA</b>	<b>-145 648,00 €</b>
<b>PV AU SOL ZA QUEUILLE (SOLEIL DE LAVIOUZE) - RACHAT TERRAIN AU BUDGET ZAC QUEUILLE</b>	<b>44 941,21 €</b>
Maison des services intercommunaux - Capponi (avenant LOT 1)	11 000,00 €
Aménagement voie zone d'activités des gannes	30 000,00 €

Matériel cuisine tous sites	45 594,75 €
Logiciel gestion commandes et menus communs	9 422,24 €
Réfectoire saint-quintin sur Sioule (travaux)	37 679,20 €
Frais lancement marché maîtrise d'œuvre Phase 4 Restauration collective (BLOT-L'EGLISE, LOUBEYRAT et DAVAYAT)	10 031,52 €
<b>Résidence d'artistes La Passerelle</b>	<b>3 075,26 €</b>
<b>Équipement scéniques salle de spectacle La Passerelle (financé dotation aux amortissements BA "culture")</b>	
<b>Cinéma la Viouze (remplacement sièges)</b>	<b>1 473,50 €</b>
<b>Ré-aménagement accès entrée la Passerelle</b>	<b>21 362,04 €</b>
<b>TOTAL BESOIN FINANCEMENT</b>	<b>922 944,99 €</b>
<b>SOLDE</b>	<b>124,72 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la présentation de ce rapport.

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

#### **D202002007 Adhésion de la commune de Saint Julien la Geneste au SM « Sioule et Morge »**

Par délibération en date du 9 décembre 2019, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Julien la Geneste a approuvé l'adhésion au Syndicat de Sioule et Morge pour la compétence « eau ».

Puis par délibération du Comité Syndical en date du 21 décembre 2019, le Syndicat de Sioule et Morge

a approuvé l'adhésion de la Commune de Saint Julien la Geneste au syndicat.

La communauté de communes, en tant qu'adhérent au SM Sioule et Morge doit se prononcer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Saint Julien la Geneste au Syndicat Mixte de Sioule et Morge aux conditions visées dans la délibération syndicale du 21 décembre 2019
- AUTORISE M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. GEORGES Denis ne prend pas part au vote

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

**D202002008 Signature Contrat Emploi Consolidé services techniques (1 an)**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l’insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d’accès à l’emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l’employeur que par le service public de l’emploi, avec pour objectif l’inclusion durable dans l’emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l’attribution d’une aide de l’Etat à hauteur de 40 % (avec possibilité déplaçonnement à 60 %).

Les personnes sont recrutées dans le cadre d’un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d’accompagnement dans l’emploi.

Il est envisagé le recours à un contrat emploi consolidé pour venir en appui aux services techniques.

En partenariat avec Pôle Emploi, une recherche de candidats éligibles au nouveau dispositif Contrat Emploi Consolidé (CEC) a été effectuée, pour un contrat à temps complet, d’une durée d’un an.

Quatre candidats remplissant les critères ont été reçus en entretien et l’un d’eux présentant le profil recherché a été retenu.

La durée hebdomadaire afférente à l’emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’unanimité :

- APPROUVE la création d’un 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences au sein des services techniques pour une durée de 12 mois et une durée hebdomadaire de travail de travail de 35 heures / semaine
- AUTORISE M. le Président à intervenir à la signature de la convention avec et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

**D202002009 Modification du tableau des effectifs**

L’évolution du tableau des effectifs a pour objectif de prendre en compte les évolutions suivantes :

✓ SERVICES GENERAUX

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE	OBJET
Adjoint technique	Ouverture d’un poste à 18/35eme	01/04/2020	Entretien du château des Capponi : transformation emploi temporaire existant en emploi permanent

✓ SERVICE RESTAURATION COLLECTIVE

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE	OBJET
Adjoint technique	Fermeture poste 30/35eme	01/03/2020	Changement de filière
Adjoint d’animation	Ouverture poste 30/35eme	01/03/2020	Changement de filière

✓ SERVICE A LA POPULATION

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE	OBJET
Animateur principal 1ere classe	Fermeture de poste 35/35eme	01/03/2020	Changement de filière
Rédacteur principal 1ere classe	Ouverture de poste 1ere classe 35/35eme	01/03/2020	Changement de filière

✓ TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/03/2020

SERVICES / BUDGET	Nombre de postes ouverts (Effectif budgétaire)	ETP
<b>AMENAGEMENT TERRITORIAL</b>	<b>5</b>	<b>5,00</b>
<b>Attaché</b>		
POSTE A 35/35eme	4	4,00
<b>Attaché principal</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>CDC- Pôle SF</b>	<b>26</b>	<b>21,84</b>
<b>Adjoint administratif</b>		
POSTE A 35/35eme	7	6,00
<b>Adjoint administratif principal 2 cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Adjoint technique</b>		
POSTE A 35/35eme	3	3,00
POSTE A 18/35eme	1	0,51
<b>Adjoint technique principal 1ère classe</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Adjoint technique principal 2e cl</b>		
POSTE A 9,1/35eme	1	0,26
<b>Agent de maitrise</b>		
POSTE A 35/35eme	2	1,00
<b>Attaché principal</b>		
POSTE A 32/35eme	1	0,91
<b>Ingénieur principal</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Rédacteur</b>		
POSTE A 8/35eme	1	0,23
<b>Rédacteur principal 1 cl</b>		
POSTE A 35/35eme	3	3,00
<b>Technicien</b>		
POSTE A 35/35eme	2	2,00
<b>Adjoint administratif principal 1è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Adjoint administratif principal 2è cl</b>		
POSTE A 32,5/35eme	1	0,93
<b>CULTURE</b>	<b>10</b>	<b>8,86</b>
<b>Adjoint du patrimoine</b>		
POSTE A 20/35eme	1	0,57
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Adjoint du patrimoine principal 2 cl</b>		
POSTE A 35/35eme	2	2,00

SERVICES / BUDGET	Nombre de postes ouverts (Effectif budgétaire)	ETP
<b>Adjoint technique</b>		
POSTE A 35/35eme	2	2,00
<b>Agent social</b>		
POSTE A 10/35eme	1	0,29
<b>Attaché</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Assistant de conservation du patrimoine principal 2 cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2eme classe</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>76</b>	<b>48,11</b>
<b>Adjoint administratif</b>		
POSTE A 17,5/35eme	1	0,50
<b>Adjoint d'animation</b>		
POSTE A 16/35eme	2	0,93
POSTE A 17,5/35eme	1	0,50
POSTE A 20/35eme	1	0,57
POSTE A 22,65/35eme	1	0,65
POSTE A 23,06/35eme	1	0,66
POSTE A 24/35eme	1	0,70
POSTE A 26/35eme	3	2,25
POSTE A 28,54/35eme	1	0,82
POSTE A 3,98/35eme	1	0,11
POSTE A 30/35eme	2	1,72
POSTE A 32/35eme	1	0,91
POSTE A 35/35eme	11	11,00
POSTE A 5,92/35eme	1	0,17
POSTE A 6,66/35eme	1	0,19
POSTE A 7/35eme	1	0,20
POSTE A 3,84/35eme	1	0,10
POSTE A 15/35eme	2	0,88
POSTE A 2,30/35eme	1	0,07
POSTE A 2/35eme	3	0,19
POSTE A 18/35eme	2	1,06
POSTE A 5/35eme	1	0,17
POSTE A 23/35eme	4	2,67
POSTE A 17/35eme	2	0,48
POSTE A 11,15/35eme	1	0,32
POSTE A 1/35eme	3	0,11
POSTE A 11/35eme	1	0,33
POSTE A 12,30/35eme	1	0,35
POSTE A 25/35eme	1	0,72
POSTE A 11,53/35eme	1	0,33
POSTE A 12/35eme	1	0,44
<b>Adjoint d'animation principal 2e cl</b>		
POSTE A 35/35eme	3	2,91



SERVICES / BUDGET	Nombre de postes ouverts (Effectif budgétaire)	ETP
<b>Adjoint technique</b>		
POSTE A 23,65/35eme	1	0,68
POSTE A 4/35eme	1	0,11
<b>Adjoint technique principal 2e cl</b>		
POSTE A 5,6/35eme	1	0,16
<b>Agent social principal 2 cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Auxiliaire de puériculture principal 2 cl</b>		
POSTE A 35/35eme	2	2,00
<b>Opérateur des APS</b>		
POSTE A 28/35eme	1	0,80
<b>Rédacteur</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Assistant socio-éducatif 2 cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Adjoint administratif principal 1 cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Adjoint d'animation principal 2è cl</b>		
POSTE A 24/35eme	1	0,69
POSTE A 30/35eme	1	0,89
POSTE A 31/35eme	1	0,89
<b>Adjoint d'animation principal 1e cl</b>		
POSTE A 31/35eme	1	0,89
POSTE A 35/35eme	2	2,00
<b>Educateur jeunes enfants 1er cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Rédacteur principal 1ère classe</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	<b>9</b>	<b>8,86</b>
<b>Adjoint technique</b>		
POSTE A 30,1/35eme	1	0,86
<b>Adjoint technique principal 2è classe</b>		
POSTE A 35/35eme	2	2,00
<b>Attaché</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Educateur des APS</b>		
POSTE A 35/35eme	3	3,00
<b>Educateur des APS principal 1ère classe</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Adjoint technique principal de 2è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>RESTAURATION COLLECTIVE</b>	<b>27</b>	<b>22,02</b>
<b>Adjoint administratif</b>		
POSTE A 14/35eme	1	0,40
<b>Adjoint technique</b>		
POSTE A 20/35eme	1	0,57
POSTE A 24/35eme	1	0,69

SERVICES / BUDGET	Nombre de postes ouverts (Effectif budgétaire)	ETP
POSTE A 28/35eme	1	0,80
POSTE A 35/35eme	7	7,00
POSTE A 7/35eme	1	0,20
POSTE A 19,44/35eme	1	0,56
<b>Adjoint technique principal 1ère classe</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>APPRENTI</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,00
<b>Adjoint technique principal 2è cl</b>		
POSTE A 19/35eme	1	0,54
POSTE A 20/35eme	1	0,57
POSTE A 27,84/35eme	1	0,80
POSTE A 28/35eme	1	0,80
POSTE A 29,25/35eme	1	0,84
POSTE A 35/35eme	3	3,00
POSTE A 26,07/35eme	1	0,74
<b>Adjoint technique principal 1è cl</b>		
POSTE A 32/35eme	1	0,91
<b>Adjoint technique principal 1è classe</b>		
POSTE A 26/35eme	1	0,74
<b>Adjoint d'animation</b>		
POSTE A 30/35eme	1	0,86
<b>Total général</b>	<b>153</b>	<b>114,70</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les ouverture / fermetures de postes tel que présenté ci-dessus
- APPROUVE le tableau des effectifs

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

#### **D202002010 Convention de coopération horizontale « Archives et cinéma »**

Dans le cadre des animations du Cinéma La Viouze situé aux Ancizes-Comps, de nombreuses actions sont organisées afin de favoriser la participation du public (ciné-débat, ciné-séniors, ciné-gouters...). En partenariat avec les archives départementales du Puy-de-Dôme, une projection intitulée « Les carnets de voyage filmés de Jean Blanc : quatre films, quatre continents » sera diffusée le vendredi 13 mars 2020 à 18h00.

Un partenariat est à contractualiser entre « Combrailles, Sioule et Morge » et le Département du Puy-de-Dôme pour la mise en place de cette action.

Dans le cadre de cette convention, le département s'engage à :

- Mener les recherches documentaires et sélectionner les films
- Obtenir l'accord des ayants droits pour la diffusion des œuvres
- Générer les supports de projection et les mettre gratuitement à disposition
- Désigner un agent départemental chargé du suivi de l'action

La communauté de communes s'engage à :

- Mettre à disposition une salle et le matériel de projection pour l'accueil de l'évènement
- Diffuser à titre gratuit les œuvres projetés
- Promouvoir et valoriser l'action engagée
- Exploiter le film tel qu'il aura été livré par le Département
- Ne pas utiliser les œuvres en dehors de la projection contractualisée

La convention est établie uniquement pour la durée de la projection. Le tarif d'entrée pour cette manifestation est gratuit.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à signer la convention avec les Archives départementales

*Pour : 41*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

## Liste des délibérations du Jeudi 20 février 2020

<b>TRANSITION ECOLOGIQUE .....</b>	<b>6</b>
D202002001    ARRET DU PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2020-2026 .....	6
<b>AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>7</b>
D202002002    ZONE D'ACTIVITES LA VARENNE : COMPROMIS DE VENTE D'UN TERRAIN .....	7
<b>SITE TOURISTIQUE D'INTERET COMMUNAUTAIRE .....</b>	<b>8</b>
D202002003    AMENAGEMENT DU GOUR DE TAZENAT : AVENANT DE TRANSFERT DU BAIL PARCELLE G635 .....	8
<b>ENFANCE - JEUNESSE.....</b>	<b>10</b>
D202002004    CONVENTION DE FORMATION AVEC LES FRANCAS .....	10
D202002005    MISE A JOUR DU PEDT 2020-2021.....	10
<b>SERVICES FONCTIONNELS.....</b>	<b>11</b>
D202002006    DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020.....	11
D202002007    ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT JULIEN LA GENESTE AU SM « SIOULE ET MORGE » .....	85
D202002008    SIGNATURE CONTRAT EMPLOI CONSOLIDE SERVICES TECHNIQUES (1 AN) .....	86
D202002009    MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	86
D202002010    CONVENTION DE COOPERATION HORIZONTALE « ARCHIVES ET CINEMA » .....	90

**Signatures des membres présents au conseil communautaire du**  
**Jeudi 20 février 2020**

Le Président,  
M. MOUCHARD Jean-Marie

Le Secrétaire de séance,  
M. LAMBERT Bernard

Les membres du conseil communautaire :

ARCHAUD Claude Saint-Georges-de-Mons	BALY Franck Saint-Georges-de-Mons	BARE Michaël Charbonnières-les-Vieilles	BONNET Grégory Montcel
BOULAIS Loïc Saint-Hilaire-la-Croix Absent	BOULEAU Bernard Blot-l'Eglise	CAILLET Pascal Davayat	CAUDRELIER-PEYNET Valérie Loubeyrat
CHAMPOUX Nathalie Charbonnières-les-Vieilles	CHANSEAUME Camille Saint-Georges-de-Mons Procuration M. ARCHAUD	CHARBONNEL Pascal Teilhède	COUCHARD Olivier Manzat
COUTIERE Daniel Saint-Quintin-sur-Sioule Absent	CRISPYN Guillaume Champs	DA SILVA José Manzat	DE JESUS José Les Ancizes-Comps Absent
DOSTREVIE Corinne Manzat	DREVET Yannick Beauregard-Vendon	ESPAGNOL Alain Combronde	GATIGNOL Joëlle Saint-Georges-de-Mons
GENDRE Martial Lisseuil Procuration M. ROGUET	GEORGES Denis Beauregard-Vendon	GUILLOT Sébastien Gimeaux	HOVART Lilyane Pouzol

LAMAISON Marie-Hélène Yssac-la-Tourette	LAMBERT Bernard Combronde Secrétaire de séance	LANGUILLE André Jozerand	LANNAREIX Jean-Pierre Vitrac
LESCURE Bernard Marcillat	LOBJOIS Corinne Les Ancizes-Comps Absente	LOBREGAT Stéphane Loubeyrat	MANUBY Didier Les Ancizes-Comps Procuration M. GUILLOT
MASSON Yannick BOUTHET Jean-Pierre Queuille	MEGE Isabelle Les Ancizes-Comps Procuration M. CHARBONNEL	MUSELIER Jean-Pierre Saint-Myon	PERROCHE Paulette Combronde
PIEUCHOT-MONNET Chantal Saint-Pardoux	POUZADOUX Jean-Paul Combronde	ROGUET François Saint-Rémy-de-Blot	SAUVESTRE Daniel Châteauneuf-les-Bains Absent
SCHIETTEKATTE Charles Saint-Gal-sur-Sioule	Jean-François SECOND Prompsat	VALANCHON Annie Saint-Georges-de-Mons Procuration Mme GATIGNOL	VALENTIN Gilles Saint-Angel
VIALANEIX Michèle Combronde			